

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES,
SOCIALES ET ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION
ET DE L'INGÉNIERIE ÉDUCATIVE

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

DEPARTEMENT DE CURRICULA ET
ÉVALUATION



REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace-Work-Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

CENTER FOR RESEARCH AND
DOCTORAL TRAINING IN HUMAN
SOCIAL AND EDUCATIONNAL SCIENCES

RESEARCH AND DOCTORAL TRAINING
UNIT FOR SCIENCE OF EDUCATION AND
EDUCATIONAL ENGINEERING

FACULTY OF EDUCATION

DEPARTMENT OF CURRICULA AND
EVALUATION

**DISPOSITIFS DISCIPLINAIRES ET CONSOMMATION DES SUBSTANCES
PSYCHOACTIVES EN MILIEU SCOLAIRE : UNE INVESTIGATION MENE
AUPRES DES LYCEES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL DE
YAOUNDE I^{er}**

Mémoire soutenu en vue de l'obtention du diplôme de Master en
Sciences de l'éducation

Option : **Management de l'Education**

Spécialité : **Administration des Etablissements Scolaires**

Licencié en langue et civilisations arabes

Par

Souhaibou Dalil

Matricule : 20V3683

Sous la direction de :

Pr NGUFOR Emelda AMBO épse SAMBA

Maitre de conférences



Juin 2023

SOMMAIRE

DEDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	vii
RESUME.....	ix
ABSTRACT	x
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE 1 : PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE	7
CHAPITRE 2 : REVUE DE LITTERATURE ET CADRE THEORIQUE	27
CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....	65
CHAPITRE 4 : PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES.....	81
CHAPITRE 5 : INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS.....	110
CONCLUSION GENERALE	129
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	132
ANNEXES	136
TABLE DES MATIERES	144

DEDICACE

A

Mes deux parents DALIL ADAMA et AISSATOU YAYA

REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pas vu le jour sans le concours de certaines personnes. Comment une personne peut-elle dire merci à tout le monde quand il y a autant de gens à remercier ? Au moment où ce travail prend forme, le devoir de gratitude m'oblige à m'incliner devant tous ceux qui ont contribué à sa réalisation.

- Au Pr NGUFOR EMELDA AMBO épouse SAMBA, mon directeur pour son encadrement de proximité, sa disponibilité et les observations rigoureuses qui ont rendu possible la réalisation de ce travail ;

- Au Pr. BELLA CYRILLE BIENVENU, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Education ;

- Au Dr MBEH ADOLF TANYI pour conseils de proximité ;

- Au Dr IGOUI MOUNANG GILBERT pour conseils de proximité ;

- Aux Dr SHAIBOU ABDOULAYE HADJI, M. ALI AHMED pour leurs conseils et leurs soutiens.

- A mon épouse FADIMATOU HADJI pour ses tendres conseils ;

- AHAMIDOU BIYA pour son soutien ;

- A BANEN JOHN THIERRY pour ses concertations permanentes ;

- A tous mes camarades de promotion pour leur soutien ;

- A tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce travail.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : répartition des élèves des lycées d'enseignement secondaire général de l'arrondissement de Yaoundé 1 ^{er} ayant participé a l'enquête	69
Tableau 2 : synoptique	79
Tableau 3 : distribution des répondants selon le Genre	82
Tableau 4 : distribution des répondants selon l'âge.....	83
Tableau 5 : distribution des répondants selon le niveau	83
Tableau 6 : distribution des répondants selon la religion.....	83
Tableau 7 : distribution des répondants selon le jugement de l'autorité du chef d'établissement.	84
Tableau 8 : distribution des répondants selon la permanence de discipline au sein de l'établissement	84
Tableau 9 : distribution des répondants selon la disponibilité de personnel pour assurer la discipline	85
Tableau 10 : distribution des répondants selon la possession du règlement intérieur	85
Tableau 11 : distribution des répondants selon la clôture de l'établissement.....	86
Tableau 12 : distribution des répondants selon la régularité du chef d'établissement	86
Tableau 13 : distribution des répondants selon l'assiduité des enseignants.....	87
Tableau 14 : distribution des répondants selon le mode de recrutement des élèves dans l'établissement.....	87
Tableau 15 : distribution des répondants selon la réaction de la direction en cas de non-respect du règlement intérieur.	88
Tableau 16 : distribution des répondants selon la pratique des formations continues des acteurs de la discipline.....	88
Tableau 17 : distribution des répondants selon des séminaires de renforcement des capacités en gestion de la discipline	89
Tableau 18 : distribution des répondants selon la possession des outils de gestion de la discipline par les surveillants de secteurs.....	89
Tableau 19 : distribution des répondants selon l'assiduité des acteurs de la discipline.....	90

Tableau 20 : distribution des répondants selon des descentes inopinées des acteurs de la discipline	90
Tableau 21 : distribution des répondants selon l'amitié de certains élèves amis aux surveillants	91
Tableau 22 : distribution des répondants selon le respect des acteurs de la discipline par les élèves	91
Tableau 23 : distribution des répondants selon le type de relation qui existe entre les élèves et les enseignants	92
Tableau 24 : distribution des répondants selon Existence des buvettes ou boutiques autour de l'école.....	92
Tableau 25 : distribution des répondants selon la gestion des cas d'indiscipline.....	93
Tableau 26 : distribution des répondants selon les motifs les plus fréquents au conseil de discipline	93
Tableau 27 : distribution des répondants selon existence d'un service d'orientation scolaire dans l'établissement	94
Tableau 28 : distribution des répondants selon le plein accès des apprenants.....	94
Tableau 29 : distribution des répondants selon la décision conseil de discipline pour consommation des stupéfiants.....	95
Tableau 30 : distribution des répondants selon le type de comportement adopté auprès des consommateurs des stupéfiants avant la tenue du conseil de discipline	95
Tableau 31 : distribution des répondants selon le regard qu'ils ont d'eux	96
Tableau 32 : distribution des répondants selon la manifestation du désir de l'établissement de les récupérer	96
Tableau 33 : distribution des répondants selon la sensibilisation de la drogue en milieu scolaire par le chef d'établissement lors des rassemblements.....	97
Tableau 34 : distribution des répondants selon l'intérêt qu'apportent des émissions radiotélévisées, la presse écrite et les spots publicitaires au sujet de la drogue	97
Tableau 35 : distribution des répondants selon les raisons qui peuvent amener un élève à entrer en contact avec la drogue	98

Tableau 36 : distribution des répondants selon l'utilité des camarades qui consomment les stupéfiants à la société.....	98
Tableau 37 : distribution des répondants selon le statut familial.....	99
Tableau 38 : distribution des répondants selon la qualité des relations entre parents et élèves...	99
Tableau 39 : distribution des répondants selon le dialogue entre parents et élèves.....	100
Tableau 40 : distribution des répondants selon les types de sujets abordés.....	100
Tableau 41 : distribution des répondants selon la participation aux réunions des parents d'élèves	101
Tableau 42 : distribution des répondants selon la présence des parents en cas de convocation...	101
Tableau 43 : distribution des répondants selon la consommation des stupéfiants par les parents	102
Tableau 44 : distribution des répondants selon le sentiment qu'expriment les parents vis-à-vis des élèves consommateurs des stupéfiants.....	102
Tableau 45 : d'analyse du discours relatif au thème 1.....	111
Tableau 46 : d'analyse du discours relatif au thème 2.....	113
Tableau 47 : d'analyse du discours relatif au thème 3.....	11114
Tableau 48 : d'analyse du discours relatif au thème 4.....	116
Tableau 49 : verification des résultats de recherche.....	119

LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ADEA : Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique ;

ANIF : Agence Nationale d'Investigation Financière ;

CAPADA: Cameroon Association on Prevention and Drug Addition;

CNLD : Comité National de Lutte Contre la Drogue ;

CRETES : Centre de Recherche et d'Études en Économie et Sondage ;

DHL : Dalsey, Hillblom, Lynn ;

ENIEG : Ecoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Général ;

ENIET : Ecoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Technique ;

EUROSTAT: Statistical Office of the European Union;

FEEF : Fondation d'éducation d'espérance by Flomik

GPE : Partenariat Mondial pour l'Éducation ;

IEC : Information, Education, et Communication ;

LUTOMA : Association De Lutte Contre La Toxicomanie Et Les Maladies Mentales ;

MENAPLN : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;

MINAS : Ministère des Affaires Sociales ;

MINEDUB : Ministère de l'Éducation de Base ;

MINEFOP : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;

MINESEC : Ministère des Enseignements Secondaires ;

MINESUP : Ministère de l'Enseignement Supérieur ;

MINSANTE : Ministère de la santé publique ;

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique ;

ODD : Objectifs de développement durable ;

OGD : Observatoire Géographique des Drogues ;

OMS : Organisation Mondiale de la Santé ;

ONG : organisation non gouvernementale ;

ONU : Organisation des Nations Unies ;

PAL: Peoples Action for Learning;

PIB : produit intérieur brut ;

PNUCID : Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues ;

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement ;

PVD : Pays en Voie de Développement ;

RESEN : Rapport d'état sur le système éducatif national ;

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture ;

UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance ;

UOE: UNESCO/ OCDE/ EUROSTAT;

US: United States;

VD : Variable Dépendante ;

VI : Variable Indépendante.

RESUME

Le Cameroun fournit des efforts en matière de la quête d'une éducation de qualité. Pour atteindre cet objectif, il procède à une bonne planification dans l'emploi des dispositifs disciplinaires. L'offre en éducation étant croissante ces dernières années, nous assistons à une propagation des établissements scolaires pour répondre à cette demande des élèves en quête de savoir. Face à ce phénomène, l'Etat a pris des dispositions visant davantage à sécuriser les établissements scolaires et à renforcer les dispositifs disciplinaires sous plusieurs angles. Les établissements scolaires qui constituent des lieux sacrés de l'éducation pour faire exceller le processus enseignement et apprentissage. En dépit de tous ces efforts inlassables, les jeunes apprenants semblent se déroger à la règle fixée par les instances chargées de formulation des politiques éducatives à travers les états généraux de 1995 et la loi d'orientation de 1998. Aujourd'hui on observe de plus en plus des comportements déviants de la part des élèves en milieu scolaire. La consommation des substances psychoactives est grandissante malgré la lutte acharnée des gouvernants face à ce fléau. A partir de ce constat amer et dans l'optique de pallier à ce phénomène, nous avons dans le cadre de notre recherche formulé notre sujet qui porte sur les «dispositifs disciplinaires et consommation des substances psychoactives en milieu scolaire : une investigation menée auprès des lycées d'enseignement secondaire général de Yaoundé I^{er}». Il découle de ce sujet la question principale de recherche suivante : Quel lien existe-t-il entre les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire ? Ainsi, pour répondre à cette question, nous avons formulé l'hypothèse générale de recherche stipulant que dispositifs disciplinaires sont corrélés à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire. Dans l'optique de rendre cette hypothèse générale de recherche concrète, mesurable et observable, quatre hypothèses de recherche ont été retenues. Notre étude s'est adressée à 162 élèves des classes d'examens, 12 chargés de discipline. Toutes ces quatre hypothèses ont été confirmées. Au regard de ces résultats, notre hypothèse générale est totalement confirmée et nous donne de conclure qu'Il existe un lien entre les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire. Mais nous pensons que l'Etat doit dans le cadre de ses politiques éducatives rendre effectif la mise sur pied d'un processus de formation continue en matière de gestion des dispositifs disciplinaires pour les chefs d'établissements et leur staff afin de relever l'efficacité de la prise en main des élèves dans les établissements scolaires et bien plus, il ne devrait pas se limiter à l'institution et à la lecture des décrets interdisant la consommation des stupéfiants.

Mots clés : dispositifs disciplinaires, règlement intérieur, Consommation des substances psychoactives, environnement scolaire, Suivi parental.

ABSTRACT

Cameroon is making efforts in the quest for quality education. To achieve this objective, he proceeds to good planning in the use of disciplinary measures. As the offer in education has been increasing in recent years, we are witnessing a spread of schools to meet this demand from students in search of knowledge. Faced with this phenomenon, the State has taken measures aimed more at securing schools and strengthening disciplinary measures from several angles. Schools that are sacred places of education to make the teaching and learning process excel. Despite all these tireless efforts, young learners seem to deviate from the rule set by the bodies responsible for formulating educational policies through the Estates General of 1995 and the Orientation Law of 1998. Today we observe more and more deviant behaviour on the part of students in the school environment. The consumption of psychoactive substances is growing despite the fierce struggle of governments against this scourge. Based on this bitter observation and with a view to remedying this phenomenon, we have formulated our subject within the framework of our research, which relates to “disciplinary measures and the consumption of psychoactive substances in the school environment: an investigation carried out among general secondary schools in Yaoundé I”. This subject leads to the following main research question: What is the link between disciplinary measures and the consumption of psychoactive substances in schools? Thus, to answer this question, we have formulated the general research hypothesis stipulating that disciplinary measures correlated with the consumption of psychoactive substances in the school environment. In order to make this general research hypothesis concrete, measurable and observable, we retained four research hypotheses. Our study addressed to 162 pupils of the examination classes, 12 in charge of discipline. All these four hypotheses have had confirmed. In view of these results, our general hypothesis have been totally confirmed and leads us to conclude that there is a link between disciplinary measures and the consumption of psychoactive substances in the school environment. the State must within the framework of its educational policies, make effective the establishment of a process of continuous training in the management of disciplinary systems for heads of establishments and their staff in order to raise the effectiveness of the handling of students in schools and much more. It should not be limited to the institution and the reading of decrees prohibiting the consumption of narcotics.

Keywords : disciplinary measures, internal regulations, consumption of psychoactive substances, school environment, parental monitoring.

INTRODUCTION GENERALE

La jeunesse de chaque nation représente son épine dorsale, son cœur battant, sa main forte qui construit et protège, son stock d'énergie qui la remplit de vitalité et d'activité, et le lien entre le présent et l'avenir. L'éducation et le suivi de cette catégorie importante de la société constitue l'objectif régalien de l'Etat de toute nation. Une jeune nation forte se mesure par la droiture et l'intégrité de sa jeunesse, ainsi que par ses compétences et ses talents.

D'après la loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972, modifiée et complétée par la loi n°2008/001 du 14 avril 2008, dans son préambule stipule que : « L 'Etat assure à l'enfant le droit à l'instruction. L'enseignement primaire est obligatoire. L'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les degrés sont des devoirs impérieux de l'Etat ».

À travers des délégations, des responsabilités des tâches, des ressources et des pouvoirs de gestion de ces ressources afin d'offrir une éducation de qualité : l'Etat assure, organise et contrôle l'enseignement à tous les degrés. La loi N°98/004 du 4 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun stipule en son Article 2 : « (1) L'éducation est une grande priorité nationale. (2) Elle est assurée par l'Etat. (3) Des partenaires privés concourent à l'offre d'éducation ». Plus loin l'article 4 stipule que : « L'éducation a pour mission générale la formation de l'enfant en vue de son épanouissement et de son insertion harmonieuse dans la société, en prenant en compte les facteurs économiques, socio-culturels, politiques et moraux ». L'école est un lieu sacré de l'éducation qui a pour mission de transmettre des connaissances ; de former le citoyen ; d'assurer l'épanouissement de la personnalité ; de préparer à la vie personnelle ; de lutter contre les inégalités sociales ; de mission de service public (traitement égal de tous les citoyens) afin d'encadrer, d'insérer ; de socialiser. C'est la raison pour laquelle l'Etat a attiré leur attention sur leurs soins, et les a orientés dans la bonne direction pour qu'ils répondent plus rapidement et qu'ils soient plus dociles à accomplir leur rôle avec plus de force, de vitalité et d'amour.

Emile Durkheim montre que l'éducation est une arme efficace de socialisation. La socialisation constitue la clé de voûte du vivre ensemble et dont l'intégration nationale. Or malgré la mise sur pied de ce dernier volet, la jeunesse est confrontée à plusieurs maux sociaux tels que le tabagisme, consommation de drogues et d'alcool, la déperdition scolaire et la dépravation des mœurs.

C'est dans le même ordre d'idée que s'inscrit notre étude, étant donné que l'objectif de toute recherche est la résolution d'un problème social à la lumière des approches scientifiques. En tant que chercheur, cette étude constitue pour nous un moyen d'apporter des solutions à des problèmes de consommation des substances psychoactives auxquels le système éducatif

camerounais est confronté. Cette contribution permettra d'enrichir les sciences de l'éducation et particulièrement le management de l'éducation ; d'analyser le phénomène de la consommation des stupéfiants en milieu scolaire afin de redorer l'image des établissements secondaires ; d'améliorer l'administration de ces établissements par de-là le comportement des élèves.

Bien dommage de constater que cet environnement élitiste avec ses acteurs privilégiés surveillants et apprenants est devenu un espace de violence dû parfois aux consommations des substances psychoactives. La survie du système éducatif est menacée. L'on assiste de manière générale à la baisse des performances scolaires, échecs scolaires, décrochages scolaires, déperdition scolaire, la recrudescence des comportements déviants, la violence en milieu scolaire. La société est de plus en plus en insécurité car les exclus du système éducatif sont un danger social, Il convient de dire que « le secondaire n'est pas un long fleuve tranquille », (Le Bars, 2000).

Ces incidents sont non négligeables sur le fonctionnement global des structures éducatives notamment sur l'efficacité interne, sur l'éducation de qualité et également sur la considération et la visibilité de l'école. Toutes ces réflexions nous ont conduit à vérifier le lien qui existe entre les « **dispositifs disciplinaires et consommation des substances psychoactives en milieu scolaire : une investigation menée auprès des lycées d'enseignement secondaire général de Yaoundé Ier** ».

Le développement d'un pays dépend de la qualité de ses hommes ou alors du capital humain existant. Ainsi, chaque Etat définit ses propres politiques éducatives qui aboutissent à la formation des hommes capables de vivre dans la société à laquelle ils appartiennent. Vu sous cet angle, l'on est en droit de dire que le socle du développement d'un pays réside sur la qualité de son éducation. Cette dernière étant le pilier du développement mondialement reconnu et valorisé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

L'éducation est reconnue comme un droit universel pour tout individus et un élément essentiel du développement économique et social de toute Nation. Pour Assomo Atsama (2017), « l'éducation est l'action formatrice des hommes et des peuples à travers les développements moraux, physique et intellectuels. Il s'agit en réalité de la socialisation et de l'intégration harmonieuse d'individus pour une société humaine ». Dans cette optique, il s'agit d'un processus d'épanouissement qui se réalise par plusieurs canaux comme la formation pouvant entraîner des savoirs théoriques, pratiques et techniques nécessaires pour l'insertion des jeunes dans la société.

Les gouvernements et les organisations internationales se lancent un véritable défi pour l'amélioration des questions éducatives à travers le monde. Parti du slogan de « Education Pour Tous » à « L'éducation de qualité », l'Etat étant la première instance de formulation des politiques éducatives, le gouvernement camerounais par le biais des institutions scolaires traduit le besoin de former les jeunes en vue d'obtenir le type de citoyen voulu dans la société.

C'est dans ce sens que Durkheim (1911) affirme que « l'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale ». Il faut préparer la jeunesse à assurer la relève car celle-ci le dit-on souvent est le « fer de lance de la Nation ». Le souci majeur des gouvernants est de faire de l'école le lieu par excellence de la transmission des connaissances susceptibles d'assurer le développement et l'émergence du Cameroun. Pour atteindre cet objectif, les instances décisionnelles Camerounaises fournissent des efforts inlassables en mettant à la disposition de ses citoyens des structures socioéducatives, des moyens humains, matériels et financiers en vue de répondre à l'accroissement de l'offre de l'éducation.

Il est nécessaire de relever ici que la croissance démographique observée dans notre pays ces dernières années a suscité une augmentation de la demande sociale. La conséquence immédiate de cette croissance observée est l'incapacité du budget alloué à l'éducation à répondre efficacement non seulement à la création des infrastructures, au fonctionnement des établissements publics mais aussi aux subventions accordées souvent aux établissements privés. Mais qu'à cela ne tienne, l'éducation dans son sens vrai et telle que perçue par l'Etat comme un élément fondamental de la réussite sociale, la réussite scolaire est un sujet préoccupant aussi bien pour les élèves que pour les parents et même pour les enseignants qui ont la lourde responsabilité de l'encadrement des élèves.

Fort des efforts consentis par l'Etat à travers ses politiques éducatives, on est en droit de constater que la jeunesse se dérobe progressivement de ces objectifs. Il ne se passe un seul instant où l'on n'observe des comportements déviants dans les établissements scolaires. Parmi ces comportements déviants, celui qui semble prendre de l'ampleur même au niveau international reste la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire. Cette déviance apparaît de plus en plus au grand dam des chefs d'établissements, des parents, des enseignants et des pouvoirs publics.

La consommation des substances psychoactives aujourd'hui constitue un fléau qui se développe comme une gangrène au sein de la jeunesse Camerounaise. Le phénomène met en difficulté le fonctionnement des écoles. La consommation de ces substances en milieu scolaire devient de plus en plus un luxe ou une mode.

La consommation des substances psychoactives est une situation qui concerne la société toute entière. Les pouvoirs publics, les chefs d'établissements, les enseignants et les parents se posent la question de savoir quelles sont les décisions, les astuces, les stratégies qu'il faudrait adopter pour diminuer voire éradiquer ce fléau en milieu scolaire afin de garantir la réussite des élèves et leur assurer une éducation de qualité. Face à ce phénomène, l'Etat a pris des dispositions visant davantage à sécuriser les établissements scolaires et à renforcer les dispositifs disciplinaires sous plusieurs angles.

La performance ou la réussite scolaire est à n'en point douter le fruit de plusieurs actions et interactions qui commencent depuis la petite enfance jusqu'à l'adolescence. Elle met en relief les jeunes consommateurs des substances psychoactives entre le milieu familial et l'école en passant par la rue. Les différentes situations pourraient autant que faire se peut sortir l'élève de son objectif premier qui est l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être pour le conduire sur le chemin de la perte.

Le but de notre recherche est d'apporter quelques connaissances sur la consommation des stupéfiants en milieu scolaire et d'élucider les déterminants, les facteurs et les indicateurs de l'obstination des élèves face à l'absorption des substances psychoactives. Les recherches en science de l'éducation s'intéressent beaucoup à la consommation des substances psychoactives sans toucher du doigt les dispositifs disciplinaires sur les cas des élèves présumés ou consommateurs des stupéfiants. Cependant les recherches dans ce domaine ont mis en évidence les variables relatives au milieu éducatif telles que le profil des acteurs de la discipline, le suivi parental, l'environnement éducatif et le règlement intérieur qui exercent une influence dans les attitudes des élèves. C'est dans la perspective de la lutte contre ce fléau que nous avons axé notre étude sur la manière donc sont gérées les dispositifs disciplinaires face à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

En effet, le secteur de l'éducation ne peut se soustraire à son obligation d'affronter ce problème. Nous avons pour ambition de soutenir les efforts déployés par la société pour réduire les coûts sociaux et économiques de la consommation des substances psychoactives car cette situation grandissante et alarmante fait obstacle à la mission de l'éducation.

La question qui sous-entend notre étude est de savoir quel lien existe-il entre les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire. Ainsi, dans le cadre de notre recherche nous avons utilisé le modèle multi-varié pour montrer comment chaque facteur indépendant apporte des explications sur la consommation des stupéfiants en milieu scolaire. Pour y parvenir, nous avons décidé de mener une enquête auprès des élèves des

lycées d'enseignement secondaire général, des acteurs et auxiliaires de la discipline de l'arrondissement de Yaoundé Ier.

Dans le souci du respect du canevas scientifique nous avons divisé notre travail en cinq chapitres.

Le premier chapitre intitulé problématique de l'étude a pour principal objectif de donner de manière scientifique le problème de notre étude.

Le second chapitre quant à lui s'intéresse à la revue littéraire et aux théories explicatives. Son contenu est axé d'abord sur l'approche notionnelle des concepts utilisés dans notre travail dans le but de faciliter la compréhension, en suite sur quelques travaux relatifs à notre sujet et enfin sur les théories explicatives. Dans le cadre de notre travail nous avons utilisé trois théories à savoir : la théorie de l'imitation, de l'influence sociale, de l'étiquetage, enfin la théorie de l'attachement.

Le troisième chapitre s'articule sur la préparation et l'organisation de l'enquête. Il est question ici de ressortir la méthode qui nous a permis de constituer notre échantillon et de décrire notre instrument de collecte de données.

Le quatrième chapitre porte sur la présentation et l'analyse des résultats. Ceux-ci seront présentés de manière succincte dans des tableaux à partir desquels l'analyse se fera selon les valeurs obtenues.

Le cinquième chapitre s'occupe de l'interprétation et de la discussion des résultats afin d'émettre quelques suggestions à l'endroit des pouvoirs publics, des chefs d'établissements, des enseignants, des parents et des élèves.

CHAPITRE 1 : PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE

Elle renvoie à un ensemble de problèmes qui orientent la recherche et un corps de concepts qui directement ou indirectement débouchent sur des hypothèses rendant compte d'un contenu riche de conflits, Grawitz (1998). Dans cette étude il est question pour nous de présenter la problématique de notre recherche. Car c'est d'elle que découle le questionnement du lien qui existe entre les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire. Pour se faire, ce chapitre va d'abord exposer le contexte de l'étude et la formulation du problème de recherche. Pour enfin produire les questions, les hypothèses, les objectifs, la délimitation et l'intérêt de l'étude.

1.1. Contexte de l'étude

L'éducation est l'un des plus importants investissements des États pour l'encadrement de la jeunesse afin que chaque jeune reçoive une éducation de qualité. L'ODD 4 : l'un des 17 objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, adopté par les États membres lors de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue en 2015 en explicite clairement. Le quatrième Objectif de développement durable est consacré à l'éducation et vise à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie d'ici à 2030 en remplacement des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'ODD 4 : Une éducation de qualité pour tous s'est fixé un objectif, qui est de faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit d'ici 2030. Il vise également à donner accès, dans des conditions d'égalité, à un enseignement professionnel, ainsi qu'à éliminer les inégalités entre les genres et les revenus, dans le but de permettre à tous d'accéder à des études supérieures. L'ODD4 : étant la pierre angulaire de la réalisation de chacun de ses objectifs met l'accent sur la qualité de l'enseignement et sa réalisation est suivie sur la base d'indicateurs relatifs à la formation des enseignants, des encadreurs et aux résultats des élèves ainsi que d'indicateurs quantitatifs plus traditionnels. C'est pourquoi le Partenariat Mondial pour l'Éducation (GPE) aide les pays à faible revenu à faire relever leur niveau d'éducation.

Selon le réseau Peoples Action for Learning (PAL), lors de l'Assemblée générale de l'ONU, les dirigeants et les décideurs de la planète ont pris part pour débattre des principales préoccupations de la planète, notamment l'éducation dans le monde. L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), est une institution spécialisée, créée le 16 novembre 1945 à la suite des massacres de la Seconde Guerre mondiale. Selon son acte constitutif, l'UNESCO a pour objectif de contribuer au maintien de la paix et de

la sécurité, reconnaît à tous les peuples par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la Charte des Nations Unies.

L'éducation est un droit humain fondamental et un bien public mondial, c'est pourquoi l'UNESCO s'emploie à promouvoir un apprentissage qui soit la source de transformation personnelle, de résilience, de paix et qui contribue à une planète durable. Ce mandat unique qui est de promouvoir l'éducation tout au long de la vie pour tous a vu le jour au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, évoluant ensuite pour répondre aux défis mondiaux d'une ère numérique et d'une planète menacée par le changement climatique, les conflits et d'autres crises. L'UNESCO assure également la coordination et le suivi de l'Agenda mondial Éducation 2030 par le biais de l'Objectif de développement durable 4, en ayant comme feuille de route le Cadre d'action Éducation 2030.

L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) fondée en 1961, Sa direction de l'éducation créée en 2002 ; L'OCDE a pour mission d'aider les pays à mettre en place des politiques et des pratiques visant à améliorer la qualité, l'équité et l'efficacité de leur système éducatif. La base de données Statistiques de l'OCDE sur l'éducation inclut la base UNESCO/OCDE/EUROSTAT (Statistical Office of the European Union) (UOE) sur l'éducation couvrant les résultats des établissements d'enseignement, les ressources humaines et financières, les caractéristiques structurelles des systèmes d'éducation, et les résultats économiques et sociaux de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation tout au long de la vie.

Selon le rapport de l'UNICEF et de la Commission de l'Union africaine l'Afrique est confrontée à une forte croissance démographique, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest affichent la plus forte croissance démographique de jeunes : entre 2000 et 2020, la population âgée de moins de 25 ans a augmenté de 82 % en Afrique centrale et de 68 % en Afrique de l'Ouest, contre 18 % en Afrique du Nord. Au cours de la prochaine décennie, la population de cette même tranche d'âge devrait s'accroître de 25 % en Afrique de l'Ouest et centrale.

Le système éducatif formel camerounais comprend deux sous-systèmes : le sous-système francophone et le sous-système anglophone. En plus de l'enseignement supérieur, qui est commun, chaque sous-système se compose de cinq niveaux d'enseignement : le préscolaire, le primaire, le post- primaire, le secondaire et le normal, (RESEN, 2014). On distingue également, dans chaque sous-système, l'enseignement public et l'enseignement privé. L'enseignement privé comprend le privé laïc et le privé confessionnel dont, catholique, protestant, et islamique. Le système éducatif camerounais exerce sous la tutelle de 4 ministères à savoir :

- le Ministère de l'Education de Base (MINEDUB), qui est chargé de l'enseignement maternel et primaire ;
- le Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC), qui est chargé de l'enseignement secondaire (général et technique), l'enseignement normal technique (ENIET) ; ainsi que l'enseignement normal général (ENIEG) ;
- le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) qui est chargé de l'enseignement post-primaire et de la formation professionnelle ;
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) qui se charge de l'enseignement supérieur et post secondaire.

D'après la loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972, modifiée et complétée par la loi n°2008/001 du 14 avril 2008, dans son préambule stipule que l'Etat assure à l'enfant le droit à l'instruction, l'enseignement primaire est obligatoire et que l'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les degrés revient à l'Etat.

La loi n°98/004 du 4 avril 1998 d'orientation en son article 4 stipule que : « L'éducation a pour mission générale la formation de l'enfant en vue de son épanouissement et de son insertion harmonieuse dans la société, en prenant en compte les facteurs économiques, socio-culturels, politiques et moraux ». Paradoxalement, les établissements secondaires excluent massivement les élèves ; chaque année, le nombre d'exclusions définitives augmente, et ce en opposition avec l'esprit de la loi scolaire qui veut une insertion harmonieuse ainsi que des récents textes régissant le droit disciplinaire en milieu scolaire. Or l'indiscipline devient plus préoccupante, indépendamment du contexte social et du mode d'enseignement (privé ou public) dans lesquels elle est posée.

Au regard de cette mission fondamentale, la même loi précise les objectifs assignés à l'éducation en son article 5 dont quelques-uns peuvent être cités :

- Former les citoyens enracinés dans leur culture mais ouverts au monde et respectueux de l'intérêt général et du bien commun.
- Former l'homme aux grandes valeurs éthiques universelles qui sont la dignité et l'honneur, l'honnêteté et l'intégrité ainsi que le sens de la discipline.
- Former l'homme selon la culture et l'effort du travail bien fait, de la quête de l'excellence et de l'esprit du partenariat : tels sont les fondements philosophiques qui définissent les bases théoriques que l'Etat a voulu mettre en œuvre pour garantir à ses citoyens une éducation de qualité.
- promouvoir l'hygiène et l'éducation à la santé

Le philosophe Foucault dans son œuvre *Surveiller et Punir* (2004), met en lumière les procédures disciplinaires de la société du XIXe siècle et montre que la discipline n'est qu'une lente et méthodique entreprise de modelage et de dressage des corps. Pour lui la discipline est pour reprendre une de ses formules : « une technologie politique du corps et de la durée ». Ce qui confère à la discipline les discours qui sont contradictoires.

On observe deux grandes tendances dans les propositions qui visent à résoudre le problème de l'indiscipline. L'une, autoritaire, cherche une solution dans les sanctions et le durcissement de l'attitude à l'égard des élèves. L'autre considère que renforcer les règles et la sévérité des sanctions n'est pas une solution. Ses partisans préfèrent chercher cette solution dans l'écoute et le dialogue c'est pourquoi ils sont qualifiés de laxistes par les premiers. Car ils veulent tout résoudre par des règles, comme si l'école n'était composée que de robots.

Les expressions telles que : « Soumission aveugle aux règles », « art de vivre ensemble », « capacité de forger le caractère et la personnalité des élèves » ou « capacité de se dominer et d'accepter des contraintes » sont des expressions qui ne concernent pas que les élèves. Ces règles que les élèves ne comprennent pas et qui leur semblent d'autant plus injustes qu'ils sont seuls à devoir les appliquer. Chacun conçoit le remède en fonction de son expérience, de son territoire, et surtout en fonction de ce qui le dérange dans son terrain, à l'intérieur des limites imposées. Des pistes de résolutions pour faire face à ce manque de discipline en classe sont proposées.

Moignard (2015) constate une utilisation ordinaire de l'exclusion temporaire comme gestion des désordres scolaires, alors même qu'elle est qualifiée par les textes comme devant avoir un caractère exceptionnel. Pour Goyet (2008), exclure un élève est effectivement le signe d'un échec de l'institution, de l'adulte, face aux besoins d'un adolescent qui est son insertion. De là, elle constate la contradiction entre le rôle de l'école et les sanctions d'exclusions définitives prononcées par les conseils de discipline.

Pour s'arrimer avec la définition de De Landsheere (1971) selon laquelle la déperdition est la différence entre le nombre d'apprenants au début et à la fin d'un cours, d'une année ou d'un cycle d'études. Nous considérons, dans le cadre de ce travail la différence d'effectifs au début et à la fin d'un cycle d'études. Peu importe le niveau considéré, la déperdition reste parmi les indicateurs d'efficacité d'un système d'enseignement.

Le recours à cette sanction, parmi les plus sévères à la disposition des équipes pédagogiques, est censé être exceptionnel et réservé aux cas les plus graves. Moignard (2015, 141) pense que la mise en place de ces dispositifs locaux s'est construite sur cette hypothèse d'un public

d'élèves exclus potentiellement en risque de décrochage, voire déjà engagés dans des activités délinquantes qui conditionnent les difficultés de comportements constatées dans l'école.

Debarbieux (2018), nous donne un élément de réponse en traitant de la « pédagogie coopérative » comme outil de prévention des conflits. Rôle éminemment régulateur, la pédagogie coopérative affirme la primauté du groupe en tant qu'appui et non obstacle aux apprentissages. L'auteur veut détruire un à un les arguments de l'anti-pédagogisme en disant qu'elle permet à l'enseignant et à l'élève d'échapper au face-à-face qui induit fascination et/ou angoisse ou le groupe lui-même devient un médiateur, triangule la relation, et ce faisant casse aussi la solitude de l'enseignant lui-même.

Selon Charles (1997), la punition, en tant que technique de modification de comportement en classe, provoque des effets secondaires indésirables qui risquent de l'emporter sur le bénéfice des conséquences. Soumis à une punition, l'élève éprouve des sentiments négatifs qui peuvent nuire à sa motivation et le conduire à exercer des représailles contre son enseignant. Les programmes comportementaux de gestion de discipline préfèrent remplacer le terme « punition » par celui de « conséquences logiques ».

La loi n°98/004 du 4 avril 1998 d'orientation en son article 35 garantit l'intégrité physique et morale des élèves dans le système éducatif et proscrit en même temps les sévices corporels et toutes autres formes de violence, les discriminations de toute nature. Son article 36 précise que les obligations des élèves consistent en l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études incluant ainsi le respect des textes en vigueur, y compris le règlement intérieur de l'établissement scolaire fréquenté.

L'inobservance ou la non-pratique de la discipline devrait entraîner une forme de mesures correctives. La protection de l'intégrité des élèves par la loi scolaire, affaiblie de prime abord des dispositifs disciplinaires. Les situations abondent où, malheureusement, l'indiscipline se manifeste par la désobéissance aux règles établies, ce qui développe les vices antisociaux telles que : l'absentéisme scolaire, les retards à l'école, l'abus d'alcool et de drogues. L'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA) pense que si rien n'est fait cette indiscipline se manifeste sur le résultat de l'élève et plus tard dans la vie adulte.

La punition qui peut être soit positive soit négative sert d'outil pour inculquer la discipline. Les punitions physiques ou corporelles comprennent la bastonnade, les travaux physiques tels que l'arrosage des jardins scolaires ou la tonte de gazon, le fait de s'agenouiller ou de marcher à genoux. Cette pratique indispensable bien que proscrite par la loi scolaire demeure courante dans certaines écoles. Certains parents et éducateurs considèrent qu'il est important de

supprimer un stimulus agréable ou réconfortant tel qu'interdire à un enfant de regarder la télévision afin de leur inculquer la discipline.

Les opposants au châtement corporel préfèrent la « punition positive », car elle réduit la probabilité de récurrence du comportement à l'avenir. Un exemple tient à la suppression totale des récompenses, également appelée renforcement positif, pour décourager la répétition d'une mauvaise conduite. Une troisième perspective tient à l'amélioration du développement cognitif des enfants par le biais d'interactions sociales qui, à leur tour, influencent leur apprentissage et leur motivation à apprendre. Un stimulus cognitif plus important que le recours au châtement corporel, qui peut entraîner de mauvais résultats cognitifs, (ADEA).

La discipline des élèves dans les écoles secondaires est indispensable car elle constitue un aspect important de la vie scolaire et en aucun cas l'élève ne pourra être laissé sans surveillance : c'est la raison pour laquelle le conseil de discipline est l'organe de l'établissement scolaire qui décide des sanctions et qui protège aussi les droits des élèves selon des directives très précises conformément au règlement intérieur.

D'après l'article 4 la loi n°98/004 du 4 avril 1998 d'orientation, l'éducation a pour mission générale la formation de l'enfant en vue de son épanouissement et de son insertion harmonieuse dans la société. La recrudescence des agissements indécents en milieu scolaire qui est considéré comme lieu sacré de l'éducation nous amène à nous interroger sur les dispositifs disciplinaires responsables de la consommation des substances psychoactives dans les établissements secondaires.

Ces incidents sont non négligeables sur le fonctionnement global des structures éducatives notamment : sur l'éducation de qualité, sur la considération et la visibilité de l'école et également sur l'efficacité interne. L'efficacité interne concerne les flux des élèves (taux de promotion, de redoublement et de déperdition) et les connaissances maîtrisées par les élèves. Binzembo (2009) pense que les objectifs d'une action éducative ont toujours une diminution très générale d'une part, et non explicite d'autre part.

La conduite de l'élève indiscipliné perturbe le climat de l'apprentissage de ses camarades du fait qu'il soit perturbateur et non coopératif. Il détruit la bonne atmosphère de la classe empêche l'enseignant d'atteindre les objectifs escomptés. Cependant nous ne pouvons étudier les questions liées aux problèmes de discipline sans identifier d'abord les conséquences de l'indiscipline tels que l'absentéisme scolaire, les retards à l'école, l'abus d'alcool et de drogues. La consommation des drogues en milieu scolaire a développé des actes d'indiscipline, la dépravation des mœurs ou les contre-valeurs morales, voire des crimes d'un genre nouveau.

La consommation des substances psychoactives et la violence se banalisent dans les établissements d'enseignement secondaire alors que la consommation des drogues est un fléau planétaire car toutes les couches sociales sont touchées. Par ailleurs, depuis quelques années, les chiffres deviennent de plus en plus inquiétants.

« Les statistiques révèlent ces chiffres : un milliard d'hommes utilisent la drogue, on dénombre 30 millions d'alcooliques, 300 millions de mâcheurs de coca cola, 300 millions de fumeurs de cannabis, 400 millions d'utilisateurs de l'opium et de ses dérivés et 40 millions d'utilisateurs de tranquillisants », (ONU DC, 2019,13).

Des initiatives pour juguler ce fléau se multiplient dans les quatre coins du Cameroun. Il suffit de se rendre devant un lycée pour constater que fumer du cannabis est un acte banal dans les lycées et collèges au point qu'il est consommé à la qualité d'un cocktail. C'est pourquoi les chefs d'établissement n'hésitent pas à mettre la main à la pâte, en abordant sans tabou la question du cannabis devant les parents d'élèves ou en mettant fin à des trafics dans l'enceinte de l'établissement. Car ceux qui le cultivent sont aussi bien des parents que ceux qui les constatent sans les dénoncer.

Dans certaine mesure, les consommations d'alcool ont habituellement lieu dans le cadre familial (coupe de champagne de l'anniversaire, de mariage). A partir de l'adolescence, ces substances psychoactives prennent un tour différent, les jeunes boivent pour faire la fête. Plusieurs élèves buveurs sont influencés par leurs parents qui consommaient de l'alcool après chaque repas tandis que d'autres sont influencés par les amis. D'après Marcelli (1999), l'usage des substances ou sa tolérance dans un groupe joue un rôle majeur dans l'initiation à la consommation d'alcool et de drogue à l'adolescence. C'est pourquoi 100% des buveurs estimaient avoir commencé à boire sous l'influence des amis.

Parmi les raisons qui incitent à la consommation des stupéfiants figurent : l'imitation, suivie du plaisir, expérimentation et la pression du groupe. En effet les jeunes sont généralement plus prêts à prendre des risques que les adultes, tout en étant plus inexpérimentés. Tester leurs propres limites représente pour eux un défi et fait partie du passage à l'âge adulte. Les produits psychoactifs facile à obtenir et, pour beaucoup de jeunes, faire des choses normalement réservées aux adultes, c'est relax. La pression du groupe joue également un rôle : les jeunes eux-mêmes disent boire pour le plaisir et pour se détendre, (Kane, 2013).

D'après les travaux des (Labrie, Hummer & Pedersen, 2007) la camaraderie était le principal élément qui favorisait la consommation d'alcool chez les jeunes aux Etats-Unis, la curiosité

(14,63%), la proximité (2,44%), le stress (6,1%) et enfin d'autres raisons évoquées représentaient 3,66% (expérience personnelle, impressionner les filles). La consommation des substances psychoactives caractérisée plus précisément par l'absence du sentiment de satiété ; selon l'OMS, la consommation des substances psychoactives peut être à l'origine d'une dépendance durable et sa dangerosité de nos jours n'est plus à décrire du fait de ses effets néfastes sur la santé des populations.

La consommation des drogues et stupéfiants par les apprenants est facilitée par leur prolifération jusqu'aux abords des établissements scolaires, des pharmacies de rue, des divers vendeurs ambulants et des débits de boissons. C'est pourquoi, la lutte engagée contre cette gangrène s'avère multisectorielle au regard de la gravité du phénomène dans les institutions scolaires d'où l'implication de l'Etat dans tous ses démembrements et les organisations de la société civile.

En janvier 2018, le gouvernement camerounais a pris la question au sérieux en organisant une vaste campagne nationale de lutte contre la drogue, impliquant plusieurs ministères. Parmi les départements ministériels parties prenantes, figurent le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural initiateur de la promotion des cultures de substitution plus saines afin de détourner certains acteurs de la culture du cannabis. Les Ministères de la jeunesse et de l'éducation civique, celui des enseignements secondaires, de la santé, des finances, de la communication ou de la défense participent également à cette lutte acharnée.

Le gouvernement est sensible au problème que pose la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire, ajoutant qu'une des actions préventives qui consiste en des campagnes régulières d'Information, d'Education, et de Communication (IEC), surtout dans les établissements scolaires, (Chef de brigade de la police sanitaire dans la région du Littoral). Le gouvernement a également déployé une police sanitaire aux principales portes d'entrée du Cameroun pour mettre fin au trafic de drogue, notamment les aéroports et le port de Douala.

La loi n°98/004 du 4 avril 1998 d'orientation en son article 35 proscrit la vente, la distribution et la consommation des boissons alcooliques, du tabac et de la drogue. La montée en puissance de la violence en milieu scolaire s'explique par la dangereuse promiscuité entre les établissements scolaires et les lieux de loisirs et de débauches tels que les bars, les motels et autres lieux de luxe et de trafics. Dans ces lieux sont promues et vendues toutes sortes de drogues (alcool, chicha, cannabis, tabac, tramol ou tramadol, etc.) qui finissent, consciemment ou inconsciemment, par être consommées par les jeunes élèves, (Foka, 2017).

L'alcool est une substance psychoactive obtenue par fermentation d'un jus, par distillation ou par mélange de produits fermentés. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) avait évalué

de réduire la consommation d'alcool de 25% entre 1980 et 2000. Les tentatives de lutte contre l'alcoolisme sont restées vaines car, il s'agit d'une maladie complexe. Ainsi, dans son « rapport sur la santé dans le monde » publié en 2002, l'OMS alerte une fois de plus les populations sur le fait que la consommation d'alcool fait maintenant partie des dix (10) principaux risques pour la santé.

D'après ledit rapport, la consommation d'alcool est à l'origine de 3,2% des décès et de 4% de la charge de morbidité. Ainsi, la consommation de boissons alcoolisées est le 1^{er} facteur de risque de santé dans les Pays en Voie de Développement (PVD) à faible taux de mortalité et le 3^{ème} dans les pays développés. De plus, 20 à 30% des cancers de l'œsophage, des maladies hépatiques, des cas d'épilepsie, des accidents de la circulation, des homicides, des blessures intentionnelles sont directement imputés à l'alcool.

Selon l'OMS (2001 & 2005), l'alcoolisme constitue une des principales causes de mortalité dans le monde estimé à environ 2.5 millions de décès par année et plus particulièrement 320000 jeunes âgés de 15 à 29 ans meurent de causes liées à l'alcool, ce qui représente 9% de la mortalité totale dans ce groupe d'âge. Au plan mondial, 6.2% des décès d'hommes sont liés à l'alcool contre 1.1% des décès des femmes. En fédération de Russie et dans les pays voisins, un homme sur cinq meurt de cause liée à l'alcool.

Loi n°97-019 du 7 août 1997 relative au contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs et à l'extradition et à l'entraide judiciaire en matière de trafic des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs. Stipules en son Article 62 que les personnes sous traitement, peuvent détenir, pour leur usage personnel des médicaments contenant des substances psychotropes en quantités n'excédant pas sept jours de traitement pour les médicaments du tableau II et trente jours de traitement pour les médicaments du tableau III. Muni de leurs ordonnances médicales correspondantes.

La mise sur pieds d'un plan national de lutte contre la consommation des drogues et de l'alcool passe par le chef de l'État, Paul Biya lors de son discours du 10 février 2020 soulignant déjà l'impact de la consommation des drogues en milieux jeunes. Il rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, lors d'un conseil ministériel, il avait demandé au gouvernement d'envisager la mise en place d'un plan national de lutte contre la consommation des drogues et de l'alcool. Celle-ci avait alors atteint la côte d'alerte au sein de la jeunesse camerounaise. Il invite encore le gouvernement à se mobiliser davantage pour lutter contre ce fléau.

Des nombreuses initiatives dans la campagne de lutte contre les stupéfiants et les violences en milieu scolaire sont initiées par des partenaires privés et soutenue par le Ministère des enseignements secondaires ; cette opération espère sensibiliser les plus jeunes aux dangers de

la drogue et prévenir la violence dans les écoles du pays. Cette substance psychoactive de cannabis qui détruit et ruine la jeunesse camerounaise est plutôt cultivée par des hommes et femmes camerounaises en des multiples champs.

1.2. Formulation du problème

Constat :

Au Cameroun, comme dans la plupart des pays du monde, le problème de la consommation des produits psychoactifs de plus en plus par les jeunes est grandissant malgré la sensibilisation du comité national de lutte contre la drogue ; La violence chez les jeunes, et plus précisément les tentatives de meurtre sont à la hausse. L'institution scolaire est devenue le lieu des agressions et de harcèlement de toutes natures, perpétrées par des élèves contre leurs camarades ou contre leurs encadreurs avec des conséquences graves sur les résultats scolaires, (Erick, 2022).

La consommation des substances psychoactives représente un problème urgent du fait que les adolescents délinquants d'aujourd'hui infligent un tort inestimable à leurs victimes à l'instar d'un élève sous l'influence de la drogue poignarde son enseignant, ou ce groupe de jeunes filles qui, après s'être droguées, se dénudent et se livrent à des actes sexuels horribles dans leur salle de classe.

C'est pourquoi la loi n°97-019 du 7 août 1997 relative au contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs et à l'extradition et à l'entraide judiciaire en matière de trafic des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs : marquant de façon significative le durcissement de la lutte contre le trafic et l'abus des drogues au Cameroun est qualifiée comme acte de courage politique remarquable. Les activités liées à la drogue menacent non seulement la santé physique et mentale des populations, mais sont étroitement liées à d'autres formes de crimes mettant en péril la stabilité politique, socioéconomique. Plusieurs enseignants ont d'ailleurs été attaqués, certains mêmes tués par des élèves, (Ewodo et al, 2018).

Les media parlent des violences meurtrières liées au trafic ou à la consommation de drogues.

La violence scolaire a plusieurs causes notamment, la consommation des stupéfiants, le milieu familial, la nature des relations parents-enfants, la nature de la relation enseignants élèves, etc. Au-delà de ces causes, il est important de tenir compte de l'âge et des changements physiologiques, liés à la puberté, qui s'opèrent chez les adolescents, avec un impact sur leurs comportements, et qui les rendent difficiles à vivre, (Erick, 2022).

La drogue est rentrée dans les écoles et les dealers semblent ne plus avoir peur d'en franchir les portes pour trouver leurs clients. Les statistiques du Comité national de lutte contre la drogue

(CNLD) assurent que 21% de la population camerounaise en âge scolaire a déjà consommé de la drogue. Des chiffres qui selon les spécialistes pourraient s'aggraver si des mesures ne sont pas prises contre ce phénomène au Cameroun. D'où l'urgence de l'intervention de la justice pour réprimer les agissements délictueux.

« Les enquêtes menées par une association confessionnelle révèlent qu'à 15 ans, plus de 90% de jeunes ont déjà expérimenté une boisson alcoolisée et 59% rapportent avoir été déjà ivres au cours de leur vie. Le cannabis et le tramadol représentent les premiers produits psychoactifs illicites consommés par les adolescents : quatre jeunes sur dix déclarent en avoir déjà consommé à l'âge de 15 ans », (Foi & Justice, 2017, 4-5).

La discipline est un élément nécessaire au fonctionnement des établissements scolaires du secondaire du fait qu'instruire et punir sont les deux faces nécessaires d'une même pièce, qui représente relation éducateur-éduqué et plus globalement d'une interaction sociale qui dépasse certaines prescriptions. C'est pourquoi la prise en charge des problèmes de violence vécus en milieu scolaire a toujours été l'affaire des enseignants et des administrateurs des établissements. Aujourd'hui, après l'interdiction du châtement corporel dans les établissements, les administrateurs scolaires sentent que leurs méthodes d'intervention sont inefficaces avec le changement de la situation en réaction à la montée de l'indiscipline dans le lieu par excellence de l'éducation. On y observe l'entrée en jeu de l'intervention des forces de l'ordre qui vise à prévenir les comportements déviants et délinquants, notamment la consommation de drogue, les bagarres, les agressions, les vols, et l'intimidation.

Le fléau de la consommation des substances psychoactives est en crescendo malgré la sensibilisation des élèves aux cérémonies des levées de couleurs, les sensibilisations de masse pendant la célébration de certaines journées nationales ou internationales, à travers les activités des clubs, les slogans et affiches qui véhiculent des messages pouvant emmener les apprenants à éviter les comportements déviants.

Selon *cameroon tribune* du 10 février 2022, la caravane conduite par la fondation d'éducation d'espérance by Flomik (FEEF) en collaboration avec la mairie de Yaoundé V a touché du doigt plus de 20000 jeunes dans les lycées de l'arrondissement avec pour objectif la sensibilisation des jeunes élèves sur les méfaits de la violence et la consommation des drogues en milieu scolaire car aucun adolescent n'est à l'abri des stupéfiants.

D'ailleurs, les forces de l'ordre et les dirigeants des écoles ont combiné leurs efforts afin d'instaurer des mesures préventives telles que les détecteurs de métaux, les caméras de surveillance, les fouilles systématiques et les visites inopinées tel que le lycée d'Anguissa qui a vu la descente inopinée d'une équipe des policiers. On assiste à une demande de discipline exprimée par les parents et qui se manifeste par le choix de l'établissement de l'enfant.

De là, nous voyons la nécessité d'intervenir pour étudier ce problème important dans l'espoir de dégager une technique qui réduirait autant que possible les problèmes d'indiscipline dans les écoles secondaires. Boudreault et Fontaine (1983) considèrent que l'école secondaire est pour les jeunes à la fois le lieu de grands espoirs et de grandes déceptions.

Les drogues ont accès dans les institutions scolaires. Les passeurs ou dealers ont façonné plusieurs manières pour entrer les drogues et stupéfiants à l'école. Plusieurs acteurs entrent en jeu dans la livraison de ces produits nocifs. Les vendeurs à la cantine scolaire :

« Ils sont en connivence avec les élèves initiés à la consommation des stupéfiants.

Les vendeurs à la cantine scolaire, ayant obtenu l'autorisation de vendre les aliments aux élèves pendant les heures de pause, profitent en même temps pour écouler les drogues dissimulées dans leurs marchandises à leurs potentiels clients que sont les élèves. Cette connivence malsaine qui met mal à l'aise les apprentissages a été démantelée par les responsables de la discipline en milieu scolaire », (Joël, 2022, 188).

Une autre technique de faire entrer les drogues et stupéfiants au milieu scolaire est liée même aux élèves. Lors des fouilles inopinées organisées par l'administration scolaire dans les salles de classe, des stupéfiants ont été saisis, soigneusement dissimulés au fond de leur sac. Le milieu scolaire, les marchés, les rues, en ville comme en campagne, sont devenus des lieux de trafic et de consommation de la drogue.

Les élèves consommateurs des drogues et stupéfiants ont accès facilement pour s'en ravitailler, s'en procurer même pendant les heures de cours. D'autres passeurs de drogues en milieu scolaire sont des anciens élèves exclus ou encore les « moto-taximen ».

« S'agissant des anciens élèves, ceux-ci arborent leur ancien uniforme et s'infiltrent dans l'établissement scolaire afin de livrer leur sale besogne aux élèves pendant la récréation. Quant aux moto-taximen qui sont généralement les anciens élèves,

rodent au tour des établissements scolaires aux heures bien connues, afin d'écouler les drogues aux élèves initiés » (Joël, 2022, 188).

La consommation des substances psychoactives par les élèves adolescents devient un « problème social », sujet politique et médiatique. Cette consommation impose un lourd fardeau financier à la société, c'est la raison pour elle est constamment à la recherche d'une solution à ce fléau ou du moins trouver sous quel angle attaquer ce problème.

Consommer de la drogue était autrefois considérée comme un comportement des marginaux et des délinquants. Mais de nos jours, cette consommation est devenue banale et davantage chez les jeunes ou le milieu scolaire n'est pas épargné. En effet, l'étude menée par la fondation (Kam-Siham et Univers Psycho, 2009), sur un échantillon de 1800 élèves a permis de constater que 30% des élèves des Lycées et Collèges consomment de la drogue et 10% étaient devenus dépendants.

Les chiffres de la consommation de drogue chez les jeunes grimpent au Cameroun. Les dernières statistiques du Comité national de lutte contre la drogue, indiquent que qui assurent que 21% de la population camerounaise en âge scolaire a déjà consommé de la drogue. Le cannabis est placé en tête, avec un taux de consommation de près de 60%, associé au tabac. La demande en Tramadol est de 44, 8 %. 12 et 10% pour la cocaïne.

Le Ministre de la Santé, en rendant publics les résultats de l'enquête, a fait savoir que la prévalence était forte dans les établissements scolaires. Il a insisté sur l'usage du Tramadol très sollicité dans le pays qui le plus souvent est importé illégalement de l'Inde par toutes les tranches d'âge. Ces chiffres sont juste une estimation, car en effet la réalité de la consommation de la drogue en milieu scolaire au Cameroun est bien pire.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans son rapport mondial sur les drogues 2012 mentionne qu'au cours de la période de cinq ans allant jusqu'à la fin de 2010, la consommation illicite de drogues dans le monde est restée stable, à un taux compris entre 3,4 et 6,6 % de la population adulte (âgée de 15 à 64 ans). Madame la Ministre des enseignements secondaires a fait une sensibilisation contre les méfaits de la drogue en milieu scolaire sur plusieurs informations mensongères (éveil, intelligence et courage) et trompeuses qui circulent sur les bienfaits de la drogue en milieu scolaire qui gagnent les jeunes naïfs.

Cependant, entre 10 et 13 % des consommateurs demeurent des usagers problématiques qui présentent une dépendance aux drogues et/ou des troubles liés à l'usage de drogues ; parmi les usagers de drogues par injection continue d'aggraver la charge mondiale de morbidité et, enfin

et surtout, environ 1 décès sur 100 est attribué à la consommation illicite de drogues précise l'Office des Nations Unies contre la drogue.

D'après des statistiques du Comité national de lutte contre la drogue (CNLD), 21% de la population camerounaise a déjà expérimenté la consommation d'une drogue. La couche vulnérable oscille entre 15 et 25 ans et ces substances circulent sous des formes les plus inattendues. Par ailleurs, les consommateurs réguliers représentent 10%, soit 60% des jeunes âgés entre 20 et 25 ans. Quant à la couche sociale la plus concernée, les jeunes de moins de 15 ans, plus de 12.000 sujets consomment les stupéfiants au Cameroun, (*Cameroun Tribune du 28/08/2018*).

C'est pourquoi le Magazine (*cairn.info* dans les drogues : un débat interdit ? N° 44 octobre 2017. P 5), présente les conséquences néfastes de la drogue en montrant que la drogue développerait l'immoralité, ferait perdre le goût du travail, ruinerait la santé physique et mentale des personnes, conduirait à la délinquance, causerait l'échec scolaire, détruirait les familles. Ces substances consommées de façon non contrôlé exposent ces adolescents à des conséquences néfastes tant sur le plan social et sanitaire au vu de la dépendance accrue des consommateurs.

Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans son rapport mondial sur les drogues en 2012, parlant de l'impact de la consommation de drogues illicites sur la productivité d'une société, souligne qu'une étude réalisée aux États-Unis laisse voir une perte de productivité équivalent à 0,9 % du PIB, et des études menées dans plusieurs autres pays font apparaître des pertes représentant entre 0,3 et 0,4 % du PIB.

Les motivations de consommation des substances psychoactives par des jeunes en dehors du cadre médical peuvent relever de la curiosité (le jeune adolescent est mû par le désir d'expérimenter un produit toxique dont on parle beaucoup dans son groupe) ; de l'imitation (il s'agit de faire comme les autres sinon il sera exclu du groupe) ; de l'automédication face à une douleur physique ou morale. Il s'agit la plupart du temps de partager un moment de détente et de convivialité ou parfois simplement de rompre l'ennui ou du désir de « faire la fête », ou encore de réussite au niveau scolaire ou académique, afin de répondre aux injonctions de performance ressenties, (Milhet et Langlois, 2016).

La consommation des substances psychoactives est généralement motivée par une situation de dépression ou le consommateur essaye d'apaiser ses soucis au quotidien. Y trouvant un réconfort éphémère qui est loin d'être une solution définitive, mais génère plutôt d'autres problèmes, notamment sanitaire plus de la pauvreté. Par ailleurs, la consommation d'alcool jouit

d'une image positive soutenue par les politiques de vente acharnées des alcooliers, (Enoka et al. 2022).

Il est sans doute que ces produits affectent physiquement et mentalement ces adolescents lorsqu'on observe leurs agissements après leur consommation. Ils affichent les réactions inhabituelles, éprouvent les sensations et des comportements indécents. C'est pourquoi la loi n°97-019 du 7 août 1997 relative au contrôle des stupéfiants qualifie en son Article 90 que les expressions telles que "abus des drogues" et "usage illicite" désignent l'usage de drogues interdites et l'usage hors prescription médicale des autres drogues placées sous contrôle et le terme "toxicomane" désigne la personne dans un état de dépendance physique et/ou psychique à l'égard d'une drogue placée sous contrôle.

Un peu plus loin l'Article 76 de la même loi stipule que Toute publicité ayant trait aux substances et préparations ou médicaments des tableaux II et III à destination du grand public est interdite. Son autorisation est notifiée par un acte du Ministre chargé de la Santé.

Dans le magazine (cairn.info relatif aux Facteurs associés à l'usage de substances psychoactives chez les adolescents au Bénin publié dans Santé publique volume 27 / N° 6 - novembre-décembre 2015) L'usage des substances psychoactives joue un rôle dans la survenue de pathologies graves telles que les cardiopathies, les maladies cérébrales vasculaires, les broncho-pneumopathies chroniques, le cancer.

L'article 35 de la loi n°98/004 du 4 avril 1998 qui stipule que

« L'intégrité physique et morale des élèves est garantie dans le système éducatif.

Sont de ce fait proscrits : les sévices corporels et toutes autres formes de violence,

les discriminations de toute nature, la vente, la distribution et la consommation des

boissons alcooliques, du tabac et de la drogue ».

Le droit national et international contemporain tente de protéger enfants et élèves de la maltraitance. L'obéissance, l'honneur, le respect, la paix, bien que revendiqués, ne sont plus reconnus comme des obligations. L'école a un peu perdu son sens d'autorité puisque la délinquance en milieu scolaire est bien présente. Pratiquement au regard des objectifs fixés par l'Etat en amont et l'inadéquation constatée sur le terrain suite aux résultats relativement bas et aux comportements des élèves de plus en plus déviants, il nous a semblé judicieux d'investiguer sur les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire pour décrire la question de l'insuffisance ou du laxisme managérial observé.

1.3. Questions de recherche

La question de recherche désigne une concrétisation du problème. Ici, il faut prendre soin de formuler clairement et précisément notre question puisque c'est à celle-ci que nous tenterons de répondre. Généralement, un problème de recherche peut donner lieu à de multiples questions de recherche ; une recherche bien construite n'aborde directement qu'une seule question à la fois, (Berrebeh, 2013). Dans le cadre de cette étude on convoquera deux types de questions une principale et quatre autres secondaires.

1.3.1. Question principale

Nous la formulons ainsi qui suit :

Quel lien existe-t-il entre les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire ?

1.3.2. Questions secondaires

En quoi le profil des acteurs de la discipline influence-t-il à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire ?

En quoi l'application des normes disciplinaires favorise-t-elle à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire ?

En quoi l'environnement de l'établissement impacte-t-il sur la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire ?

En quoi le suivi des apprenants impacte-t-il à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire ?

1.4. Hypothèses de l'étude

L'hypothèse renvoie à la réponse présumée à la question posée. L'hypothèse est nécessairement issue d'une réflexion approfondie sur les divers éléments de la problématique. Sa fonction est double : organiser la recherche autour d'un but précis (vérifier la validité de l'hypothèse) et organiser la rédaction (tous les éléments du texte doivent avoir une utilité quelconque vis-à-vis de l'hypothèse), (Berrebeh, 2013). Ces hypothèses seront en cohérence avec des questions de recherche

1.4.1. Hypothèse principale

Il existe un lien entre les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

1.4.2. Hypothèses secondaires

Le profil des acteurs de la discipline influence à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

L'application des normes disciplinaires favorise à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

L'environnement de l'établissement impacte sur la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

Le suivi des apprenants impacte à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

1.5. Objectif de l'étude

Dans le mémoire de recherche, l'étudiant doit donner à voir la mise en œuvre d'un raisonnement, expliciter et ; le cas échéant, critiquer les choix méthodologiques, (Berrebeh, 2013). Selon Fonkeng, Chaffi & Bomba, (2014), un objectif est « bien évidemment le but à atteindre ».

1.5.1. Objectif principale

Vérifier le lien de dépendance entre les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

1.5.2. Objectifs secondaires

Présenter le profil des acteurs de la discipline et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

Montrer l'application des normes disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

Vérifier l'influence des facteurs l'environnement de l'établissement et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

Montrer l'influence de suivi des apprenants et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

1.6. Délimitation de l'étude

Délimiter une étude, c'est définir ses bornes d'approfondissement dans le but de permettre une bonne compréhension. « Un travail de recherche ne doit pas aller dans tous les sens » écrit

Fonkeng, Chaffi & Bomba, (2014). Dont la délimitation de cette étude porte sur la définition de ses cadres thématique, géographique et temporel.

1.6.1. Délimitation spéciale de l'étude

L'étude s'intéresse principalement aux lycées d'enseignement secondaire général, l'aire géographique choisie pour les investigations est l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}, département de Mfoundi, région du centre au Cameroun. L'Arrondissement de Yaoundé I^{er}, dont le siège est fixé à Nlongkak est délimitée au Nord et au Nord-Ouest par l'arrondissement d'Okola, au Sud par l'arrondissement de Yaoundé IV (ruisseau Ewoué), au Sud-Ouest par l'arrondissement de Yaoundé III (rivière Mfoundi et Bd du 20 mai 1972), à l'Ouest par l'arrondissement de Yaoundé II (carrefour Warda, Nouvelle route Bastos, pénétrante de la Présidence), à l'Est et au Nord-Est par l'arrondissement de Soa (plan communal de développement, 2012). L'arrondissement compte 6 lycées : Lycée d'Emana, Lycée de Nkolondom, Lycée de Mballa II, Lycée d'Elig-Essonon, Lycée Bilingue de Nkoleton et le Lycée de Nyom (carte scolaire MINESEC).

1.6.2. Délimitation temporelle de l'étude

Notre étude s'étale dans une durée de deux ans correspondant au cycle d'un Master qui est conçu comme un ensemble cohérent et continu de 4 semestres. Les deux premiers semestres étant écoulés pour le master I, l'étude se concentre d'une durée de 4 mois allant de janvier à juillet 2022.

1.6.3. Délimitation thématique de l'étude

Le thème central de notre étude intitulé : « dispositifs disciplinaires et consommation des substances psychoactives en milieu scolaire » est constitué de plusieurs champs notamment en sociologie, en psychologie, ou encore en économie. Mais nous entendons mettre l'accent sur l'aspect managérial et administratif de ce thème dont les facteurs les plus pertinents proportionnels à notre étude se résument à :

- Le profil des acteurs de la discipline : le surveillant général étant un agent de l'Etat qui n'est pas formé dans le domaine faute de manque d'une institution chargée de former les surveillants généraux des établissements disposés par l'Etat, ceux-ci sont désignés après une certaine ancienneté ou expérience. Dans le cas des vigiles la majorité est sans profil professionnel ni scolaire ayant parfois un antécédent soit fumeur ou se rapprochant des drogues. Ce n'est pourquoi ni l'expérience ni une formation n'est requise mais sont choisis selon les penchants du chef de l'établissement.

- Les normes disciplinaires : le règlement intérieur de l'établissement qui est le document qui définit l'ensemble des règles de vie de l'établissement et qui fixe les droits et les devoirs de chaque membre de la communauté éducative est méconnu des élèves, il n'est ni publié ou affiché au sein de l'établissement ni distribué aux parents au moment de l'inscription pour influencer les comportements.
- l'environnement de l'établissement : L'environnement scolaire qui est un outil important affectant directement ou indirectement le comportement des élèves est moins équipé ; des barrières à plusieurs ouvertures parfois mal entretenues ayant des fissures utilisées comme passerelles facilitant l'escalade et l'infiltration des intrus.
- Le suivi des apprenants : le suivi peut être individuel ou collectif qui demande les informations telles que le lieu de résidence de ces élèves, la distance les séparant de l'établissement et de quel type de famille ils sont issus.

1.7.Intérêt de l'étude

La présente étude vise à examiner l'influence de la gestion des dispositifs disciplinaires face à la consommation des substances psychoactives dans les établissements secondaires pour pouvoir aborder la question de l'insuffisance managériale observée face à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire et de proposer un modèle de gestion pour réduire considérablement ou pour palier à ce fléau. L'intérêt de cette recherche est axé sur un plan à double volet à savoir le plan scientifique et le plan social.

1.7.1. Intérêt scientifique

Cette étude met l'accent sur les dispositifs disciplinaires et la consommation des produits psychoactives en milieu scolaire pour interpeller la communauté scientifique sur l'importance d'une telle recherche, contribuer à l'éradication de cette mésaventure en présentant des nouvelles connaissances dans la proposition des solutions liées à ce fléau et de proposer un nouveau modèle de gestion afin d'aboutir aux résultats concrets.

1.7.2. Intérêt social

L'école est un lieu sacré de l'éducation qui est un milieu ouvert à la société au vu de ses missions. Cette étude interpelle à la fois l'Etat et la société par rapport à ce lourd fardeau financier infligé à la société. L'encadrement de la jeunesse demeure un but commun de l'Etat et de la société qui nécessite une intervention en urgence qui passe par la symbiose Etat et société pour atteindre les objectifs escomptés. Étant donné que l'éducation et la santé sont des exemples types de bien public mondial ou bien sous tutelle, la consommation des substances psychoactives constitue un fléau social.

Le développement de l'homme et son évolution passent par son éducation ; de ce fait tout ce qui gangrène l'éducation est à proscrire. La consommation des produits psychoactives étant une entrave à cet objectif ; Eradiquer ou au moins diminuer la consommation des stupéfiants en milieu scolaire est l'ultime interpellation de ce travail. Sauver l'éducation constitue la pierre angulaire de l'épanouissement de l'homme en préparant la relève. Ce fléau s'installe aisément dans les établissements scolaires car « Il n'y a pas de crise de l'éducation, il y a que des crises de société », (Pégui cité par Djedou, 2002). Nous pouvons en conséquence, raisonnablement penser qu'en sauvant l'éducation c'est la société tout entière qui est sauvée.

CHAPITRE 2 : REVUE LITTÉRAIRE

Le premier chapitre nous a permis de présenter le contexte de l'étude, de formuler le problème étudié, d'élaborer la problématique spécifique, les questions de recherche, les hypothèses, les objectifs, la délimitation et l'intérêt de l'étude. Le présent chapitre intitulé revue de littérature et cadre théorique présente trois aspects à savoir la définition des concepts opératoires, la revue critique de la littérature et les théories explicatives de l'étude.

2.1. Définition des concepts de l'étude

Une ébauche de définition des concepts en général nous paraît nécessaire du fait de la polysémie des certains mots et aussi de la transdisciplinarité pour d'autres ; à l'instar de la matière vivante, les concepts naissent, grandissent et périssent. Durkheim (1966) recommande la définition des concepts dans une recherche afin de ne pas s'exposer aux plus graves confusions car ils permettent la bonne compréhension du sujet. Bien que ces concepts ci-dessous n'ayant pas fait référence à tous les domaines y afférents ; il n'en demeure pas moins qu'on trouve à un moment donné un terrain définitionnel commun et universel au vu des tentatives d'approches qui donnent satisfaction quant à ce qui est de la réalité desdites notions à savoir : dispositif, discipline, dispositifs disciplinaires, produits psychoactifs, drogue, environnement éducatif et suivi scolaire.

2.1.1. Dispositif

Étymologiquement, avant 1615 avec Pasquier (1560) dans *Recherches de la France* le mot dispositif désignait la « partie d'un texte législatif qui statue impérativement », à partir de 1797 son sens évolue suite à l'expédition de *La Pérouse* en 1788 et désigne un « ensemble d'éléments ordonnés en vue d'une certaine fin »

En donnant une généralité encore plus grande à la classe déjà très vaste des dispositifs de Foucault, Agamben (2006) disait :

« j'appellerai dispositif tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants (...), les écoles, la confession, les usines, les disciplines, les mesures juridiques, dont l'articulation avec le pouvoir est en un sens évidente, mais aussi, le stylo, l'écriture, la littérature, la philosophie, l'agriculture, la cigarette, la navigation, les ordinateurs, les téléphones portables ».

Le mot de « dispositif » est très fréquemment employé dans le monde scolaire. Une abondante littérature institutionnelle en atteste, sur des sujets divers ayant de prime abord peu de lien entre eux : soutien scolaire, accueil d'élèves handicapés ou primo-arrivants, lutte contre la violence, éducation culturelle ou artistique, etc. (Barrère, 2013).

Foucault (1994) envisage le dispositif comme le « réseau » qu'il est possible de tracer entre les différents éléments d'« un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit ».

Au cours des quinze dernières années, le « dispositif » s'est progressivement installé dans le lexique commun des sciences sociales. La présence du terme et son intégration grandissante dans les récents travaux se donnent par exemple à voir à travers le nombre croissant de thèses de sociologie qui comportent le terme « dispositif » dans leur intitulé, (Beuscart, Peerbaye, 2006).

Il ressort des affirmations de ces auteurs que le concept dispositif fait appel à plusieurs domaines. Dans notre cas d'étude, il renvoie à un ensemble de mesures prises, de moyens mis en œuvre impliquant un engagement théorique minimal, pour assurer la défense de certains intérêts de façon souple et ouverte ou en vue d'assurer une intervention dans le but d'atteindre les objectifs escomptés.

2.1.2. Discipline

D'un point de vue étymologique, au Moyen Âge la discipline désigne un massacre ou un carnage, résultante d'une justice ou d'un châtement, puis prend le sens plus spécifique de « châtement corporel » ou de « flagellation » dans un sens religieux avant de devenir une sorte de fouet. Cependant, en latin ecclésiastique, elle fait référence à la règle monastique, à la correction et au châtement imposé par la règle, (Morin, 1994)

Dans le champ de l'éducation, le mot « discipline » renvoie aux règles, aux dispositions prises pour maintenir l'ordre et la sécurité des élèves au sein de l'établissement scolaire, à « l'art d'éviter, de contenir ou de réprimer les manifestations d'indiscipline de la part des élèves », (Champy, Etévé et Forquin, 2005).

Prairat (2006) la définit à deux étages le premier comme : « l'ensemble des dispositifs et des règles de conduite qui visent à garantir le déroulement normal des activités. La discipline permet, autorise, rend possible » et le second : « Elle vise à faire entrer chaque élève dans une culture de la responsabilité ». Il faut se défaire d'une conception négative de la discipline et la

définir positivement afin d'éviter un retour aux « bonnes vieilles méthodes » ou à un « libéralisme mou », (Prairat, 2002). Penser la discipline de manière positive comme une capacité à se donner des règles en fonction d'objectifs et de valeurs.

Selon Morin (1994), dans les armées la discipline renvoi à l'obéissance et à l'exercice de l'autorité qui s'applique à tous les militaires appartenant aux Forces armées nationales, tout en précisant à chacun ses droits et devoirs et vise à prévenir les défaillances aux différents échelons de la hiérarchie.

Le mot discipline d'origine chrétienne, puis cléricale, revêt le la teneur autoritariste de ce qu'il désigne. S'il s'est laïcisé, c'est à cause de la reprise en main des disciplines universitaires par l'autorité napoléonienne, en cette époque où apparaît le mot disciplinaire (1803), pour signifier ce qui se rapporte à la discipline, principalement aux sanctions, (Loty, 2004).

Martin (2014) pense qu'un des sens du mot discipline est lié à la punition et la correction, car les leaders militaires disposent d'une variété d'outils pour imposer l'obéissance et la conformité. Pour lui, discipline fait aussi référence à une manière de faire les choses, individuellement et collectivement.

Le mot discipline suivant l'étymologie est d'abord employé par l'église pour la discipline ecclésiastique, puis par les militaires pour enfin s'intégrer dans le champ de l'éducation. La discipline renvoi à l'observation rigoureuse d'une règle de conduite imposée aux membres d'un ordre ou d'une coopération pour permettre le bon déroulement des activités.

2.1.3. Dispositif disciplinaire

Foucault, dans un entretien célèbre, le définit ainsi : « un ensemble résolument hétérogène du dit aussi bien que du non-dit ayant donc une fonction stratégique dominante, ce qui suppose qu'il s'agit là d'une certaine manipulation de rapports de force supportant des types de savoir, et supportés par eux », (cite par Mazabraud, 2010).

Le dispositif disciplinaire, une notion qui ne saurait être séparée de celle de pouvoir pour signifier l'incessante combinaison des rapports de force savoir-pouvoir ; dans un établissement scolaire, il désigne l'ensemble constitué de : surveillant général, surveillants de secteur, portiers et vigiles. Tout comme croire à Foucault (1984), dans *La Volonté de savoir* qui l'explique en ces termes : qu'il « fonctionne non pas selon le droit mais à la technique, non pas à la loi mais à la normalisation, non pas au châtement mais au contrôle », (cite par Mazabraud, 2010)

2.1.4. Produits psychoactifs

Un produit psychoactif désigne une substance qui lorsqu'elle est consommée agit sur le système nerveux central et modifie la perception, les humeurs, les sensations, l'état de conscience et la

motricité d'un individu. Il peut être un produit d'origine naturelle (cannabis, café...) ou un produit psychoactif synthétique (drogue de synthèse, médicament, psychotrope).

Les stupéfiants sont des substances toxiques entraînant généralement une accoutumance et un état de stupeur qui aboutissent une dépendance. Au départ, la substance "fonctionne" et répond à un besoin du consommateur avant de l'entraîner dans la spirale de l'addiction, (Pelicier & Thuillier, 1991).

Les dangers liés à l'usage varient selon la substance, les individus, les façons de consommer, etc. Le statut juridique confère une classification de ces substances. C'est ainsi que l'on a des drogues légales et illégales.

Les drogues légales ou dépresseurs

Certaines drogues sont autorisées à la consommation mais restent tout même réglementées. Les drogues autorisées sont fabriquées par des industries légalement reconnues et font l'objet de la commercialisation, de publicité et de consommation au large public intéressé. Parmi les drogues légalement autorisées l'on peut retenir entre autres :

- Les alcools (vins, bières, liqueurs)
- Les cigarettes
- Les solvants volatils (colle, diluant, encre de marqueur)
- Les sédatifs (somnifères)

Outre, il existe d'autres médicaments dont la vente est publiquement autorisée.

Les drogues illégales

Certaines substances sont prohibées c'est-à-dire l'usage et la vente sont proscrits. Il s'agit entre autres du chanvre indien, l'héroïne ou la cocaïne, le tramol ou le tramadol, la chicha, berré rouge, comprimé de diazepam, le banga et le D10.

La consommation de ces drogues en milieu scolaire est devenue banale chez les jeunes élèves de deux sexes. Selon l'effet ressenti nous avons :

- **Les stimulants** : Certains produits psychoactifs augmentent le rythme cardiaque, procurent une sensation d'éveil, donnent une impression d'énergie ;
- **Les dépresseurs** : ils détendent le corps, ralentissent le rythme cardiaque et atténuent les sensations ;
- **Les perturbateurs** : ils transforment la vision, le toucher et l'ouïe.

2.1.5. Drogue

Une drogue est un composé chimique, biochimique capable de modifier une ou plusieurs activités neuronales et/ ou perturber les communications neuronales. Elle peut être de source

naturelle quand elle est produite par le cerveau lui-même et vient alors donner un coup de pouce quand on en a besoin. Elle peut être artificielle dans le sens que c'est une substance extérieure que l'on absorbe et qu'elle imite l'action de nos drogues naturelles. Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Houlsman et Ransbeek (1983) définissent la drogue en disant : « en faisant tomber la distinction juridique entre drogue légale et illégale, nous définirons la drogue comme substances produisant un changement de conscience ». Il se dégage de cette définition que la drogue est utilisée par le consommateur en vue de modifier son état de conscience ou d'améliorer ses performances sans aucun contrôle sur la quantité, la qualité et la durée de l'effet et dont l'usage peut être légal ou non. Toutefois son potentiel nocif et l'abus influent directement sur l'accoutumance et la dépendance au produit.

2.1.6. Environnement éducatif

Janosz et Leclerc (1993) pensent que l'environnement éducatif désigne les trois pôles de l'intervention que sont : l'individu, son environnement et leur interaction qui varient nécessairement selon les caractéristiques des intervenants, des sujets et de leur environnement naturel, en fonction également du contexte d'intervention (lieu, mandat, etc.), (Janosz, Georges & Parent, 1998).

Selon Moos (1979), l'environnement éducatif renvoie d'abord à une conceptualisation dualiste de la relation individu-environnement, puis au climat social qui est aussi une composante physique (architecture, arrangement spatial, localisation dans le quartier, etc.), et enfin une composante organisationnelle (nombre d'élèves, ratio élèves-enseignant, ressources financières, etc.) et une composante d'agrégation sociale (l'ensemble des caractéristiques du corpus d'élèves).

2.1.7. Suivi scolaire

Le suivi scolaire désigne un ensemble des actions qui permettent de suivre l'aide fournie aux élèves en difficulté ou non par un contrôle attentif permanent sur une certaine période pour leur faciliter l'accomplissement de leurs devoirs ou leur faire apprendre en complément des cours. Laaroussi (1996), définit le suivi scolaire en disant que ce sont :

« des modalités d'adaptation, de changement et d'innovation mises en œuvre de manière consciente ou inconsciente par les acteurs sociaux confrontés à des situations, à des événements et à des enjeux qu'ils ne maîtrisent pas entièrement.

[...] Elles sont le montage spécifique effectué par les individus ou les groupes entre leurs expériences, attitudes, représentations et pratiques d'ajustement aux environnements inventées au quotidien ».

2.2. La recension des écrits

La recension des écrits correspond à un terme large qui regroupe plusieurs approches d'exploration des données existantes. Il s'agit de faire le recensement, l'examen et la synthèse critique de textes portant sur un sujet précis, (Fortin, Côté & Filion, 2005). Elle consiste à évaluer les différentes dimensions que peut prendre notre sujet d'étude. La recension des écrits est un exercice qui permet au chercheur de parcourir les pensées des différents chercheurs et travaux ayant traité des thèmes en rapport avec notre sujet.

La recension des écrits peut représenter en soi comme un inventaire des connaissances et constituer un travail complet. Dans notre cas d'étude, nous faisons face à un nombre réduit d'ouvrages ayant traité le thème de manière approfondie. Notre approche se propose toutefois de faire ici un état sur la littérature existante si ce n'est de s'accorder avec Tétreaut (2014) qui pense que la recension des écrits peut représenter en soi un inventaire des connaissances et constituer un travail complet pour certains, tandis que pour d'autres, il s'agit de saisir les informations disponibles sur un sujet donné afin de développer un projet de recherche original et innovant.

Selon Rocco et Plathoknik (2009), Certains auteurs utilisent les mots « recension des écrits » de façon interchangeable avec les expressions « cadre conceptuel » et « modèle théorique ». Elle peut être utilisée en tant qu'étape préparatoire à une recherche plus complexe ou comme une méthode complète de traitement des informations contenues dans les textes publiés.

De façon générale, certains auteurs jalonnent l'histoire des dispositifs disciplinaires à l'instar de Foucault avec son ouvrage « surveiller et punir » ; Ces derniers axent leurs réflexions sur les suggestions des solutions aux problèmes de discipline entravant l'évolution harmonieuse des établissements. L'examen des travaux explorés, des quelques études relatives aux dispositifs disciplinaires ont permis d'étudier les constats liés à la consommation des stupéfiants par les élèves en milieu scolaire.

2.2.1. Historique des approches des dispositifs disciplinaires et généralité sur l'administration scolaire

Mathias & Armel (2021) montrent que l'indiscipline est une violation des textes qui régissent le règlement intérieur d'un établissement scolaire. Elle est caractérisée par le désordre,

l'atmosphère malsaine défavorable à un travail propice, le retard volontaire des élèves, les absences remarquées aux cours, le refus volontaire de participer aux devoirs et interrogations, les inscriptions sur les murs, l'utilisation des téléphones portables dans les classes, l'usage des stupéfiants, les agressions de toutes sortes.

Prairat (2002) parlant de la réforme relative aux procédures disciplinaires et au règlement intérieur souligne que la variabilité des pratiques punitives au sein des établissements, les recours souvent rapide à l'exclusion, les conseils de discipline n'ont pas donné les résultats escomptés malgré la présence des surveillants et des éducateurs plus outillés dans l'approche de la psychologie, nous constatons malheureusement la dégradation du milieu scolaire entraînant un fort taux d'échec et des renvois massifs.

Rousseau (1762) disait : « commencez à connaître les élèves », c'est dans ce cadre que notre étude aborde la question en s'interrogeant pourquoi certains élèves deviennent-ils indisciplinés et d'autres pas ? Quels sont ceux qui sont exposés ? Qu'est-ce qui les fait exploser face aux risques d'indiscipline qui se transforme en violence ? C'est dans ce sens que Claparede disait : « pour enseigner le latin à John, non seulement il faut connaître le latin, mais aussi connaître John ».

2.2.2. La discipline

L'école était un système bureaucratique gouverné par « des règles et des papiers ». Ce qui suppose que son fonctionnement est assuré par des règles impersonnelles et souvent rationnelles ; celles-ci visent à éliminer l'incertitude, l'arbitraire et la fantaisie humaine. Parallèlement aux effets positifs qu'elles peuvent avoir, ces règles produisent des conséquences négatives et inattendues tel que le décrochage scolaire.

Tout le monde parle d'indiscipline mais peu de gens parlent de la même chose. Prairat (2006) pense qu'il n'y a pas d'école sans discipline. Mais de quoi parle-t-on ? Pour lui les débats sur la question de la discipline sont contradictoires : ils se manifestent d'un côté de la part des parents et des enseignants. Il rappelle que Le terme de discipline a souvent une connotation négative, en partie en raison de « surveiller et punir » de Foucault qui pense qu'il s'agit d'une technologie de façonnement du corps. L'étymologie de la discipline nous montre que l'homme ne peut pas constamment tout réinventer et se contente de mettre en pratique les méthodes qui ont fait leur preuve.

Selon les auteurs Quivy, Ruquoy et Van Campenhoudt (1989), c'est la diversité des discours sur l'indiscipline, diversité des faits dénoncés et de leur gravité, diversité des causes et des responsabilités qui rendent la question délicate. En fait, certains enseignants incriminent leurs

collègues, d'autres critiquent la direction, le personnel administratif ou les surveillants. De leur côté, ceux-ci ne manquent pas de souligner les négligences et le laxisme des professeurs. Quant aux élèves, ils s'en prennent aux adultes, au système scolaire. Enfin, diversité des remèdes : chaque solution à ses défenseurs et la constitution de clans qui donne lieu à des luttes d'influence auprès de la direction.

Nous nous référerons à des auteurs dont le crédit scientifique est indéniable : il s'agit de Redl et Wattenberg, de Kounin, de Doyle et de spécialistes néo-comportementalistes. Le choix de se référer à ces auteurs réside dans le sérieux de leurs démarches scientifiques et dans notre propre conception théorique de l'indiscipline, (Sieber, 2000).

Bien que ce modèle date de 1951, selon Sieber (2000) il demeure extrêmement intéressant dans la mesure où il met l'accent sur le comportement de l'élève situé dans son contexte social. Le comportement indiscipliné n'est pas seulement l'expression d'un élève, mais relève d'un dysfonctionnement du système. C'est la raison pour laquelle les auteurs Abramowitz, O'Leary et Futersack (1988) montrent que les réprimandes de courtes durées sont plus efficaces pour éviter l'apparition de comportements indisciplinés que les réprimandes de longues durées.

Il s'agit en fait d'une vue systémique de l'indiscipline même si les comportements indisciplinés ne sont émis que par quelques élèves d'une classe. Leur apparition a une incidence sur tous les membres du groupe et est influencée par tous. Rousseau (1762) écrivait que : « l'homme naît bon, mais c'est la société qui le corrompt ». Chacun y réagit à sa manière, aussi bien le surveillant que les élèves. Et chaque réaction peut influencer une nouvelle émission de ces comportements. En ce sens, les comportements indisciplinés font partie d'un processus circulaire tels que les éléments d'un cercle vicieux. C'est pourquoi la gestion de ces comportements indisciplinés des élèves ne doit pas exclure l'enseignement.

Pour Redl et Wattenberg (1951), l'enseignant fait partie du groupe et, à ce titre, joue un ou plusieurs rôles selon les circonstances : le juge, la source de connaissance, le facilitateur d'apprentissages, l'arbitre, le détective, etc. Ces rôles dépendent forcément du libre-arbitre de chacun mais aussi des attentes de rôles véhiculées par les élèves. Cette conception des relations au sein de la classe amène Redl et Wattenberg à rechercher les raisons de comportements indisciplinés dans l'absence d'unité ou de cohésion que forme le groupe comprenant l'enseignant et les élèves.

D'autres auteurs, dignes d'intérêt, se sont intéressés à la discipline en classe tel que Charles (1997) qui distingue ceux qui ont développé un modèle théorique de ceux qui se sont plus axés sur la pratique de la gestion. A l'instar des apports spécifiques et les concepts généraux de Ginott (1971) et Gordon (1979, 1989) ; Doyle (1986), l'un des spécialistes actuels de l'analyse

de l'organisation de la vie sociale de la classe fait recours à quelques données issues du courant néo-comportementaliste pour recueillir des informations sur l'efficacité de certaines réactions de gestion de l'indiscipline.

Les comportements indisciplinés ou l'indiscipline en classe se manifeste par des comportements et des attitudes inappropriées. Selon une enquête effectuée auprès de 1100 enseignants, Walker et ses collaborateurs ont évalué une liste de 51 comportements problématiques qu'ils ont dû classer selon leur niveau de perturbation en classe, (Walker & Walker, 1994/1991). Les comportements jugés inacceptables par 90 % de l'échantillon sont les suivants : le vol, l'inattention et l'hyperactivité, l'agression physique ou verbale, l'indiscipline et la provocation envers l'enseignant, le refus d'obéir aux règlements de classe, le vandalisme, la perturbation de la classe, les crises de rage, le mensonge et la tricherie.

Bear (1998) note qu'aux Etats-Unis les problèmes de discipline sont essentiellement le bavardage, le fait de se lever de son siège, l'irrespect envers les enseignants, les comportements de provocation envers les camarades, les menaces. À ces comportements, il adjoint la consommation de drogues et la violence. Doyle (1986) note que les actes d'indiscipline les plus courants sont les arrivées tardives, l'oubli de matériels, l'inattention, les bavardages, le fait que l'élève quitte la classe, les cris et les formes moyennes d'agressions physiques ou verbales. Les élèves profèrent rarement des insultes ou des menaces de violences physiques envers les enseignants.

Leur intérêt n'est pas forcément de proposer un modèle sur la discipline. Redl et Wattenberg (1951) considèrent les comportements indisciplinés par les fonctions qu'ils acquièrent au sein du groupe d'élèves. Ces fonctions définissent des rôles comme ceux de : « meneur, de clown, de bouc émissaire, d'agitateur ou de chouchou ». Cette conception provient de l'importance qu'ils accordent à l'influence du groupe sur le comportement de chaque élève.

Goulet (1993) pense que l'école est dans une situation sans précédent car « elle doit pour fonctionner, commencer par créer les conditions qui rendent possible ce fonctionnement même », (cite par Prairat, 2018). Il ajoute en disant : « Je laisse aux sociologues et psychologues le soin d'identifier et d'analyser les tenants et aboutissants de la question ».

2.2.3. Généralité sur l'administration scolaire

L'administration scolaire fait référence au management du système éducatif dans lequel un groupe combine des ressources humaines et matérielles pour superviser, planifier, élaborer des stratégies et mettre en œuvre des structures pour exécuter un système éducatif, (Michael, 2018). L'éducation consiste à doter les connaissances, les compétences, les valeurs, les croyances, les

habitudes et les attitudes d'expériences d'apprentissage. Le système éducatif étant un écosystème de professionnels dans les établissements d'enseignement, tels que les ministères gouvernementaux, les syndicats, les conseils statutaires, les agences et les écoles, il est composé de dirigeants politiques, de directeurs, de personnel enseignant, de personnel non enseignant, de personnel administratif et d'autres professionnels de l'éducation qui travaillent ensemble pour enrichir et améliorer.

L'administration scolaire vise à identifier ainsi qu'à planifier un ensemble de stratégies et d'actions dans le but d'atteindre les objectifs de l'institution éducative en utilisant au mieux les ressources disponibles en vue d'apporter une valeur ajoutée considérable. Elle est aujourd'hui confrontée à des défis majeurs liés à la consommation des stupéfiants. Le Cameroun, sous la pression économique des industries de production, continue de se laisser envahir par différents types d'alcool sans oublier ceux produits sur nos propres territoires. Les décrets et la loi d'orientation tendent à démembrer les chefs des établissements scolaires. Selon l'OCDE (2008), le monde de l'éducation se questionne sur la réalité des compétences nécessaires au personnel d'encadrement des établissements d'enseignement pour assurer un exercice efficace de leurs fonctions et répondre aux nouveaux défis du XXI^e siècle.

Selon Gaulejac (2004), Le défi des managers contemporains est de devoir piloter des collectifs dans un monde complexe sur lequel règnent des exigences de productivité, de compétitivité et d'urgence qui demandent de faire preuve sans cesse de mobilité, de réactivité, d'efficacité c'est pourquoi ils font appel au style de management en situation de crise. Il préconise d'offrir un soutien à celles et ceux qui exercent la fonction de direction.

Le management transversal vient donc casser les barrières hiérarchiques en instaurant une méthode de gestion plus horizontale. Il convoque la collaboration de différents services et permet de s'appuyer sur des équipes aux compétences variées. Le management transversal est une approche innovante et collaborative qui implique un travail collectif entre plusieurs services. Notons que le management transversal ne résout pas le problème à long terme puis qu'il fragilise d'avantage les chefs des établissements scolaires.

Cette approche managériale est caractérisée par une concentration sur la résolution des problèmes, une orientation rationnelle, une utilisation des modèles et techniques mathématiques pour résoudre les problèmes et un recours aux ordinateurs dans la prise de décision. Le management est aussi considéré comme une philosophie.

L'administration scolaire

L'administration scolaire renvoie au management du système éducatif à travers des ressources humaines et matérielles. Le système éducatif se présente comme un écosystème de professionnels dans les établissements scolaires, tels que les ministères gouvernementaux, il est composé de dirigeants politiques, de directeurs, de personnel enseignant, de personnel non enseignant, de personnel administratif et plusieurs autres professionnels de l'éducation. L'administration scolaire se présente comme suit :

Le proviseur

Il est l'organe suprême représentant l'établissement auprès de l'administration centrale. Il coordonne les activités de l'établissement par l'intermédiaire de ces collaborateurs et veille au respect des programmes éducatifs.

Le censeur.

En charge de la gestion pédagogique de l'établissement entre gestion de classe, des horaires, des emplois du temps, de supervision et coordination de l'activité pédagogique des animateurs pédagogiques et de suivi par les animateurs pédagogiques.

Surveillant généraux

Cette instance est en charge de la discipline au sein de l'établissement, elle vise à assainir l'environnement éducatif interne et externe à l'aide de plusieurs dispositifs disciplinaires c'est d'ailleurs cette instance qui constitue l'ossature de notre champ d'étude.

Les services d'orientation

Ils sont impliqués dans le processus d'accompagnement psychosocial et pédagogique de l'apprenant. Il est porté par le conseiller d'orientation en tant que moniteur de l'apprenant en l'occurrence des présumés ou consommateurs de stupéfiants (voir annexe).

2.2.4. Le règlement intérieur

Le règlement intérieur renvoie au document qui fixe principalement les mesures d'hygiène de sécurité et de discipline par lequel l'établissement détermine et fixe à sa totale discrétion suivant la réglementation les règles à respecter unilatéralement au sein de l'établissement. Il précise les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des obligations de chacun des membres de la communauté éducative. Il est obligatoire dans chaque école.

Dans la lointaine tradition, Le règlement intérieur désignait des règlements d'atelier où les règles fixées par l'employeur et sont laissées à sa totale discrétion jusqu'à l'avènement des toutes premières lois sociales en faveur des travailleurs qui ont tenté d'en limiter les abus en rendent l'élaboration du règlement intérieur obligatoire dans toutes les entreprises en 1945.

Lyon-caen, (cité par Nathalie 2021), souligne des nombreuses critiques formulées et que les juristes y voient là « une anomalie juridique ».

Un système de règlements efficace doit répondre à des exigences fondamentales : Tout d'abord, les règles et les conséquences afférentes sont claires et transparentes ; Elles sont formulées par écrit et le texte, présenté en début d'année, reste accessible à tous (élèves, enseignants, parents). L'application du règlement intérieur est rigoureuse et toujours cohérente quelle que soit la figure d'autorité qui la met en œuvre. Selon Nathalie (2021), Le règlement intérieur peut être remis en main propre et faire l'objet d'une information personnalisée lors des inscriptions, ou peut également simplement être mentionné de façon orale. Les parents ne portent que rarement un intérêt à la lecture de ce document de référence et oublient rapidement son contenu.

Les attentes des directions varient en fonction des problématiques rencontrées dans les établissements, Elles peuvent être focalisées sur l'aspect disciplinaire lors de situations de tensions internes ; ou peuvent simplement répondre à une obligation légale. C'est particulièrement autour des surveillants que les attentes sont les plus fortes. En imposant un encadrement de proximité des élèves.

Le règlement intérieur comme document administratif

Rédigé à la lumière de la réglementation, son fonctionnement suppose une gestion assurée par des règles impersonnelles et rationnelles. C'est pourquoi est Le règlement intérieur constitue le premier élément d'apprentissage de la citoyenneté et de la référence au droit au vu de sa confection :

- un texte normatif : il définit des règles auxquelles les adultes peuvent se référer pour légitimer leur autorité. Il privilégie la responsabilité de chacun. Il rappelle les fondamentaux du service public d'éducation et ses modalités d'application.

- un texte éducatif : il responsabilise l'élève et lui apprend la vie en société et la citoyenneté.

- un texte informatif : il précise des droits et obligations, explicite le fonctionnement de l'école.

« L'arsenal législatif en matière d'éducation au Cameroun ne prévoit pas d'échelle encore moins de procédure de sanction en matière de consommation de la drogue.

C'est par exemple le cas de la loi n°98/004 du 4 avril 1998 portant orientation de l'éducation au Cameroun, qui proscrit en son article 35 la vente, la distribution et la consommation de boissons alcooliques, du tabac et de la drogue dans le système

éducatif. Seulement, elle ne prévoit pas la procédure de sanction d'où la nécessité de se tourner vers le règlement intérieur des établissements scolaires pour trouver matière à traiter de la question » (Djomkam, 2017 :15).

C'est la raison pour laquelle, dans la plupart des règlements intérieurs des établissements scolaires de notre site d'étude, il ressort pratiquement la même procédure de sanction pour les cas liés à la consommation des stupéfiants en milieu scolaire.

2.2.5. Substances psychoactives

Les drogues et stupéfiants sont des substances qui modifient la manière de percevoir les choses, de ressentir les émotions, de penser et de se comporter. Les dangers liés à l'usage varient selon la substance, les individus, les façons de consommer, etc. Le statut juridique confère une classification légale et illégale de ces substances.

Longtemps ignorée, la consommation des substances psychoactives est un phénomène récurrent et persistant. Le monde entier est actuellement confronté au développement sans précédent de la production, du trafic et de l'usage illicite des substances psychoactives dont le Cameroun n'est pas épargné. Il connaît une évolution éblouissante en faveur de l'instabilité économique. Le phénomène de la drogue est alors de plus en plus préoccupant au Cameroun qui, est devenue une plaque tournante des trafiquants.

Djilalai (2022) souligne lors d'une conférence sous le thème : « Le rôle de l'école et de la société dans la sensibilisation contre les dangers de la drogue » que la propagation de la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire prend de l'ampleur d'année en année, nécessitant l'intervention et l'implication de tous les acteurs afin d'endiguer ce fléau. Les parents et l'école se doivent de jouer un rôle capital afin de réaliser un diagnostic précoce, permettant de sauver des enfants, de plus en plus jeunes, victimes de ce désastre.

Selon *le faso.net* du 7 mars 2023, Le ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN) déclare parlant de la drogue en milieu scolaire que « Vouloir que l'école seule résolve le problème de la drogue serait trop demander à cette institution »

Selon Odejide (2006), la mondialisation et la globalisation favorisent l'introduction de nouvelles drogues comme l'héroïne et la cocaïne en Afrique. Le cannabis, l'une des drogues les plus produites, les plus consommées qui fait l'objet d'un grand trafic avec l'implication de plusieurs réseaux qui fait des ravages en milieu jeune. La culture et le trafic du cannabis génère,

une croissance considérable de la délinquance et de la violence qui se traduit aussi bien en atteintes aux personnes qu'aux biens.

Le choix de l'entrée dans le marché du travail illégal et en particulier celui du trafic de drogues semble être irrationnel. Ainsi, le risque d'interpellation par les forces de l'ordre et de condamnation par la justice représente une sortie forcée du marché du travail et donc une perte de revenu. Pour lutter efficacement contre ce fléau, le Cameroun n'hésite pas à coopérer au niveau international et a également adopté une législation interne pour réprimer les actes ayant trait à ce fléau.

2.2.5.1. Etat de lieux des produits psychoactifs au Cameroun

Le Cameroun est un pays d'Afrique Centrale à la forme d'un triangle et ayant une superficie de 475445 km². Il est limité par : Le Nigeria à l'ouest et au Nord-Ouest ; l'Océan Atlantique et le Congo au Sud-Ouest ; La Guinée Equatoriale et le Gabon au Sud ; La République Centrafricaine à l'Est ; Le Tchad à l'Est et au Nord-Est.

Le Cameroun est un pays qui ne cautionne pas la consommation, l'utilisation, la vente ou l'achat des substances psychoactives bien que le cannabis (banga) soit amplement cultivé dans le pays et utilisé à des fins récréatives, en médecine traditionnelle et produits de beauté. Le trafic de drogues constitue un problème social et le cannabis entre et sort clandestinement du pays par voie maritime et aérienne.

Cette substance psychoactive de cannabis qui détruit et ruine la jeunesse camerounaise est cultivée par des hommes et femmes camerounaises en des multiples champs. Car ceux qui le cultivent sont aussi bien des parents que ceux qui les constatent sans les dénoncer. Le Cameroun se trouve être un pays de culture du cannabis, de transit et de consommation des stupéfiants. Bien que soumis au droit, ces actions menées illicitement ne laissent pas indifférent le droit camerounais.

La drogue au Cameroun

Le phénomène de la drogue au Cameroun a été pendant longtemps considéré comme une attitude relativement marginale. Mais avec la recrudescence de ce fléau qui tend à devenir lourd fardeau financier infligé à la société déjà près d'une décennie ; il demeure une question d'actualité en matière de santé publique. Selon les résultats du CNLCD publiés par le MINSANTE, Toutes les classes sociales sont concernées par cette gangrène et fort est de constater que les milieux défavorisés investis par les enfants de la rue, les jeunes et les masses paysannes sont les plus touchés.

Selon une enquête réalisée par le Centre de Recherche et d'Etudes en Economie et Sondage (CRETES), Pour ce qui est du cannabis encore appelé « banga », qui constitue la drogue la plus consommée de toutes les couches des populations du Cameroun. C'est la raison pour laquelle, la production du cannabis à petite échelle sur l'ensemble du territoire national est perceptible à l'intérieur des plantations (cacao, café, hévéa), sur des parcelles entières reculées entre les cultures vivrières. La main d'œuvre est familiale ou alors composée des tiers tenus en secret. Cette production du cannabis est également réalisée dans les concessions parfois retirées voire dans les chambres bien aménagées sans pour autant que cette activité suscite la moindre attention de la part du voisinage immédiat. Ces substances circulent sous plusieurs formes dans les milieux jeunes, qui en sont les principaux consommateurs. Selon le CNLCD, les jeunes de 15 ans sont les plus grands consommateurs de la drogue.

Les réseaux de commercialisation et de trafic sont animés par des producteurs locaux, les vendeurs des vivres, les repris de justice, les prostituées, les lépreux, les revendeurs de cigarettes et certains Camerounais ayant les facilités à traverser les frontières. Le Comité Interministériel de Lutte Contre la Culture et le Trafic du Cannabis (2017) souligne Les activités de Police Judiciaire de la Sûreté Nationale en matière de répression de la culture, du trafic et de la consommation du cannabis qui regroupent l'ensemble des opérations, des investigations « anti-cannabis » qui relèvent de la phase policière à l'exclusion des actes de l'instruction préparatoire. La consommation des stupéfiants prend des proportions inquiétantes au Cameroun. Le réseau des consommateurs selon les effets recherchés quant à lui est animé par les personnes aisées en quête d'évasion, les jeunes à l'approche des examens, les chômeurs, les artistes, les sportifs, les agents des travaux pénibles, les prostituées, les enfants de la rue. Les résultats de l'enquête menée par les Nations Unies (2019) montrent que 35 millions de personnes dans le monde souffrent des troubles liés à l'usage de drogues.

La question des stupéfiants au Cameroun

Il y a une décennie, le Cameroun reste la plaque tournante des drogues en Afrique centrale ; depuis un certain temps avec la mondialisation du trafic de la drogue il devient une destination privilégiée des trafiquants. La présence des ouvertures aériennes et portuaires ont favorisé non seulement la culture du cannabis mais aussi son transit au Cameroun. Douala et Yaoundé sont des points par excellence de départ pour de nombreux passeurs chargés d'herbe achetée au Nigeria et en République Démocratique du Congo.

En 2005 et en 2015, le (CNLCD), dans un rapport, identifiait le Cameroun comme étant l'épicentre du trafic de stupéfiants en Afrique centrale. la Commission des droits de l'homme

du Cameroun dans une déclaration faite à l'occasion de la célébration de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogue le 26 juin 2022 relève que : « Non seulement la consommation de drogue prend la proportion de plus en plus alarmantes dans notre société mais elle est aussi à l'origine de nombreux cas récurrents de la violence entre élèves à l'encontre des enseignants en milieu scolaire ».

Le Cameroun est considéré comme un importateur majeur et un point de transbordement pour le cannabis produit localement et acheminé vers d'autres pays africains principalement vers le Nigeria. Selon le rapport de l'Observatoire Géographique des Drogues (OGD) sur la production, le trafic et la consommation de drogues l'Afrique centrale n'échappe pas au développement du phénomène drogues sous tous ses aspects. En 2017, 1476 kilos et 5256 kg de cocaïne ont été saisis par la police. Le ministère de la Justice a indiqué en 2017 que 5999 kg de cannabis ont fait l'objet de procédures judiciaires de saisine à Douala.

Assomo (2016) montre que lors des saisies opérées en 1994, les passeurs sont quasi exclusivement les hommes âgés entre trente et quarante ans ; Camerounais ou Français d'origine se déclarant comme commerçants. Les stupéfiants sont déchargés dans des sacs de voyage ou dans des valises et les quantités transportées sont de 20 kg à 102 kg par envoi. Cependant, à partir de 1995 l'on a assisté à une baisse des saisies ; ce qui laisse supposer que les réseaux ont probablement changé leur itinéraire et leur technique d'acheminement.

Le Commandant du Groupement actif des douanes du Littoral a intercepté le 5 septembre 2018, une curieuse cargaison en provenance de l'Inde. Le lundi 13 août 2018, les éléments de la Brigade Commerciale des Colis Postaux et Messageries du Secteur des Douanes du Littoral II, ont effectué une saisie de 1,5 kilogramme de kétamine, à destination des Etats-Unis d'Amérique ; Le 27 août 2018, ils ont saisi 22 colis de Dizapam, produit psychotrope non déclaré d'un poids total de 3,74 kilogrammes ; Ce même jour, Dhl intercepte une curieuse cargaison de plus de 4 kg, dissimulée dans une statuette de la « Vierge Marie » !

Les douanes camerounaises estiment le nombre de saisies effectuées annuellement sur les produits psychotropes et stupéfiants varient entre 200 à 300. Faisant du Cameroun un point du trafic, à l'import et à l'export, de ces produits psychoactifs.

La question de la consommation des stupéfiants au Cameroun.

L'emploi des drogues n'est pas un phénomène nouveau, Au contraire c'est une habitude universelle dans le temps et dans l'espace. Les gens ont toujours cherché une manière de changer leur conscience c'est la raison pour laquelle ils font usages des plantes ou d'autres sources à leur disposition. Ce changement peut être handicapant, (vertiges, malaise, nausées,

vomissements et insomnie) mais aussi perturbants (perception visuelle modifiée, baisse de la vigilance et des réflexes, perte de mémoire), (Yasmina, 2003 : 124).

Les travaux des Wansi, Sam-Abbenyl, Befidi-Mengue, Enyme & Ntone (1996) dans *Evaluation rapide de l'abus des drogues au Cameroun* montrent qu'au terme de débats thématiques, d'interviews d'informateurs-clés et d'entretiens avec des usagers de drogues, que les consommateurs se trouvaient dans les deux sexes et dans tous les groupes d'âges.

Quant aux drogues consommées, elles allaient des substances traditionnelles à la cocaïne et à l'héroïne importées. La drogue la plus fréquemment consommée était le cannabis ; suivie par les comprimés de type amphétamine et toute une gamme de produits pharmaceutiques. Les solvants étaient principalement consommés par les enfants des rues du nord du pays les types de drogues consommées et l'attitude de la collectivité camerounaise face à l'abus des drogues.

Le Comité National de Lutte Contre la Drogue (CNLD) a rendu public les statistiques sur la consommation des produits illicites au Cameroun. Selon ces données, 21 % de la population Camerounaise a déjà expérimenté une drogue dure, 10 % sont des usagers réguliers dont 60 % des jeunes âgés de 20 à 25 ans. Les principales substances primaires les plus demandées sont ici le cannabis (58,54 %) ; le tabac, le tramadol (44,62 %) et la cocaïne (12,10%).

Le CNLD précise que plus de 12000 jeunes âgés de moins de 15 ans sont concernés par l'usage des produits stupéfiants et ses produits psychotropes dans le pays. L'Organisation des Nations Unies (ONU) quant à elle contre l'abus et le trafic des drogues a constaté que la tranche la plus touchée par ce phénomène de la consommation des stupéfiants est de 13 à 19 ans. Une enquête réalisée en 2019 par le ministère de la Santé révélait déjà que plus de 12.000 jeunes de la tranche d'âge 13 -15 ans avouaient avoir consommé au moins une fois du cannabis.

Spilka (2011) pense que l'alcool, le tabac et le cannabis sont les principaux produits psychoactifs expérimentés à l'adolescence (l'expérimentation correspond à au moins un usage au cours de la vie). L'expérimentation d'alcool est relativement élevée dès l'âge de 11 ans avec 58 % des élèves qui déclarent en avoir déjà bu. Elle progresse ensuite continûment et à la fin de l'adolescence, 9 adolescents sur 10 se déclarent expérimentateurs (91 %). À 11 ans, un jeune sur 10 dit avoir déjà fumé du tabac, les niveaux augmentent ensuite très nettement au cours de l'adolescence, passant de 9 % à 68 % entre 11 et 17 ans.

Blin et Deulofeu (2000) pensent que la consommation des stupéfiants en milieu scolaire est due au manque de discipline entraînant ainsi les situations telles que l'absentéisme, les retards, le bavardage, l'agitation, le chahut, le vandalisme, le tribalisme, le sexisme, les violences sexuelles, l'indécence, l'insolence, les critiques de l'enseignant, les violences physiques ; En d'autres termes il n'y a aucune école sans discipline.

Wansi (2002) révèle qu'à 15 ans, un jeune sur quatre avoue avoir consommé de la drogue au moins une fois dans sa vie. Kommege (2008) souligne que 5% des 1200 élèves interrogés dans les collèges et les lycées de Douala ont déjà consommé des drogues médicamenteuses, avec une nette préférence pour l'héroïne (64%) et la cocaïne (57%).

Selon Wansi (2002), (cité par Assomo, 2016), près de 25 % des jeunes consomment la drogue ; chez les adultes, près de 35 % des femmes quadragénaires tentent l'expérience contre 15 % des hommes du même âge. Il démontre à la suite de ses propos en disant qu'il y a des disparités socioprofessionnelles parmi les consommateurs. 8 % des personnes ayant reçu une éducation supérieure ont pris la drogue avant l'âge de 16 ans, contre 22 % de ceux qui n'ont pas pu poursuivre les études.

Youf (2012) pense que la consommation d'alcool, de tabac, de cannabis fait partie des expérimentations propres à l'âge adolescent. À 17 ans, neuf jeunes sur dix ont déjà consommé de l'alcool, sept sur dix ont essayé la cigarette et quatre sur dix le cannabis. La consommation des stupéfiants concerne toutes les couches de la société, Le manque de connaissances est la cause principale de la consommation de ces substances chimiques synthétiques en milieu scolaire. Il souligne que les jeunes participants au trafic des drogues illicites ne sont pas tous des consommateurs.

En effet, 65% des élèves, qui n'en connaissent pas les méfaits, sont curieux et essaient à titre expérimental, 27% sont influencés par les autres. C'est dans ce sens que nous constatons qu'il y a des nombreuses causes de la prise de drogue en milieu scolaire tels que : le suivisme, la pression du groupe, les frustrations de la vie, les troubles de l'humeur, le manque de confiance en soi, le manque d'estime de soi. La consommation de la drogue est particulièrement accentuée dans les maisons d'arrêt. Les principales raisons évoquées sont les difficultés de la vie, les ennuis financiers, la curiosité ou simplement pour se sentir bien, (Edzoa, 2008).

Les drogues sont classées selon les effets qu'elles produisent sur le système nerveux central. Elles peuvent être d'origine naturelle ou de synthèse c'est-à-dire composées de molécules chimiques produites en laboratoire. Elles se divisent en trois catégories selon l'effet ressenti par la personne (Pelicier et Thuillier, 1991). Les stimulants : (augmentent le rythme cardiaque, procurent une sensation d'éveil, donnent une impression d'énergie) ; Les déprimeurs : (détendent le corps, ralentissent le rythme cardiaque et atténuent les sensations) ; Les perturbateurs : (transforment la vision, le toucher et l'ouïe).

2.2.5.2. L'évolution du cadre juridique de la drogue au Cameroun

La lutte contre la culture, la commercialisation, le trafic, la détention et la consommation du cannabis passe par une coopération à l'échelle internationale. C'est ainsi que l'Organisation des Nations Unies (ONU) s'est emparée de la question et a créé en son sein l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Le gouvernement camerounais de son côté participe régulièrement aux travaux de la Commission des Stupéfiants de cet Organisme, c'est dans ce sens que le cadre juridique de la drogue a vu son évolution.

2.2.5.2.1. Sur le plan international

L'ONU a soumis à l'adoption des États membres, trois Conventions Internationales constituant l'ensemble des règles juridiques internationales de lutte contre la drogue. Le Cameroun un pays de la culture et la consommation des stupéfiants s'est inspiré de trois conventions actuellement en vigueur et qui marquent un tournant décisif dans le combat entrepris contre les stupéfiants à l'échelle internationale. Il s'agit notamment de : La convention de 1961 sur les stupéfiants ratifiés par la Cameroun le 15 janvier 1962, modifiée par le protocole de Genève de 1972 ; La convention de Vienne de 1971 sur les Substances Psychotropes ratifiée par le Cameroun le 5 juin 1981 ; La convention de Vienne de 1998 contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes ratifiée par le Cameroun le 28 octobre 1991. Il est à noter qu'elles sont toutes d'inapplicabilité car en ce droit Camerounais, la ratification par l'Assemblée Nationale est le seul biais d'applicabilité d'une convention.

La Convention entre la République du Cameroun et le Royaume d'Espagne du 26 janvier 2010 visant à établir une coopération et un partage d'informations et de ressources en matière de trafic de drogue.

La convention unique sur les stupéfiants de 1971 a été adoptée par 77 délégations puis ratifiée par 149 Etats. Elle s'applique à 120 plantes et substances naturelles ou synthétiques classées parmi les hallucinogènes, les amphétamines, les barbituriques et les tranquillisants toutes d'origine industrielle ou synthétique.

La consommation des drogues à l'adolescence devient un sujet politique et médiatisé au niveau international dans la seconde moitié du XXe siècle. Après une gestion essentiellement répressive de cette conduite, les pouvoirs publics ont adopté une politique de santé publique dite de réduction de risques. Jusqu'au début du XXe siècle, la consommation des stupéfiants est relativement tolérée par les autorités politiques et ecclésiastiques (Assiené, 2020). Utilisés à des fins religieuses, médicales ou esthétiques, leur usage ne suscite que peu d'interrogation.

Coppel et Bachman (1989) notent qu'à aucun moment la drogue ne constitue ce que l'on appelle problème de société. Bien plus, vers les années 1840, les drogues ne captivent véritablement

personne. Il faut attendre le XXe siècle pour que la question de l'utilisation de la drogue pénètre dans l'espace public. Les débats publics et la médiatisation conduisent au vote de la loi du 12 juillet 1916 en France qui en interdit l'usage en société. La condamnation de l'usage qui devient un délit est introduite par la loi du 31 décembre 1970. Toujours en vigueur, celle-ci suscite régulièrement des débats notamment la dépénalisation du cannabis, celui étant largement consommé par les adolescents.

2.2.5.2.2. Sur le plan national

Le droit camerounais avant l'indépendance

L'évolution du droit camerounais sur la drogue au plan interne, a été un sujet d'éparpillement des sources marqué par des textes parcellaires pris à l'époque coloniale au sujet des boissons alcooliques. Ces textes pris par la France étaient également en application au Cameroun Oriental placé sous-mandat, tandis que le Cameroun Occidental se voyait appliquer les textes anglo-nigériens initiés par la Grande Bretagne.

De manière générale, l'arrivée de l'islam a fait régresser la consommation d'alcool dans sa zone d'influence en Afrique blanche ; cependant, la consommation de boissons alcoolisées en Afrique noire s'est pérennisée avec les boissons de fabrication locale. La consommation de l'alcool est devenue un enjeu de société dans de nombreux pays et il est donc primordial que des solutions soient trouvées pour ralentir son expansion.

Dans cette perspective, l'on peut citer :

- les arrêtés du 17 Février 1943 et 20 juin 1946 sur la fabrication des alcools et la vente des boissons alcooliques ;
- La loi du 20 mai 1950 sur la vente des dites boissons ;
- l'arrêté du 02 Avril 1951 sur la sécurité, l'hygiène et la police des débits de boisson ;
- les décrets des 14 Septembre 1954 et 01 Février 1955 ;
- le décret du 20 Mai 1955 sur l'importation des boissons alcooliques, les appareils distributeurs des boissons et des débits de boissons respectivement.

Il ressort de tous ces lois et arrêtés que durant la colonisation, seul un arsenal miné et peu étoffé existe mais ne porte que sur les boissons alcooliques.

Le droit camerounais après l'indépendance

L'augmentation vertigineuse de la consommation d'alcool a commencé à l'ère de la décolonisation avec l'installation de brasseries et de distilleries dans les années 60. La production de bière en Afrique a augmenté de plus de 400% entre 1960 et 1980 tandis que la consommation augmentait de 250 à 1000% selon les pays, (Smith, 1982). Face à cette situation,

le Cameroun reste un plus très touché du fait de la précocité de l'âge d'initiation des jeunes à l'alcoolisme.

Cependant, sans ignorer les dangers liés à l'alcoolisme, le Cameroun, sous la pression économique des industries de production, continuent de se laisser envahir par différents types d'alcool sans oublier ceux produits sur nos propres territoires. Le secteur des boissons alcoolisées étant un point focal des économies nationales et des recettes fiscales, il est considéré par l'Etat comme pourvoyeur d'emplois et non comme étant un problème de santé publique.

Le processus de mise en place d'une législation prend peu à peu corps dès l'ascension du pays à la souveraineté internationale le 01 Janvier 1960. Ainsi dans le code pénal, le trafic des stupéfiants est érigé en infraction internationale conférant une compétence universelle au juge Camerounais. D'autres dispositions du même code punissent l'ivresse publique et manifeste, et la conduite en cas d'intoxication alcoolique.

La loi du 11 juin 1968 sur la profession de pharmacien modifiée par la loi du 14 Juillet 1974 et celle du 10 Août 1990 et le décret du 4 juin 1972 sur les substances vénéneuses, modifié par celui du 27 novembre 1983 montrent la progression dans le droit camerounais sur la drogue et même temps viennent compléter la nation nouvellement souveraine par quelques dispositions répressives.

La loi du 7 Aout 1997 quant à lui vient enrichir le vaste panorama des instruments de lutte car la drogue constitue une menace pour l'ordre public au motif qu'elle instaure les violences dans les rapports humains et aliène la liberté des citoyens. La drogue menace la personne tant dans son intégrité physique que morale. Ainsi le trafic de stupéfiants génère de par la diversité de ses activités et des actions qui y sont liées une croissance exceptionnelle de la délinquance et de la violence qui se traduit aussi bien dans la rue que dans les écoles.

2.2.5.2.3. Les organes de lutte contre la drogue

Le **PNUCID** : créée en 1990, et est devenu opérationnel en 1991. Installé à Vienne, définit l'orientation en matière de contrôle international des drogues, suit les tendances en matière de production, de consommation et de trafic de drogue et favorise l'application des traités relatifs aux contrôles des drogues.

L'**UNESCO** : ses chiffres permettent de prendre conscience de la gravité de la situation de la consommation des stupéfiants à travers le monde ;

L'**OMS** : s'occupe de la santé mentale ;

La **LUTOMA** : dont le siège se trouve à Buea ;

La **CAPADA** : organe de répression dont le siège est à Douala ;

Le **CEY** : constitué des étudiants qui sensibilisent la jeunesse contre les méfaits de la drogue. Il est situé à Yaoundé ;

La **FEEF** : organe de sensibilisation constitué des enseignants, des médecins, des psychologues, et des assistants sociaux en collaboration avec la mairie de Yaoundé V ;

Le **MINAS** : qui s'occupe des affaires sociales et des couches défavorisées en particulier les enfants de la rue très enclins à la consommation des stupéfiants ;

L'**ANIF** : qui opère comme le gendarme en matière de finances au Cameroun et qui est composée d'agents en finances et en droit. Elle est chargée de dénoncer toutes les opérations occultes concernant les individus y compris celles qui ont un lien avec la drogue.

Le **CNLCD** : organe de répression dont le siège est à Yaoundé

Le Comité Interministériel de lutte contre la culture de cannabis du 12 novembre 2014

Le **MINSEEC** : il sensibilise les jeunes sur les méfaits d'un tel fléau. Il mène des campagnes analogues pour une prise de conscience des jeunes sur l'importance du problème surtout eu égard à l'explosion du fléau dans plusieurs établissements secondaires où l'on a pu recenser plusieurs cas de détention des stupéfiants par les élèves et des cas d'overdose.

Le Comité National de Lutte créé en 1992 avec pour principale mission d'entreprendre des actions aptes à endiguer le fléau dans la société s'est contenté de quelques descentes épisodiques sur le terrain donnant une connotation symbolique à son déploiement. Soucieux de respecter les engagements internationaux et de participer à la lutte engagée au plan mondial, le Cameroun a adopté le 07 août 1997, une législation nationale, conforme aux Conventions Internationales. Cette Loi marque de façon significative le durcissement de la lutte contre la culture, le trafic et l'abus de drogue au Cameroun. C'est pourquoi plusieurs ONG s'impliquent dans la campagne nationale de lutte contre la consommation des stupéfiants mais sans réel succès au regard de l'absence des moyens financier.

Selon Ngoba (2010), cette loi est un acte de courage politique remarquable, car le législateur prévoit 10 à 20 ans de prison pour la production de drogues ; 2 mois à 1 an de prison pour la détention d'une barrette et la consommation d'un joint. Les activités liées à la drogue menacent non seulement la santé physique et mentale des populations, mais encore se trouvent étroitement liées à d'autres formes de crime organisé qui mettent en péril la stabilité politique, économique et sociale de nombreux Etats. Pour lui, la délinquance liée à la drogue est une délinquance transnationale qui appelle la mise en branle de la collaboration judiciaire internationale.

2.2.6. Suivi parental et consommation des stupéfiants en milieu scolaire

Il sera question dans cette partie de démontrer l'impact du suivi parental sur la consommation des stupéfiants. Pour ce faire, cinq points ont été identifiés : Le rôle de la famille, la contribution des parents dans la vie scolaire de leurs enfants, le rôle de la famille dans la socialisation de l'enfant, la responsabilité parentale et réussite scolaire, la responsabilité parentale et échec scolaire.

Rôle de la famille

L'adolescence est une période de transformation rapide chez l'individu qui se prolonge bien au-delà de la puberté et qui conduit vers la vie adulte entraînant la maturité et le besoin d'indépendance chez tout sujet, (Piaget, 1947). Cette période est considérée comme un moment de crise, caractérisée par une lutte pour trouver son identité et acquérir son indépendance, développant ainsi chez l'adolescent, le besoin de s'affirmer et d'être reconnu comme un être majeur et parfois avec des actes d'agressivité.

La famille est l'unité de base de tous les phénomènes humains. C'est au sein d'une famille que prend naissance son équilibre mental. Elle assure dans toutes les sociétés les fonctions de socialisation, de transmissions du patrimoine, la solidarité et l'affection. A ce titre, Tieche (1980) dit « la famille forme un tout » chacune de ces parties doit sentir à quel point les autres lui sont nécessaires. On comprend que la famille favorise l'unité des différentes composantes (enfants, mères et pères).

La famille est une petite société dont les membres sont solidaires, généreux, aimables. Dans les familles solidaires, les réussites et les douleurs se partagent. Il y a l'esprit de tolérance. Ici, les individus se secourent et se soutiennent mutuellement. On s'intéresse beaucoup plus du bonheur du conjoint, de celui de sa progéniture que de son bonheur personnel. L'enfant étant au centre du foyer, bénéficie de cette solidarité parentale. La famille joue un rôle important dans la vie future de l'enfant en lui transmettant les règles essentielles à la vie collective. Elle incarne le rôle de première école, elle permet à l'enfant de s'intégrer dans la société, c'est la première instance de socialisation.

La vie de l'enfant est stable lorsque les parents sont attentionnés. La vie de l'enfant dépend aussi de l'hérédité, mais surtout du climat conjugal et familial dans lequel il vit. Le climat qui convient le mieux à l'enfant est celui qui doit lui apporter des valeurs morales et sociales. Il doit pouvoir se sentir aimé. C'est dans cette optique que Tieche (1980) affirme : « quand on aime et qu'on est aimé, on est calme parce qu'on est heureux de posséder ce qu'il y a de plus précieux sur la terre ».

La famille est un lieu dans lequel l'enfant puise le bonheur qui le servira en général dans sa vie. Pour s'épanouir le jeune a besoin d'être entouré et écouté. C'est à la famille que revient d'abord cette mission. Pour répondre à cette attente, elle doit être correctement logée, disposer d'un revenu décent et pouvoir profiter de loisirs. La famille est devenue de plus en plus un espace dans lequel les individus pensent protéger leur individualité. Mais la famille est aussi un « organe secondaire de l'Etat » dans le sens où il contrôle, soutient, régule les relations des membres de la famille.

Contribution des parents dans la vie scolaire de leurs enfants

La famille est la clé de réussite de l'enfant dans sa vie et principalement dans ses études. C'est elle qui assure et pose solidement la fondation de sa vie d'Homme. Il devrait donc exister une certaine complicité et une relation de confiance entre les parents et leurs enfants suivant des règles préétablies. La présence physique, le paiement des charges relatives à la scolarité de l'enfant et autres ne suffisent pas, il serait indiqué et même souhaitable que les parents aient un regard constant sur la vie scolaire de l'enfant.

Les parents sont considérés comme des guides, des modèles car ils connaissent l'importance de l'école cette dernière étant le socle même de la construction de la vie d'un individu. Les parents doivent avoir l'esprit ouvert afin de favoriser un dialogue franc avec leurs enfants leur permettant ainsi de s'exprimer librement sans aucune crainte. Le milieu familial permet de comprendre l'enfant et le connaître. Il permet également de comprendre le mécanisme de la vie affective chez l'adulte comme le pense Illich (1970) : « l'un des facteurs primordiaux des comportements attendus est l'influence du contrôle en famille sur l'éducation de l'enfant ».

L'adolescence est une période de la vie marquée par une grande curiosité, pendant cette période, l'individu cherche à comprendre le fonctionnement de son environnement, il n'est pas toujours accompagné adéquatement par son entourage. C'est dans ce sens qu'il se lance dans des essais hasardeux dont les conséquences peuvent l'affecter toute sa vie. Mieux accompagner les adolescents dans les transformations qu'ils connaissent commence par leur donner un encadrement familial adéquat. Le type d'encadrement dont bénéficient les adolescents au sein de leur famille détermine largement leurs comportements en société, (Simmons et al., 1999 & Scaramela et al., 2002).

Nous entendons par type d'encadrement, les types de rapports entretenus entre l'adolescent et les personnes de son entourage, c'est-à-dire ses parents, ses frères et sœurs, ses grands-parents, etc. Les parents servent de modèles, assurent les premières tâches d'encadrement et le premier niveau de contrôle des comportements (Simons et al., 1999 & Bronstein et al., 1993). Les aînés

servent généralement de modèles aux cadets ; traditionnellement, les jeunes grandissaient sous le contrôle parental et se mariaient peu après la puberté. Aux côtés de sa mère, la fille apprenait les usages nécessaires à la tenue d'un foyer. À l'ombre de son père ou d'un oncle, le garçon apprenait un métier qui devait lui permettre de subvenir aux besoins financiers de sa famille.

Le type d'encadrement familial pendant l'enfance et l'adolescence joue un rôle fondamental dans la réussite scolaire et le façonnement de la personnalité. On peut retenir en substance que la consommation des substances psychoactives individuelles s'explique par un déséquilibre sociale le consommateur peut à cet effet être considéré comme produit de son milieu social. La société cependant comme la famille et l'école ne produisent pas que des délinquants et constituent dans une large part de jouer un rôle sain de socialisation par ailleurs réussi.

Jeannine (1970) propose un modèle dans la première publication en psychoéducation pour la prise en charge des jeunes inadaptés, cinq forces essentielles du moi à développer par le jeune durant la rééducation : l'espérance, le vouloir, la poursuite des buts, la compétence et la fidélité. Elle reconnaît l'importance d'une alimentation convenable fournie par le milieu ainsi que les attitudes (savoir-être) des éducateurs. Selon Renou (2005), c'est utiliser les connaissances liées au développement, au comportement humain, à la dynamique des groupes, afin de créer un environnement favorisant la réponse aux besoins de l'enfant. Gendreau (1978) considéré comme le père de la psychoéducation, propose un modèle d'intervention basé sur huit opérations professionnelles (l'observation, l'évaluation pré-intervention, la planification, l'organisation, l'animation, l'utilisation, l'évaluation post-situationnelle, la communication) et la structure d'ensemble surnommée la toupie (Le jeune et les groupes de pairs, l'éducateur et son équipe d'appartenance, Les parents du jeune, Les objectifs de l'intervention, Le programme, Le système de responsabilités, Les moyens de mise en relation, Le code et les procédures, Le temps, L'espace, Le système d'évaluation et de reconnaissance).

Olson et Gorall (2003) classent les familles selon qu'elles ont une tendance à l'individualisation ou une tendance à la collectivisation. Ils proposent un classement allant des familles inflexibles (où les rôles sont figés) aux familles chaotiques (où il y a absence de leadership et de discipline). La famille idéale est celle qui a une cohésion moyenne (dosage adéquat entre l'individuel et le collectif), une flexibilité moyenne (grands principes de disciplines établis, mais laissant une place à l'initiative personnelle), et dont les membres communiquent entre eux. Les enfants issus de telles familles sont ceux ayant les comportements les plus responsables.

Le style parental désigne les conduites que les parents utilisent pour élever leur enfant et qui influencent les compétences de celui-ci. Plusieurs théories ont été avancées sur les meilleurs moyens d'élever des enfants. Il est vrai qu'il n'y a pas de mode d'emploi quand on devient

parent. Il n'y a pas non plus de parent parfait. Il y a toutefois des attitudes à favoriser pour le bien-être de son enfant. Les recherches en psychologie identifient quatre principaux styles parentaux : les styles démocratique, autoritaire, permissif et désengagé. Par ailleurs, pour bien se développer, un tout-petit a avant tout besoin de parents chaleureux, encadrants et empathiques.

Rôle de la famille dans la socialisation de l'enfant

La famille transmet à l'enfant, dès son plus jeune âge, le langage et les codes sociaux les plus élémentaires (apprendre à manger « correctement » par exemple), mais aussi les valeurs et les normes qui l'aideront ensuite à développer des relations sociales. Elle joue donc un rôle important dans la socialisation. Mais elle transmet aussi bien d'autres choses : du patrimoine économique, culturel, et des liens affectifs qui, en retour, participent aussi de la socialisation des individus. C'est au sein de la famille que se définissent les bases de la socialisation de l'enfant qui se déclinent sous la forme des facteurs affectifs et moraux. Ces derniers, dits facteurs d'encadrement conditionnent l'intégration sociale de l'enfant dont les parents sont les bâtisseurs. La socialisation primaire correspond à la période de l'enfance et concerne quatre instances de socialisation (la famille, l'école, les groupes de pairs et les médias). Outre, certains facteurs socio-affectifs peuvent expliquer en partie la consommation des drogues et stupéfiants chez les jeunes. Le sentiment d'abandon ou de divorce des parents ou associé à un délitement familial : difficulté de trouver un sens à sa vie, une volonté de transgresser l'interdit, encouragé par un entourage hostile à l'émergence de l'adolescence, (Elang Mbezelé, 2016).

Dans cette logique,

« Les parents sont les premiers éducateurs de ceux qui leur doivent la vie. C'est au père et surtout à la mère d'initier l'enfant à la prière, de lui enseigner de bonnes notions de politesses, de le corriger dans les caprices et de l'inciter au bien. Pour cela, rien ne vaut l'exemple des parents enfants sans lequel leurs conseils seront sans portée efficace. Insensiblement, le climat familial imprégnera l'enfant, le marquera des traits indélébiles. C'est donc aux parents à poser les premiers galons d'une éducation qui doit se terminer à l'école » (Macaire, 1979, 13).

L'enfant établit une relation naturelle avec ses parents dès la naissance. Au fur et à mesure qu'il grandit cette relation évolue et l'amène progressivement vers sa socialisation. Ce processus le conduit à développer les relations avec les autres qui, plus tard auront un impact sur son

comportement et sa conduite. C'est pour cela que le milieu familial joue un très grand rôle dans l'éducation des enfants. Le parent est appelé à aimer de façon inconditionnelle, apaiser les colères de l'enfant, lui permettre d'inventer des solutions à des situations, d'avoir l'initiative afin de pouvoir dire « je », de guider, de veiller, nourrir l'enfant, de prendre du plaisir dans ses rôles de parent.

Responsabilité parentale et réussite scolaire

L'éducation est avant tout une œuvre d'amour. Les parents en tant que premiers éducateurs de l'enfant doivent jouer un rôle moteur dans le processus d'enseignement /apprentissage de leurs enfants. Ils doivent tout mettre en jeu pour leur assurer une vie harmonieuse au sein de la famille car on ne naît pas Homme mais on le devient. Chaque famille a un fort impact sur la réussite scolaire des enfants qui en sont issus. Il est important de savoir que cette réussite est fortement influencée par la communication entre les parents et le personnel des établissements éducatifs, mais également par l'implication de la famille dans le suivi de la scolarité des enfants.

La famille constitue le milieu naturel du jeune. Diverses considérations expliquent l'influence capitale de la famille sur l'adaptation sociale. C'est d'abord dans la famille que l'enfant cherche des exemples à imiter. Par la façon dont elle a rempli son rôle éducatif, la famille peut se rendre responsable de la consommation des stupéfiants. Les désaccords familiaux, la diminution de l'intimité familiale, la perte de l'autorité parentale, la dislocation de la famille entraînent un sentiment d'inconfort permanent chez l'enfant. Ce dernier tente alors de sortir de ces situations par une attitude délinquante. On peut dire que les enfants laissés à la charge d'un seul parent sont encore abandonnés à eux-mêmes.

Les attitudes parentales sont souvent défavorable à l'épanouissement des enfants, car l'on a souvent observé chez certains parents la consommation régulière ou fréquente des stupéfiants au vu et au su des enfants. Ces derniers imitent facilement leurs parents, développent le goût immodéré avec le temps, à la consommation des stupéfiants.

C'est ici que l'Etat entre en jeu, il doit s'assurer de maintenir et de faire évoluer le lien essentiel entre les parents d'élèves et les établissements scolaires. Aujourd'hui, les familles légalement responsables de leurs enfants sont considérées comme des membres de la communauté éducative. Dans le même ordre d'idée un adage populaire dit ceci : « qui veut aller loin ménage sa monture ». Ce qui veut dire que si on veut un enfant bien éduqué, on doit tout mettre en jeu pour le bon épanouissement de celui-ci. Après l'inscription de l'enfant à l'école le parent doit veiller à ce que ce dernier prenne au sérieux son éducation. Il ne doit pas considérer le fait que l'enfant va à l'école comme une décharge pour lui.

C'est dans cette optique que Macaire (1993) déclare : « parents, vous ne livrez votre enfant comme on se décharge d'une corvée sur un mercenaire. A ce maître, vous confiez votre enfant non parce que c'est obligatoire mais en vertu d'une responsabilité personnelle que vous lui demandez de partager. » Ils doivent donc arranger leur vie en évitant les disputes, la colère et la jalousie. Ils doivent mener une vie paisible à telle enseigne que les enfants issus des autres foyers puissent en copier le bon exemple. En effet, les enfants copient volontiers ce qu'ils voient, ils ont des appareils enregistreurs qui ne laissent rien passer.

Les parents ont le devoir de satisfaire au mieux le désir de leurs enfants notamment en opposant une réaction constructive à un comportement négatif. L'épanouissement, le bonheur et l'avenir de l'enfant dépendent en grande partie de la disponibilité de ses parents à assurer sa croissance physique, intellectuelle et émotionnelle. Il revient au père et surtout à la mère d'initier l'enfant à la prière, de lui enseigner les bonnes manières et les premières notions de politesse.

Les parents sont plus importants dans la réussite scolaire des enfants. Ils se doivent d'encourager l'autonomie, la motivation, mais aussi la responsabilité scolaire. C'est pourquoi il est important que les familles portent un réel intérêt à la scolarité de l'enfant, tout en respectant son rythme de travail et en lui laissant une certaine liberté face à l'accomplissement de ses tâches. Les parents peuvent également aider l'enfant à comprendre ses forces, en soulignant l'effort accompli. Il peut être intéressant de lui donner des pistes pour bien planifier un travail ou se préparer correctement à un examen sans toutefois faire le travail de l'enfant à sa place, mais plutôt établir une atmosphère propice à la réussite.

Les réunions parents-enseignants entrent en jeu ici ; c'est la raison pour laquelle les parents doivent également avoir les informations suffisantes quant aux pratiques et aux attentes des enseignants vis-à-vis du travail à la maison. En effet, au-delà du soutien familial, le partenariat famille-école étant une garantie de motivation pour les apprentissages de l'enfant, un rapport établi entre la famille et les établissements scolaires est essentiel.

Responsabilité parentale et échec scolaire

Il n'y a pas de véritable éducation sans climat de compréhension, de confiance et d'amour. Si la confiance fait défaut, on arrive très vite aux mesures d'autorité, à la contrainte. L'absence d'affection parentale chez les enfants ne favorise pas le plein épanouissement de ces derniers, mais cela pourrait plutôt créer en eux des traumatismes. Il ne suffit pas de donner naissance à un enfant, mais il faut penser et garantir son avenir.

En effet, la famille organise les conditions de vie objectives de l'enfant tels que : sommeil, alimentation, loisirs sportifs ou culturels, régulation de l'accès aux médias, espace dévolu à

l'étude, langue principale parlée et sa qualité, etc. ; Et les rapports que la famille entretient avec l'école : vérifier des devoirs, s'intéresser sur ce qui s'apprend, participer aux activités de l'établissement, aux réunions parents-professeurs, relais des sanctions ou des compliments importés de l'école, etc.

Le soutien moral est l'un des devoirs des parents qui doit aider leurs enfants à supporter les difficultés de la vie scolaire (mauvaise note, sanction jugée arbitraire...). L'enfant a plus besoin d'amour, de tendresse. Le vœu le plus cher d'un enfant est de voir ses deux parents vivre en harmonie car celle-ci conduit inéluctablement à une éducation meilleure de la progéniture. C'est dans la même logique que la déclaration des droits de l'enfant de 20 novembre 1959 en son article 18, paragraphe premier s'appuie : « les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement ».

Les divorces, les séparations exposent les enfants aux troubles divers car ces derniers ont un impact négatif sur les performances scolaires. C'est pour cela que l'enfant ne devrait pas être séparé de ses parents contre son gré. L'enfant s'appuie sur ses parents comme une plante grimpante qui suit le chemin que son tuteur lui impose. Bon nombre de parents n'ont aucune information sur la vie scolaire de leurs enfants ; c'est dans ce sens que Macaire (1993) déclare : « beaucoup de parents ignorent ce qui se passe à l'école (...). »

Certains parents, au lieu de chercher à jouer pleinement leur rôle s'évertuent à imposer leur autorité sans associer les enfants et c'est qui conduit à une soumission contraignante, à une hypocrisie et à la timidité. Ce qui a pour conséquence la non-participation des enfants aux conversations familiales. Un enfant non guidé par ses parents risque de se perdre sur le chemin de la vie, car sera attiré par d'autres guides non recommandables tels que les affiches, les bandes dessinées, le cinéma, la télévision, les réseaux sociaux....

Pour assurer une bonne éducation à l'enfant, les parents doivent commencer par connaître leurs enfants afin de savoir comment les éduquer. C'est dans ce sens que Claparede (cité par Nzeutem, 2017) dit : « pour enseigner le latin à John, non seulement il faut connaître le latin, mais aussi connaître John ».

Certains enfants sont abandonnés à eux-mêmes et ne bénéficient presque jamais des conseils de leurs parents. Cette absence de conseils qui passe par le dialogue entre l'enfant et ses parents a amené à penser que

« Les enfants dont les parents ont une attitude de laisser faire en famille débutent et abandonnent vite les études c'est-à-dire qu'ils ont un manque d'encadrement familial. De ce fait ils sont libres de faire ce qu'ils veulent. Par contre, les enfants

qui bénéficient d'une liberté contrôlée en famille ne redoublent pas régulièrement et n'abandonnent pas leurs études », (Tchingang, 2002, 13).

Il ressort de ce passage que seul le suivi familial détermine le comportement et les résultats de l'enfant en milieu scolaire et en société. Au demeurant, il est évident qu'une corrélation existe entre le suivi parental et la consommation des stupéfiants en milieu scolaire. Certains élèves se retrouvent immergés dans la consommation des substances psycho actives suite à l'absence du suivi scolaire parental.

L'adolescent, déjà insatisfait par ses antécédents scolaires en révolte contre l'institution, sans parler de ses difficultés familiales, se trouve coincé et contraint de faire l'école. Celui qui échoue risque de plus en plus devenir déclassé, une sorte de hors-la-loi pour qui l'intégration sociale deviendra sans cesse plus difficile. Un autre aspect néfaste du milieu scolaire qui favorise l'expansion des déviances est l'état de saturation des classes. Certains enfants finiront par devenir délinquants par le seul fait d'adhérer à la bande des élèves délinquants qui s'adonnent à l'école buissonnière.

Les conduites anti-scolaires : Les jeunes qui consomment les stupéfiants sont victimes du rendement scolaire ou d'abandon d'études. L'élève perd la concentration nécessaire à ses études ; il est peu motivé, peu intéressé à la chose scolaire. L'abandon d'études l'expose facilement à l'illettrisme. À cela s'ajoutent les conduites sociales déplorables.

(Chaffi, 2020). On déduit à cet effet que la consommation des stupéfiants par les élèves est aussi liée au suivi scolaire parental. Allant dans le même sens, Chaffi, (2020) pense que le manque de suivi parental qui se formule en absence et/ou en insuffisance d'encadrement, de contrôle, d'accompagnement, de monitoring et d'écoute est un facteur associé à un niveau élevé de consommation des drogues par les élèves.

Face à l'absence, à l'inattention, à l'indifférence parentales, les enfants se retrouvent abandonnés à eux-mêmes ; ils deviennent responsables et donc maître de leurs propres agissements. C'est ainsi qu'ils opèrent souvent des choix conformément à un groupe où ils s'identifient. Dans ce sens, le jeune élève se sent fragile et cherchera un pôle de référence pour y trouver soutien qu'il n'a pas auprès de ses parents (Chaffi, 2020). A ce titre, « il se rebelle, revendique son identité, s'oppose à vos conseils et ne veut surtout pas vous ressembler. Il veut exister par lui-même. Quitte à subir les échecs, il se proclame prêt à acquérir sa propre expérience. », (Bonifay, Coulon & Ridnik, 2010), cité par Chaffi (2020). Il n'est donc plus à démontrer la place capitale qu'occupe le suivi scolaire parental dans la lutte contre la consommation des stupéfiants.

2.2.7. Environnement éducatif

L'environnement éducatif est un ensemble de conditions d'enseignement, d'éducation et de socialisation de la personnalité de l'élève, qui sont influencées par les facteurs et les conditions de l'environnement social sur l'éducation. Autrement dit, l'environnement éducatif est une combinaison systématiquement équilibrée de faits et de conditions internes et externes (en relation avec l'éducation) qui affectent de manière significative l'éducation, ont un impact positif sur celle-ci sur les principes de direct et de rétroaction. Depuis Durkheim, le rôle de reproduction sociale de l'institution scolaire est indéniable. L'école et la classe jouent, au même titre que la famille et l'environnement social, un rôle important dans la production et la reproduction des rôles.

L'environnement éducatif a pour but d'offrir aux jeunes un soutien dans leur parcours scolaire en portant une attention particulière aux jeunes. Savoir créer des conditions matérielles et humaines favorables au développement de l'enfant telles que : la familiarisation avec le concept d'environnement, ses composantes et son implication sur l'enfant demeurent nécessaires. La compréhension du rôle de l'environnement matériel et humain sur le développement, des facteurs qui l'inhibent ou le favorisent ; Connaissance des critères qui prévalent dans l'aménagement de la classe, des différentes aires de jeu intérieures et extérieures, des moyens appropriés pour gérer la classe.

Prairat (2015) déclare que : « L'élève ne se construit pas dans une sorte d'autoscopie continue, il se construit parmi les autres, avec les autres, dans les autres devrions-nous dire, c'est-à-dire dans le regard que les autres portent sur lui ». Il convient en revanche de déterminer de quelle manière l'environnement façonne les élèves et de quelle manière ceux-ci influencent l'environnement pédagogique. En d'autres termes dans quelle mesure les interactions entre les apprenants et leur environnement impacte-t-il leurs comportements.

Pour Lave et Wenger (1991), il faut comprendre les attentes des élèves vis-à-vis du cadre spatial et temporel dans lequel s'effectue leur apprentissage. Dans cette optique, l'environnement éducatif se compose de l'environnement physique, mais aussi de l'apprenant, de ses camarades et de ses enseignants ; De même que l'environnement médiatique contenant les ressources cognitives et socioculturelles de l'environnement général associées à l'éducation.

D'après les résultats de l'enquête menée sur les 20% des élèves d'une école publique élémentaire de San Francisco, fournissent une nouvelle preuve que l'attente d'une personne à l'égard du comportement d'une autre peut se transformer en une prophétie à réalisation automatique. Quand les maîtres s'attendent à ce que certains enfants montrent un plus grand

développement intellectuel, ces enfants répondent affirmativement à cette attente, (Jacobson & Rosenthal, 1971).

L'élève tend à se conformer à l'image qu'on lui renvoie. Si le maître juge l'élève positivement, l'élève tend à s'améliorer ; si au contraire il émet à l'endroit de l'élève des signes négatifs, celui-ci ne tarde pas à le décevoir. Irrera (2017) pense qu'il n'y a pas de lien mécanique entre le regard porté sur l'élève et ses performances intellectuelles s'interroge sur la question Comment nier qu'il y a des élèves qui échouent malgré nos intentions généreuses et nos efforts répétés.

L'adolescent, déjà insatisfait par ses antécédents scolaires en révolte contre l'institution, sans parler de ses difficultés familiales, se trouve coincé et contraint de faire l'école. Celui qui échoue risque de plus en plus devenir déclassé, une sorte de hors-la-loi pour qui l'intégration sociale deviendra sans cesse plus difficile. Un autre aspect néfaste du milieu scolaire qui favorise l'expansion des déviances est l'état de saturation des classes. Certains enfants finiront par devenir délinquants par le seul fait d'adhérer à la bande des élèves délinquants qui s'adonnent à l'école buissonnière.

La consommation des drogues et stupéfiants par les jeunes scolaires découlent aussi de l'initiation par leurs camarades. Le recrutement des nouveaux adhérents se fait par des ruses, soi-disant que les comprimés qu'ils en consomment sont des bonbons. Une fois que leurs camarades en prennent, ils finissent par s'intéresser. C'est ainsi que beaucoup de jeunes scolaires ont été naïvement initiés à la consommation des stupéfiants. Sur le chemin de l'école, le jeune fait connaissance des autres jeunes avec qui ils jouent. Petit à petit, ils l'ont entraîné à souvent désertier les classes et quelques fois les accompagner. Avec le temps, à force de les voir consommer du chanvre, il finit lui-même par en consommer. L'effet de groupe finit par l'entraîner par faire comme eux.

2.3. Théories explicatives de l'étude

Cette articulation est le recours minutieux aux ouvrages et aux théories relatives à notre sujet. L'insertion théorique écrit Fonkeng, Chaffi & Bomba, (2014) « répond au souci de mettre les lois acceptées dans un domaine comme modèle explicatif cohérent susceptible de donner plus de poids au sujet traité ». Ainsi, cette articulation de notre étude sera basée sur les théories relatives au sujet.

En effet, quelques théories sont convoquées pour expliquer le lien qui existe entre les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire. La présente

étude a choisi quatre théories à savoir la théorie de l'imitation, de l'influence sociale, de l'étiquetage, enfin la théorie de l'attachement.

2.3.1. Théorie de l'imitation

Énoncée par Tarde, citée par Djellal et Gallory (2017), la théorie de l'imitation repose sur le postulat du modelage social. Cette théorie considère que les rapports sociaux ne sont que des rapports interindividuels régis par l'imitation.

L'imitation explique les fonctions telles que l'habitude et la mémoire selon Tarde repris par Djellal (2017). En effet, les rapports sociaux se développent et s'organisent en grande partie par le biais de l'imitation qui voudrait que l'on répète un acte, une chose ou un modèle. C'est d'ailleurs à ce niveau que réside le rapport entre cette théorie et le problème de la délinquance juvénile en milieu scolaire en occurrence.

Pour cette théorie, chaque individu se conduit selon les coutumes acceptées par son milieu. Donc selon Tarde, l'homme en général et mineur en particulier ne s'engage dans le contre-courant législatif que sur des conseils et des influences psychosociales « on tue ou on ne tue pas par imitation ».

Contrairement à la thèse de Durkheim, « l'évolution sociale n'est pas déterminée par des lois extérieures transcendantes qui s'imposent aux individus, Mais par des initiatives rénovatrices individuelles », qu'on peut appeler des inventions, des découvertes ou des innovations. Ces innovations se propagent par l'imitation.

Cette approche centrée sur le modelage explique cette étude dans la mesure où la délinquance en milieu scolaire est le fait d'un engrainage et d'un suivisme. Les comportements déviants que l'on rencontre en milieu scolaire sont en grande partie le fait de vouloir ressembler, s'arrimer ou encore faire comme un groupe. Il s'agit de se conformer à un clan généralement aux pairs. Chaffi (2018) va dans ce sens en démontrant que pour le cas de la consommation des stupéfiants en milieu scolaire, dans la mesure où les jeunes apprenants cherchent une identité une appartenance à un groupe socialement reconnu. En effet,

« Si dans un groupe de copains quelques individus influents se droguent, le jeune se voit dans l'obligation de les suivre pour être accepté et reconnu, c'est-à-dire, prendre lui aussi sa dose de drogue, sinon il risque d'être exclu du groupe et subir le "black sheep effect". Ce sont souvent des jeux et parfois des rites initiatiques ou

des façons d'affirmer son courage avant même de devenir, éventuellement, des sources d'imitation et d'entraînement collectif », (Chaffi, 2018, 13).

Tarde, avec sa théorie a éclairé peut-être une partie des causes de la délinquance, mais toutefois, son travail semble incomplet, car il ne s'est intéressé qu'à un seul et unique aspect de la délinquance (aspect extérieur) négligeant d'autres facteurs.

2.3.2. Théorie de l'influence sociale

La théorie de l'influence sociale ou encore de la pression sociale de Fischer (2020) pose un postulat selon lequel, dans une relation humaine normale mettant un pôle majoritaire en interaction avec un pôle minoritaire autour d'un objet de relation, qu'un des pôles fasse une pression sur l'autre afin de l'amener à adopter sa vision de l'objet qu'il veut dominante. En d'autres termes, il existe deux modalités d'influence sociale. Une qui est celle du processus majoritaire où la majorité exerce une pression sur la minorité l'autre est celle du processus minoritaire au cours duquel la minorité exerce une influence sur la majorité.

Il s'agit dans notre contexte (environnement social et environnement de l'individu) de l'influence d'une majorité sur une minorité. Cette majorité est l'ensemble du milieu extra familial de l'adolescent constitué des pairs, de l'école, bref de son « out group ». Des processus spontanés comme l'imitation, la contagion, la production des normes collectives ou encore la conformité résultante du milieu sont à la base de la formation des attitudes.

Dans cette optique, on a tendance à conclure que l'imitation et la contagion influencent les attitudes et les comportements sociaux. La consommation des stupéfiants en milieu scolaire et les comportements déviants qu'on observe aujourd'hui peuvent être le résultat de cette imitation et contagion.

Les études de Le Bon (1963, cité par Tapia et Roussay, 1991) portant sur les comportements humains dans les foules ont permis de dégager le concept de contagion pour décrire le phénomène de propagation et d'amplification de certaines émotions et sentiments au sein des foules. Selon Le Bon, la tendance à l'uniformisation des attitudes et des comportements au sein des sociétés repose de la même façon sur la propagation des modèles dominants de comportements.

La théorie de l'influence sociale s'inspire de l'idée selon laquelle, l'environnement social constitue une force vive capable de modifier les comportements des individus en société et ou en milieu scolaire le cas échéant. Dans le cadre de notre étude, cette théorie explique le fait que

la consommation des stupéfiants est tout d'abord un fait de société qui se transporte ainsi au milieu scolaire. C'est à ce niveau que les adolescents copient d'où l'imitation de Fischer.

À cet effet, nous pensons que la consommation des stupéfiants en milieu scolaire est corrélée à l'imitation des paires au modelage ou encore à une forme de monitoring masqué. Semblable à une éducation incidente, la société d'appartenance modifie les comportements des individus notamment les apprenants, elle impose par mille voies ces apprenants des comportements nouveaux qui peuvent être positifs ou négatifs. L'influence négative d'une part si le suivi parental est faible ceci pouvant entraîner des déviances en milieu scolaire.

Dans ce sens, Chaffi (2017) pense que le manque de suivi scolaire des parents, les parents absentéistes, ce qui entraînerait la perte du surmoi chez l'adolescent car le contrôle étant inexistant. Pourtant, la consommation de tels produits n'est jamais anodine, ils portent en eux des toxines très dangereuses pour la santé du consommateur et de son entourage, sur ses performances scolaires, sur ses rapports avec l'autre.

Dans le cas de notre étude la théorie de l'influence sociale explique la recrudescence de la consommation des produits psychoactives en milieu scolaire, dans le sens où les élèves des lycées ont généralement tendance à copier, à transporter un certain nombre des comportements inappropriés sous le poids des facteurs sociaux dans les lycées tel que l'environnement de l'élève ou il passe la majeure partie de son temps (25% des jeunes consomment des stupéfiants).

2.3.3. La théorie de l'étiquetage

Aussi appelée « théorie de la réaction sociale », la théorie de l'étiquetage s'inspire de l'interactionnisme symbolique qui propose que « les gens agissent en fonction du sens qu'ils donnent à leurs actions, sens qu'ils ont acquis dans leurs interactions, qu'ils ont eues avec les autres » (Ouimet, cité par Banen, 2019). Plus précisément, Ce que les autres nous disent ou disent de nous risque d'influencer notre conduite, particulièrement si une étiquette est utilisée de manière répétée (Ouimet, 2009).

Ainsi, un jeune, à partir du moment où il a reçu l'étiquette de délinquant, risque fort de le devenir, surtout si son entourage persiste à la lui accoler et, à cet égard, l'école joue un rôle important au point où « la théorie de l'étiquetage fait (d'elle) une des causes principales de la délinquance », (Ouimet, 2009). Plusieurs des nombreux jeunes qu'elle accueille, tous différents les uns des autres, se verront apposer un « stigmaté négatif », (Ouimet, 2009) qui aura des conséquences importantes pour la suite de choses. Une fois identifiés de cette manière, ils auront toutes les chances de s'imprégner de cette nouvelle identité et d'agir en conséquence.

La théorie présentée trouve son intérêt dans la considération sociale accordée aux consommateurs des drogues. Le regard social joue un rôle significatif et explique en partie le taux élevé de récidivistes dans la consommation des stupéfiants en milieu scolaire. Il participe à cet effet à l'inadaptation de ces derniers dans la société normale.

Face à cette situation, le consommateur peu importe son âge et sa classe peut être affecté par ces considérations sociales et se retrouver écarté systématiquement. Dans ce cas, nous avons constaté deux situations qui se présentent généralement. La première réside dans le fait qu'il continuera à consommer la drogue du fait de cette stigmatisation. La seconde situation explique le fait que les élèves consommateurs forment des groupes et/ou des gangs dans les rues.

La théorie de l'étiquetage telle qu'énoncée par Leblanc (1971) stipule que les dirigeants des établissements secondaires pour le cas échéant jouent un rôle important dans la décision de stigmatiser tel ou tel comportement de déviance. A ce titre, l'encadrement des élèves consommateurs doit prendre en compte le contexte et la situation qui prévaut.

Cette théorie justifie également cette étude dans la mesure où, les présumés ou consommateurs des stupéfiants en milieu scolaire reçoivent de la communauté éducative des étiquettes de fumeur, de « banga man » qui dans la plupart des cas contribue à la stigmatisation et au rejet des usagers. Dans les établissements d'enseignements secondaires pour le cas échéant, les parties prenantes de l'éducation utilisent dans la plupart du temps un langage de stigmatisation qui constitue un frein à la réinsertion et la réhabilitation des consommateurs des stupéfiants en milieu scolaire.

2.3.4. La théorie de l'attachement

L'attachement est perçu comme étant le produit des comportements qui ont pour objet la recherche et le maintien de la proximité affective d'une personne spécifique. Cela représente un besoin social primaire ayant pour rôle, une fonction adaptative, protectrice et d'exploration, (Bowlby, 1969).

Cette fonction qui constitue une base de sécurité affective précise qu'une personne qui dispose d'une affection parentale satisfaisante sera en mesure de libérer ses émotions, ce qui consolidera ses conduites et les régulations sociales en vue de son adaptation à l'environnement, (Montagner, 2003 & Niels, 2005).

Chez l'adolescent, les manifestations tardives de la carence affective se caractérisent avant tout par un trouble profond de l'affectivité qui se manifeste par l'inaptitude des individus à établir des relations sociales normales.

Par ailleurs, c'est au travers de la frustration, et de l'attente qu'apparaît un objet extérieur, source d'investissement et de gratification. Les personnes qui souffrent de cette carence affective, vivent une instabilité comportementale et développent des stratégies dans le but de recevoir cette attention qui a été refusée auparavant, pour une consonance sociale. La carence affective chez l'adolescent engendre des troubles de l'affectivité et est un agent pathogène de premier ordre, source de mal adaptation sociale. Ainsi, pour la théorie de l'attachement, les rapports entre parents et enfants peuvent influencer la consommation des stupéfiants en milieu scolaire.

Le suivi parental est un élément essentiel et crucial dans la formation des enfants. Ceux-ci font leurs premiers pas ; articulent les premiers mots dans les bras des parents qui constituent pour eux un bouclier dont l'absence est préjudiciable et nocive. Il se crée ainsi une forte relation de dépendance entre les parents et leurs enfants donnant naissance à un attachement. L'absence d'attachement peut conduire inéluctablement à la dépression, à désorientation, à la perte de repère pouvant conduire à la dérive. C'est l'une des raisons qui explique dans certains cas les comportements et attitudes rétrogrades et déviants de certains enfants.

CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Il est question dans ce chapitre de présenter les instruments de travail qui seront utilisés dans l'intérêt de collecter les différentes informations sur le terrain. Il s'agit de s'atteler sur les éléments méthodologiques entre autres la description de la méthode de recherche utilisée, la méthode utilisée, l'instrument de collecte des données, l'échantillonnage la pré-enquête, et les difficultés rencontrées. De l'avis de Fonkeng, Chaffi & Bomba, (2014) la méthodologie exprime « l'ensemble des procédés et des techniques mis en branle pour répondre à une question de recherche, tester les hypothèses et rendre compte des résultats ».

Grawizt (2000), pense que la méthode de collecte des données : « est constituée de l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, démontre et vérifie ». En d'autres termes, pour que la recherche soit crédible, le chercheur doit obéir à un canevas bien déterminé, utiliser une approche qui exige des paramètres auxquels le chercheur doit se référer tout au long de son étude scientifique pour la collecte des données sur le terrain.

On Précise et justifie le type de l'étude, le site de l'étude, la population de l'étude, les méthodes d'échantillonnage, le choix de l'instrument de collecte des données et sa justification, des méthodes d'analyse des données d'enquête et les difficultés rencontrées. De l'avis de Fonkeng, Chaffi & Bomba, (2014) la méthodologie exprime « l'ensemble des procédés et des techniques mis en branle pour répondre à une question de recherche, tester les hypothèses et rendre compte des résultats ».

C'est pourquoi Il est donc impératif d'avoir les outils de collecte des données et les outils statistiques permettant de valider ou d'invalider les hypothèses préalablement définies.

3.1. Type de recherche

Le but premier de la recherche est d'observer et de décrire, de prédire, de déterminer les causes et d'expliquer les phénomènes en proposant des nouvelles connaissances. En sciences de l'éducation, il existe plusieurs types de recherches. Fonkeng et Chaffi (2012) (cité par Bodongono, 2015) en distinguent une dizaine de types les plus utilisés en sciences sociales. Entre autres on a : la recherche historique ; la recherche descriptive ou explicative, la comparaison, l'évaluation, la recherche expérimentale, la recherche-action ; la recherche conceptuelle et théorique ou recherche empirique ; la recherche fondamentale ; l'étude de cas et l'enquête.

Notre thème de recherche qui s'intitule : « dispositifs disciplinaires et consommation des substances psychoactives en milieu scolaire » est une étude de type descriptif corrélationnel adossée à un devis mixte. Celle-ci nous permet d'observer les liens entre les variables.

« Le but de la recherche qualitative est de développer des concepts qui nous aident à comprendre les phénomènes sociaux dans des contextes naturels (plutôt qu'expérimentaux), en mettant l'accent sur les significations, les expériences et les points de vue de tous les participants » (Mays & Pope, 1995).

C'est la raison pour laquelle nous convoquons l'étude quantitative dans la mesure où elle va nous servir à collecter des données brutes et concrètes sous forme Numérique ; l'étude qualitative pour obtenir des données de qualité.

Ces données réunis vont nous aider à tirer les conclusions générales de notre étude. Il est question pour nous d'établir une relation de dépendance entre les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire. C'est la raison pour laquelle nous devons de définir notre population d'étude pour mener à bien notre étude.

3.2. Le site de l'étude

Selon Fonkeng, Chaffi & Bomba (2014), le site de l'étude est le « lieu géographique et socioculturel où est installée la population auprès de qui l'étude va avoir lieu ». Le site de notre population d'étude choisi pour nos investigations se situe dans l'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, Département du Mfundi, Région du Centre au Cameroun. Le site de notre étude compte en son sein six (6) établissements d'enseignement secondaire général qui sont entre autre : Lycée d'Emana ; Lycée de Nkolondom, Lycée de Mballa II, Lycée d'Elig-Essono, Lycée Bilingue de Nkoleton et le lycée de Nyom.

Ces six (6) établissements regorgent un effectif approximatif de 6000 milles élèves, 35 surveillants généraux, 50 surveillants de secteurs et 15 vigiles.

3.3. Population d'étude

Pour Grawitz (2004), la population est « un ensemble dont les éléments sont choisis parce qu'ils sont de même nature ». De façon plus claire, c'est l'ensemble des personnes susceptibles d'entrer dans le cadre d'une enquête parmi lesquelles seront choisies celles qui constituent notre échantillon.

Dans le cadre de notre recherche, la population d'étude est constituée des élèves, des surveillants généraux, des surveillants de secteurs et des vigiles (portiers) des établissements d'enseignement secondaires de Yaoundé 1^{er}. Nous distinguons ici trois types de populations : la population parente, la population cible et la population accessible.

3.3.1. Population parente

La population parente ou totale ou encore appelée population mère est l'ensemble des individus ou une collection d'individus partageant des caractéristiques communes et qui permettent au chercheur de généraliser les résultats de sa recherche. Dans le cas de notre étude, il s'agit des élèves, des surveillants généraux, des surveillants de secteurs et des vigiles (portiers) des établissements d'enseignement secondaires du Cameroun.

3.3.2. Population cible

La population cible est une collection d'individus auxquels les résultats de la recherche peuvent être appliqués. Celle-ci porte les mêmes caractéristiques que la population mère à la seule différence qu'elle est réduite dans sa taille par rapport à la population mère.

Dans le cas de notre étude, il s'agit des élèves du secondaire de toutes les classes, des surveillants généraux de différents établissements, des surveillants de secteurs et des vigiles de l'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}.

Le choix de cet arrondissement se justifie par la recrudescence du problème que nous étudions observé lors de ces deux dernières années dans ses lycées.

3.3.3. Population accessible

La population accessible se définit comme étant l'ensemble des éléments auxquels le chercheur peut facilement avoir accès pour mener son enquête. Elle diffère de la population cible par sa taille mais les caractéristiques restent les mêmes. Dans le cadre de notre étude, cette population est constituée des élèves du secondaire de toutes les classes, des surveillants généraux de différents établissements, des surveillants de secteurs et des vigiles de l'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}. Nous avons choisi ces répondants par rapport à leur base de données qui est le registre d'appel et suivant leur présence en classes le jour de l'enquête. Seuls les élèves régulièrement inscrits et présents ont participé à l'enquête. Outre ces critères, il n'est pas question de donner le questionnaire à tous les élèves. Nous avons introduit les critères d'inclusions qui ciblent les élèves ayant été en contact, traduits au conseil de discipline, victimes ou témoins.

Tableau 1 : répartition des élèves des lycées d'enseignement secondaire général de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} ayant participé à l'enquête

Etablissements	MBALLA 2	NKOL ETON	ELIG ESSONO	Total
Participants	72	59	31	162
Pourcentage	44.45	36,41	19,14	100

3.4. Technique d'échantillonnage et échantillon

La technique d'échantillonnage est une technique psychologique par laquelle un échantillon représentatif est choisi au sein d'une population peu importe la méthode auquel l'on fera recours et sur laquelle on tire des conclusions afin de généraliser sur la population cible.

3.4.1. Technique d'échantillonnage

Fonkeng, Chaffi & Bomba (2014) ont pu définir l'échantillonnage comme « le processus qui consiste à sélectionner au sein de la population cible les répondants dont les réponses pourront être généralisées auprès de l'ensemble ».

On dénombre deux méthodes de techniques d'échantillonnage à savoir la méthode probabiliste et la méthode non probabiliste. La première donne une chance à chaque sujet d'être sélectionné et cette chance a une valeur quantitative alors que les chances ne sont pas égales dans la deuxième.

Nous utiliserons dans cette étude la méthode probabiliste qui accorde une place importante au degré de représentativité de l'échantillon dans la population. Par ailleurs, nous avons choisi l'échantillonnage par grappes comme technique de notre étude. Cette technique consiste à grouper les éléments de la population en grappes et de procéder par la suite à l'échantillonnage aléatoire simple. Une grappe étant une agrégation d'unités ou un groupe d'éléments appartenant à un échantillon et pouvant permettre la formation d'un sous-échantillon plus petit.

En fait, des surveillants généraux, des surveillants de secteurs, des élèves et des vigiles des établissements d'enseignement secondaires du Cameroun qui constituent notre population mère sont déjà naturellement repartis dans les Régions, Départements, Arrondissements et établissements. Chaque établissement fournit des éléments hétérogènes à plus petite échelle de la population mère. Dans la plupart des cas l'on est obligé de faire recourt à une enquête pour aboutir à une méthode de prélèvement d'échantillon. Prendre l'initiative de faire l'étude d'une population nécessite généralement, non seulement d'avoir un budget suffisant mais également ajourne la publication des résultats obtenus.

Ce qui nous a amené à considérer chacun des établissements comme une grappe. Cependant, faire l'étude d'un sous ensemble de la population rend plus aisé le travail du chercheur, qui doit définir l'échantillon représentatif, peu importe la méthode auquel il fera recours, il faut noter que toutes les couches, les catégories et tendances de la population se retrouvent nécessairement dans le tirage opéré.

Il est également important de relever que la méthode probabiliste permet aussi de mettre en relief les effets inhérents à l'élève et à son environnement extrascolaire pour relever les facteurs

qui pourraient être à l'origine de la consommation des stupéfiants en milieu scolaire et les causes de ce fléau qui ne sont pas sans conséquences aussi bien au niveau de des surveillants généraux, des surveillants de secteurs et des vigiles (portiers) que des élèves eux-mêmes.

3.4.2. Echantillon

Un échantillon peut être défini comme étant une fraction représentative de la population sur laquelle nous avons collecté les données de notre étude. Pour Angers (1992), l'échantillon désigne « cette partie de la population auprès de laquelle les informations seront recueillies ».

Fonkeng et Chaffi (2013) pensent que l'échantillon est « une section d'une population sélectionnée de manière à ce que cela représente l'ensemble de la population ». En d'autres termes, l'échantillon est la partie de la population sur laquelle nous avons mené notre enquête afin de généraliser les résultats à la population totale. Elle constitue une partie indispensable dans le travail de recherche car elle permet de vérifier les hypothèses émises grâce aux données recueillies sur le terrain.

3.5. Présentation de l'instrument de collecte des données et justification

L'instrument de collecte des données est un support permettant au chercheur de recueillir les informations valides sur le problème que pose son sujet auprès des éléments de l'échantillon afin de vérifier les hypothèses de recherche. Ces données recueillies selon Fonkeng et Chaffi (2014) « sont des informations, des faits, généralement sous la forme des nombres à partir desquels des déductions peuvent être faites ». Ces informations sont nécessaires pour la résolution scientifique du problème.

Dans le souci de mener à bien notre étude, il a fallu répondre à plusieurs questions, pour pallier aux doutes auxquels nous avons faits face au départ sur la question de la pertinence de nos variables, et des techniques à employer. Étant donné que l'instrument de collecte de données dépend de la méthode de recherche, pour décrire l'ensemble de ces incertitudes. Dans le cadre de notre étude du type descriptif corrélationnel adossée à un devis mixte nous avons eu recours au questionnaire et au guide d'entretien. Il s'agit d'une série de questions destinées à identifier des réponses en rapport avec une problématique donnée, (Fonkeng, Chaffi & Bomba, 2014).

Ainsi, les instruments que nous avons utilisés dans le cadre de notre recherche ont rendu facile la collecte des données. Le questionnaire présente un avantage en ce sens qu'il nous permet de requérir les informations auprès d'un grand nombre de sujets dans un temps relativement court et le guide d'entretien quant à lui nous a permis d'obtenir des informations de qualité donnent la latitude au répondant d'expliquer ses réponses et de s'exprimer davantage.

Le questionnaire et le guide d'entretiens que nous présentons en annexe sont une suite de questions posées de façon méthodique dans l'optique d'une enquête et dont l'élaboration s'appuie sur les variables de l'étude. Ils présentent cinq grandes articulations à savoir : une introduction relatant l'objet de notre étude ; l'identification des répondants ; la discipline au sein de l'établissement ; le profil des acteurs, l'environnement scolaire et le suivi parental. L'objet étant d'analyser les liens entre les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

3.5.1. Le questionnaire

Le questionnaire écrit consiste à recueillir le maximum d'informations concernant les caractéristiques des variables cibles. Il donne la liberté au répondant en réduisant la perturbation constituée par la présence de l'enquêteur. La formulation de notre questionnaire commence par une note adressée à l'endroit des utilisateurs les informant sur le but de notre recherche, la sincérité des réponses tout en donnant une garantie sur l'anonymat et la confidentialité des réponses.

D'après Quivy et Campenhoudt (2006) « l'enquête par questionnaire consiste à poser à un ensemble de répondants, le plus souvent représentatif d'une population, une série de questions relatives à leur situation sociale, professionnelle ou familiale ». Cette technique a un avantage qui permet de se renseigner sur des nombreux aspects de la vie d'une population donnée à travers des questions. Dans notre questionnaire, nous avons opté pour des questions fermées.

Choix du questionnaire

Notre choix se justifie par le fait que nous avons voulu garder le caractère quantitatif et l'uniformité des réponses des répondants. Le système de questions fermées avec une réponse à cocher a été privilégié. Ce type de question a facilité l'administration du questionnaire en minimisant le temps que nécessite un grand nombre de questions. En outre, il facilite le dépouillement et l'analyse des résultats et permet d'obtenir des réponses précises.

Présentation du questionnaire de l'élève

Le préambule ou l'introduction qui renseigne le répondant sur le motif de la recherche et donne des consignes pour la réponse aux questions. L'identification du répondant qui précise son sexe, son âge, la classe fréquentée et la religion à laquelle il appartient. La troisième partie concerne les informations liées à la qualité de la discipline à l'établissement. La quatrième partie s'intéresse au profil des acteurs de la discipline au sein de l'établissement. La cinquième partie porte sur l'environnement scolaire. La sixième partie s'intéresse au suivi parental.

3.5.2. L'entretien semi directif

« L'entretien directif ou centré est fondé sur une liste de thème à aborder. C'est sur ce thème que l'enquêteur veut obtenir les informations auprès des enquêtés donc la très grande liberté n'est limitée que par la liste des thèmes. Le chercheur lui-même a la liberté à ne pas être assujettit à un ordre des thèmes », Paul N'da (2015, 144).

Dans le cas de notre étude, il s'agit d'un entretien semi directif comportant des thèmes et des sous thèmes à aborder, pour obtenir les points de vue des personnes susceptibles de mieux expliquer le phénomène notamment les acteurs de la discipline.

Notons que le guide est fourni à l'enquêteur pour lui permettre de suivre la méthodologie définie, tout en observant un comportement adéquat lors de l'entretien. Le chercheur a procédé par un entretien individuel dans son entretien. L'intérêt ici c'est que la personne est seule et peut s'exprimer en toute liberté sans craindre d'être contredit avec le sentiment de dire la vérité.

Choix de l'entretien semi-directif

Pour Baumard et al, (1999) l'entretien est « une technique destinée à collecter dans la perspective de leur analyse, des données discursives reflétant notamment l'univers mental conscient ou inconscient des individus ». Pour mener une étude qualitative, le choix des entretiens est judicieux. C'est pourquoi l'entretien constitue donc un mode privilégié de recueil des informations. Cette technique correspond à un projet de connaissances des comportements humains et des interactions sociales à partir du discours des acteurs.

Le chercheur utilise le guide semi-directif comme un moyen privilégié permettant d'accéder aux faits, aux représentations et aux interprétations sur les circonstances vécues et connues par les acteurs. Wacheux (1999) affirme ainsi qu'en sciences de gestion, « la plupart des recherches qualitatives s'alimentent aux mots des acteurs pour comprendre les pratiques organisationnelles et les représentations des expériences ».

Il faut noter qu'il existe plusieurs formes d'entretien, dans le cadre de notre travail nous avons opté pour l'entretien semi-directif, parce qu'il est caractérisé par des thèmes et sous thèmes. Il permet de dialoguer avec les personnes ressources de manière très ouverte, spontanée et profonde. Cette méthode permet au chercheur d'obtenir des meilleurs résultats ou solution à son travail

Présentation du guide d'entretien

Dans cette partie, il s'agit de présenter l'instrument de collecte de données adressé aux surveillants généraux, aux surveillants de secteurs et aux vigiles dans toute son intégralité.

Notons qu'il est une aide pour orienter et canaliser le chercheur lors de l'entretien et également un support de collecte des données qui permet au chercheur de parcourir les centres d'intérêt de son sujet. Notre guide d'entretien comporte quatre grands thèmes issus de l'opérationnalisation de notre variable indépendante. De ce fait nous avons éclaté ces thèmes en sous thèmes qui ont conduits notre enquête sur le terrain. Il s'agit de quatre (4) thèmes, et douze (12) sous thèmes.

3.6. La pré-enquête

La pré-enquête constitue une étape fondamentale dans le processus de recherche. En effet, pour avoir une idée générale sur le problème des dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire, nous avons fait des explorations et mené une étude préliminaire auprès des surveillants généraux, des surveillants de secteurs, des vigiles et des élèves dans un établissement secondaire de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} avant de mener une enquête approfondie qui influe significativement sur les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

La réalisation de cette pré-enquête nous a permis de faire une première évaluation des outils, moyens et ressources dont nous pouvions disposer pour réaliser effectivement le travail. Nous avons pu mesurer les risques d'indisponibilité de nos répondants, d'incompréhension du questionnaire et de notre guide d'entretien. Cette pré-enquête nous a également permis de corriger certains libellés de notre questionnaire et de reformuler d'autres. Nous avons à cet effet pu développer de nouvelles stratégies et temporisé certaines phases de l'enquête quand cela s'est avéré nécessaire.

Nous avons pu apprécier les efforts consentis, réévaluer la méthodologie, développer de nouvelles techniques et faire appel à des solutions de recharge quand les circonstances l'ont exigé. Cette phase nous a permis de :

- définir l'objet de l'enquête et déterminer les moyens matériels (contraintes logistiques, le budget et le temps) ;
- faire la préparation matérielle de l'enquête ;
- déterminer les objets et les hypothèses de l'enquête ;
- déterminer la population de l'enquête ;
- déterminer l'échantillon ou l'échantillonnage proprement dit ;
- choisir les techniques à utiliser ;
- rédiger le projet de questionnaire ;
- rédiger le projet du guide d'entretien ;

- mettre à l'épreuve le projet de questionnaire et du guide ;
- rédiger définitivement le questionnaire et du guide ;
- choisir le mode d'administration du questionnaire et le passage du guide.

3.7. Le pré-test

Pour vérifier la validité de notre instrument de collecte de donnée, nous avons procédé par un pré test. Le pré-test constituait une étape déterminante de tout ce processus qualifié de pré-enquête. En effet, avant de lancer l'enquête proprement dite, nous avons pré-testé notre questionnaire sur un échantillon de 15 élèves tirés d'un lycée d'enseignement secondaire général, 03 surveillants généraux, 04 surveillants de secteurs et 03 vigiles. Le pré-test a donné lieu à la reformulation de certaines questions à l'annulation de quelques-unes jugées peu pertinentes ou redondantes.

3.8. Technique de collecte des données

La collecte des données a plusieurs techniques ou méthodes, on distingue entre autres : l'observation directe, l'observation indirecte, l'observation armée, l'observation non armée, l'enquête, le sondage, l'entretien etc. Dans notre étude la technique de collecte des données est l'enquête. Tsala Tsala (1992) pense que : « l'enquête est une investigation en milieu naturel (sur le terrain) qui a pour but de comprendre un phénomène non provoqué choisi ».

L'enquête consiste généralement à poser les mêmes questions à un certain nombre de personnes représentatif du groupe que l'on désire étudier ou alors qui représente ce groupe. Pour le cas d'espèce, nous avons choisi un groupe représentatif qui est notre échantillon. Quatre préalables selon la procédure scientifique ont été respectés :

La phase préparatoire pendant laquelle nous avons rassemblé le maximum d'informations sur le phénomène de dispositifs disciplinaires face à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire. Celle-ci s'est déroulée depuis notre demande d'autorisation de stage jusqu'à la découverte du problème sur le terrain, sa formulation, la collecte de la revue de la littérature et les théories explicatives ; La pré-enquête ; Le pré-test ; L'enquête proprement dite.

Pour ce qui est de l'enquête, elle peut se faire sous forme d'entrevue (interview, entretien), soit alors à l'aide d'un questionnaire.

« L'interview et le questionnaire sont différents en ce que d'une part l'interview suppose la présence simultanée de l'interviewé. On observe mieux le sujet et le contexte dans lequel il réagit. Un soin particulier est mis sur les problèmes de

communication. D'autre part le questionnaire sollicite des réponses écrites aux questions posées à l'avance », (Tsala Tsala, 1992 ; 75).

De façon générale, les deux techniques présentent chacune des avantages. C'est la raison pour laquelle dans le cas de notre étude le questionnaire et le guide ont été choisis comme instrument de collecte des données.

Pendant la collecte des données, le chercheur pour collecter ou d'enregistrer les données a utilisé le note book pour prendre les notes.

3.8.1. Administration du questionnaire

A partir de l'autorisation de recherche délivrée par le Doyen de la Faculté des Sciences de l'Education, nous avons commencé à faire des descentes dans les lycées d'enseignement secondaire général de Yaoundé 1^{er} pour demander l'autorisation de descente sur le terrain auprès des chefs d'établissements pour la pré-enquête et l'enquête proprement dite. Notre demande a reçu une suite favorable. L'enquête qui devait au préalable s'effectuer dans un échantillon de six (06) lycées pour une durée de deux mois s'est finalement déroulée, pour de raisons pratiques, de contraintes financières, de période d'examen dans un échantillon de 03 lycées.

En effet, nous avons administré directement 162 questionnaires aux élèves. Notons ici que le temps accordé aux répondants était compris entre 10 et 15 minutes ; puis on procédait à la récupération. Nous avons ainsi utilisé le mode d'administration directe qui consiste à accompagner le répondant dans l'exercice en minimisant le temps que nécessite un grand nombre de questions. En outre, il facilite le dépouillement et l'analyse des résultats et permet d'obtenir des réponses précises. En fin limite les pertes et les cas de biais souvent rencontrés.

3.8.2. Passage du guide d'entretien

Dans cette étude on a eu l'entretien avec 12 répondants, où tous étaient consentants. Il faut noter que l'entretien s'est déroulé dans un espace privé, où chaque répondant à tour de rôle se retirait pour passer son entretien avec quiétude et sérénité. Cela a valu le mérite des réponses objectives aux préoccupations que le chercheur avait concernant son travail. En outre la durée de chacun entretien dépendait de la maîtrise de la question abordé et du caractère sensible de la question. En clair les durées des entretiens variaient entre 15 à 25 minutes.

3.8.3. Validité et fiabilité de l'instrument de recherche

La validité est l'habilité à produire des découvertes qui sont en accord avec les valeurs théoriques ou conceptuelles. Et pour ce faire, tout instrument de mesure doit satisfaire à une double exigence : celle de la validité interne et celle de la validité externe.

3.8.3.1. Validité interne

Les questions qui constituent ce questionnaire sont issues d'une étude portant sur les variables indépendantes et les variables dépendantes de l'hypothèse générale. En ce qui concerne la variable indépendante, ses indicateurs ont généré des modalités autour desquels se sont formulées des questions. Nous avons recueilli les avis des tenants pour juger les items de notre instrument. Aussi, dans le cadre de ce travail, la cohérence qui existe entre les questions de recherche, les objectifs et les hypothèses de notre étude nous explique davantage la validité interne.

3.8.3.2. Validité externe

Grawitz (1993) définit la pré-enquête comme « l'étape de la recherche qui consiste à essayer sur un échantillon réduit, les instruments prévus pour l'enquête ». La technique du pré-test va permettre d'évaluer la validité externe de ce travail de recherche. Cette technique permet de mesurer la sensibilité, la validité et la compréhension des questions. Ceci dans le but d'élaborer l'enquête définitive.

La pré-enquête améliore considérablement l'efficacité de l'enquête proprement dite et peut réduire le coût de façon importante. Dans cette étude, nous avons réalisé un pré-test afin de voir si les questions ont été comprises. A l'issue de cette enquête, certaines questions ont été améliorées faute de compréhension et d'autres ont été tout simplement supprimées car elles ne répondaient pas aux différents thèmes de l'étude.

3.9. Outils d'analyse

Le rôle d'un logiciel d'analyse des données qualitatives, est de constituer une aide considérable pour plus de rapidité et plus systématique, de classer en catégorie les données textuelles, les mettre en relation ou les relier à des données du contexte. S'agissant de l'aspect quantitatif et statistique, ils peuvent en plus apparaître comme un moyen d'apporter plus de rigueur et plus d'objectivité aux traitements des données.

3.9.1. La méthode d'analyse statistique descriptive et inférentielle

La méthode d'analyse de données adoptée dans ce travail est de deux ordres : la statistique descriptive et la statistique inférentielle. Dans un premier lieu, notre plan d'analyse statistique

nous permettra de faire état des caractéristiques sociodémographiques des répondants de notre échantillon, de leur perception sur les dispositifs disciplinaires. Il s'agit plus précisément de produire des statistiques descriptives, en d'autres termes, d'une analyse univariée qui servira à décrire notre échantillon.

3.9.2. Techniques d'analyse factorielle

L'analyse factorielle est une méthode destinée à analyser un jeu de données contenant à la fois des variables quantitatives et qualitatives, (Pagès, 2004). Elle permet d'analyser la similitude entre les individus en prenant en compte des variables mixtes. De plus, on peut explorer l'association entre toutes les variables, tant quantitatives que qualitatives. Dans le cas de notre étude, nous avons le khi deux pour obtenir le lien direct de dépendance entre nos variables : le profil des acteurs de la discipline, l'application des normes disciplinaires, l'environnement de l'établissement et le suivi des apprenants par rapport à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

3.10. Opérationnalisation des variables, leurs indicateurs et modalités

Il s'agit ici de rendre les variables observables. Cette opérationnalisation s'élabore à l'aide de l'éclairage théorique et débouche sur l'utilisation d'une ou plusieurs modalités qu'il faudra bien souvent décomposer en divers indicateurs compte tenu de la complexité du phénomène étudié.

3.10.1. Les variables

Notre sujet est intitulé « dispositifs disciplinaires et consommation des substances psychoactives en milieu scolaire ». Toute variable va générer des indicateurs et des modalités, considérées comme une modification de la variable, c'est-à-dire une des caractéristiques encore mieux, une composante de celle-ci. Ouellet (1999) définit la variable comme étant « un critère qui est censé refléter ou exprimer quelques aspects réels d'un concept ». Notre travail admet deux variables dont notre cadre théorique a permis d'opérationnaliser donc une variable dépendante et une variable indépendante.

3.10.1.1. La variable dépendante (VD)

C'est l'effet présumé du phénomène à étudier. Elle est le facteur sur lequel nous mesurons les effets produit par manipulation de la variable indépendante. On l'appelle aussi variable passive ou variable entière parce qu'elle indique le phénomène que le chercheur tente d'expliquer. Elle subit par conséquent l'action de la variable indépendante, Elle demeure par conséquent identique pour toutes les hypothèses de recherche. Dans le cas de notre étude, il s'agit de « la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire ».

3.10.1.2. La variable indépendante (VI)

La variable indépendante est la cause présumée du phénomène de recherche. C'est la variable qu'on croit être responsable d'un effet particulier et le facteur qui explique la variable dépendante. La variable indépendante de notre recherche est « dispositifs disciplinaires ».

Cette variable se mesure à travers quatre modalités. En effet, dans notre étude, dispositifs disciplinaires s'observe à travers certains référents empiriques ou modalités.

3.10.1.2.1. Modalités et indicateurs

Chacune de ces modalités de la variable indépendante s'apprécie à l'aide des indicateurs définis ainsi qu'il suit :

- Le profil des acteurs de la discipline : formations continues des acteurs, séminaires de renforcement des capacités en gestion de la discipline, outillage de charges se discipline, assiduité des acteurs de la discipline, des descentes inopinées, amitié aux surveillants, respect des acteurs de la discipline par les élèves
- L'application des normes disciplinaires : l'autorité du chef d'établissement, la permanence de la discipline, le personnel pour assurer la discipline, le règlement intérieur, la barrière, assiduité des enseignant
- l'environnement de l'établissement : type de relation élèves/enseignants, existence des buvettes ou boutiques autour de l'école, gestion des cas d'indiscipline, existence d'un service d'orientation scolaire accessible, la gestion des consommateurs des stupéfiants, la sensibilisation du chef d'établissement, les émissions radiotélévisées, presses et publicités, réaction de la direction en cas du non-respect du règlement intérieur, comportement à l'égard des consommateurs avant la tenue du conseil, regard à leur endroit
- Le suivi permanent des parents : statut familial, type des relations parent/enfant, dialogue, sujets abordés, participation aux réunions des parents, consommation des stupéfiants par des parents, sentiments des parents vis-à-vis des consommateurs des stupéfiants.

3.10.2. Les modalités

Les modalités représentent les caractéristiques ou les composantes premières d'une variable.

3.6.3. Les indicateurs

Selon Fonkeng, Chaffi & Bomba, (2014) l'indicateur est « ce qui permet de reconnaître une variable ». C'est une valeur, un indice, un élément ou une donnée qui reflète

l'opérationnalisation d'une variable. Après opérationnalisation de la variable indépendante de l'hypothèse de recherche, pour une même variable, il peut y avoir plusieurs indicateurs. Nous avons retenu quatre principaux indicateurs.

Tableau 2 : synoptique

HG	Hypothèses de recherche	QP	Questions spécifiques	Variables		Indicateurs	Modalités
				VD	VI		
Il existe un lien entre les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire	HS1 : Le profil des acteurs de la discipline influence à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.	Quel lien existe-t-il entre les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire ?	En quoi le profil des acteurs de la discipline influence-t-il à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire ?	la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire	profil des acteurs de la discipline	<ul style="list-style-type: none"> - formations continues des acteurs - séminaires de renforcement des capacités en gestion de la discipline -outillage des surveillants -assiduité des acteurs de la discipline - des descentes inopinées - amitié aux surveillants - respect des acteurs de la discipline par les élèves 	<ul style="list-style-type: none"> -tout à fait d'accord -d'accord -En désaccord -Totalemment en désaccord
	HS2 : L'application des normes disciplinaires favorise à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.		En quoi l'application des normes disciplinaires favorise-elle à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire ?		l'application des normes disciplinaires	<ul style="list-style-type: none"> -l'autorité du chef d'établissement -la permanence de la discipline -le personnel pour assurer la discipline - le règlement intérieur -la barrière - assiduité des enseignants - le recrutement des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> -Sévère / - laxiste - Toujours / - Parfois / - Jamais - Suffisant / - Insuffisant - Pas du tout / - oui / - non - Concours / - Etude de dossier -Autres / - Sanctionne / - Ne sanctionne pas

<p>HS3 : L'environnement de l'établissement impacte sur la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.</p>		<p>En quoi l'environnement de l'établissement impacte-t-il sur la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire ?</p>		<p>l'environnement de l'établissement</p>		<ul style="list-style-type: none"> -Conflictuelle -Sympathique - Oui / - Non / -Sans avis - Juste un kiosque / - Autre - Conseil de discipline / -Pas du tout - Vol / -Viol / -absentéisme -Consommation des stupéfiants -insolence / -Exclus -Conduit au service d'orientation -Conduit chez le psychiatre - Camarade / - Méfiant - Conflictuel / -Chanvrisme - Banga man / - Alcoolique / -Pitié / - Autre -toujours /- souvent / -parfois / -jamais - Rien / - Edifiant / -Cesser de consommer -Ne jamais être en contact - Continuer de consommer -Le courage / - La compagnie / - Les parents / - Les médias
<p>HS4 : Le suivi des apprenants impacte à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.</p>		<p>En quoi le suivi des apprenants impact-il à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire ?</p>		<p>le suivi des apprenants</p>	<ul style="list-style-type: none"> -statut familial -type des relations - dialogue -sujets abordés -participation aux réunions des parents -consommation des stupéfiants par des parents -sentiments des parents vis-à-vis des consommateurs des stupefiants 	<ul style="list-style-type: none"> -Monoparental -Normal / -Recomposé - Tendres / -Joviales -Tendues / - Oui / -Non /- Sans avis -Ecole / -Avenir -Un peu de tout / -autres -Toujours / -Parfois / -souvent / -Jamais - Tabac / -Alcool / -Cannabis / -Tramol -Héroïne / -Amphétamine / -Autres -De compassion / - De déception / - D'indifférence

CHAPITRE 4 : PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES

Selon Lagarde (1995), cité par Stafford et Bodson (2006) « le propre de l'analyse des données, dans son sens moderne, est justement de raisonner sur un nombre quelconque de variables ».

Ces auteurs pensent que « le rôle principal de l'analyse des données est de mettre en relief les structures pertinentes de grands ensembles de données ». Dans le présent chapitre, les résultats sont présentés selon le volet quantitatif qui consistera à présenter les résultats à l'aide des tableaux et/ou des diagrammes et en faire une analyse descriptive qui consiste selon Angers (1992) en une « analyse visant à une représentation détaillée d'un objet » et l'analyse explicative qui consiste selon le même auteur en une « analyse visant à mettre en relation des éléments d'un objet ».

Le présent chapitre porte sur la présentation des résultats et l'analyse des données collectées auprès de notre échantillon. Cette analyse nous permettra d'établir à l'aide des informations utiles le rapport qui existe entre les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

4.1. Présentation et analyse descriptive des données quantitatives

Présenter les données revient à disposer les différentes catégories et leurs effectifs dans un tableau ou dans les graphes. Angers (1992) parle de « présentation visuelle » et la définit comme étant une « façon d'organiser et de présenter des données de recherche ». La nature catégorielle de nos variables donne droit à une distribution des fréquences qui permet de connaître la répartition des sujets parmi les différentes modalités de la variable mesurée. Cette distribution de fréquence comporte des éléments à savoir : le nombre de sujets (effectif) qu'il y a pour chaque modalité et le pourcentage correspondant.

Tableau 3 : distribution des répondants selon le Genre

		Fréquence	Pourcent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Masculin	76	46,9	46,9	46,9
	Féminin	86	53,1	53,1	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Les résultats ont révélé que sur les 162 répondants dont les opinions ont été échantillonnées pour cette étude, 86 étaient des femmes, soit un pourcentage de 53,1%. D'autre part, 76 des personnes interrogées étaient des hommes, soit un pourcentage cumulé de 46,9%. Par conséquent, la plupart des répondants étaient des femmes.

Tableau 4 : distribution des répondants selon l'âge

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	10 - 13 ans	7	4,3	4,3	4,3
	13 - 16 ans	86	53,1	53,1	57,4
	plus de 16 ans	69	42,6	42,6	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Les 162 répondants dont les opinions ont été échantillonnées pour cette étude appartenaient à des groupes d'âge différents. 7 d'entre eux, soit un pourcentage de 4,3%, avaient entre 10 et 13 ans, 86 d'entre eux, soit un pourcentage de 53,1%, avaient entre 13 et 16 ans, et enfin 69 d'entre eux, soit un pourcentage de 42,6%, avaient plus de 16 ans. Ces résultats révèlent que la plupart des répondants ont un âge compris entre 13 et 16 ans.

Tableau 5 : distribution des répondants selon le niveau

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	troisième	36	22,2	22,2	22,2
	Première	122	75,3	75,3	97,5
	Terminale	4	2,5	2,5	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Les 162 répondants dont les opinions ont été échantillonnées pour cette étude étaient dans des classes différentes. 36 d'entre eux, soit un pourcentage de 22,2%, étaient en classe de troisième, 122 d'entre eux, soit un pourcentage de 75,3%, étaient en classe de première, et enfin 4 d'entre eux, soit un pourcentage de 2,5%, étaient en classe de terminale. Ces résultats révèlent que la plupart des répondants étaient en classe de Première.

Tableau 6 : distribution des répondants selon la religion

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Chrétienne	130	80,2	80,7	80,7
	Musulmane	25	15,4	15,5	96,3
	Animiste	1	,6	,6	96,9
	Autres	5	3,1	3,1	100,0
	Total	161	99,4	100,0	
Manquante	Système manquant	1	,6		
Total		162	100,0		

Source : données de terrain (2023)

Les 162 répondants dont les opinions ont été échantillonnées pour cette étude appartenaient à des religions différentes. 130 d'entre eux, soit un pourcentage de 80,7%, étaient chrétiennes, 25 d'entre eux, soit un pourcentage de 15,5%, étaient musulmans, 1 d'entre eux, soit un pourcentage de 0,6% était animiste, et enfin 5 d'entre eux, soit un pourcentage de 3,1%, n'avaient pas de religion précise. Ces résultats révèlent que la plupart des répondants étaient chrétiennes.

Tableau 7 : distribution des répondants selon le jugement de l'autorité du chef d'établissement

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Sévère	126	77,8	77,8	77,8
	Laxiste	36	22,2	22,2	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction de l'autorité de leur chef d'établissement. Les résultats du tableau révèlent que les réponses sur l'autorité de leur chef d'établissement ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 126 d'entre eux, soit un pourcentage de 77,8% étaient sévère et en fin, 36 d'entre eux, soit un pourcentage de 22,2% étaient laxiste. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité de leur chef d'établissement étaient sévère.

Tableau 8 : distribution des répondants selon la permanence de discipline au sein de l'établissement

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Toujours	89	54,9	54,9	54,9
	Parfois	66	40,7	40,7	95,7
	Jamais	5	3,1	3,1	98,8
	4,00	2	1,2	1,2	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction de la permanence de la discipline au sein de l'établissement. Les résultats du tableau révèlent que les réponses sur la permanence de la discipline au sein de l'établissement ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 89 d'entre eux, soit un pourcentage de 54,9% sont toujours sur le fait qu'il y a une permanence de la discipline au sein de l'établissement, 66 d'entre eux, soit un pourcentage de 40,7% sont parfois sur le fait qu'il y a une permanence de la discipline au sein de l'établissement, 5 d'entre eux, soit un pourcentage

de 1,2% sont jamais sur le fait qu'il y a une permanence de la discipline au sein de l'établissement. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 89 personnes sont toujours sur le fait qu'il y a une permanence de la discipline au sein de l'établissement avec un pourcentage 54,9%

Tableau 9 : distribution des répondants selon la disponibilité de personnel pour assurer la discipline

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Suffisant	127	78,4	78,4	78,4
	Insuffisant	30	18,5	18,5	96,9
	pas du tout	5	3,1	3,1	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction de l'établissement a-t-il un personnel pour assurer la discipline ? Les résultats du tableau révèlent que les réponses sur l'établissement a-t-il un personnel pour assurer la discipline ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 127 d'entre eux, soit un pourcentage de 78,4% estime que l'établissement a suffisamment de personnel pour assurer la discipline, 30 d'entre eux, soit un pourcentage de 18,5% estime que le personnel de l'établissement pour assurer la discipline est insuffisante, 5 d'entre eux, soit un pourcentage de 3,1% ne sont pas du tout sur le fait que l'établissement a assez de personnel pour assurer la discipline. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 127 personnes estime que l'établissement a suffisamment de personnel pour assurer la discipline avec un pourcentage 78,4%

Tableau 10 : distribution des répondants selon la possession du règlement intérieur

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	156	96,3	96,3	96,3
	Non	6	3,7	3,7	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction de l'établissement a-t-il un règlement intérieur ? Les résultats du tableau révèlent que les réponses sur l'établissement a-t-il un règlement intérieur ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 156 d'entre eux, soit un pourcentage de 96,3% estime que

l'établissement a un règlement intérieur, 6 d'entre eux, soit un pourcentage de 3,7% estime que l'établissement n'a pas de règlement intérieur. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 156 personnes estime que l'établissement a un règlement intérieur avec un pourcentage de 96,3%.

Tableau 11 : distribution des répondants selon la clôture de l'établissement

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	159	98,1	98,1	98,1
	Non	3	1,9	1,9	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction de l'établissement se trouve-t-il dans une barrière ? Les résultats du tableau révèlent que les réponses sur l'établissement se trouve-t-il dans une barrière ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 159 d'entre eux, soit un pourcentage de 98,1% estime que l'établissement a une barrière, 3 d'entre eux, soit un pourcentage de 1,9% estime que l'établissement n'a pas de barrière. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 159 personnes estime que l'établissement a une barrière avec un pourcentage de 98,1%.

Tableau 12 : distribution des répondants selon la régularité du chef d'établissement

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	117	72,2	72,2	72,2
	Non	44	27,2	27,2	99,4
	11,00	1	,6	,6	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction de la régularité du chef d'établissement à l'école. Les résultats du tableau révèlent que les réponses sur la régularité du chef d'établissement à l'école ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 117 d'entre eux, soit un pourcentage de 72,2% estime que le chef d'établissement est régulier à l'école, 44 d'entre eux, soit un pourcentage de 27,2% estime que le chef d'établissement n'est pas régulier à l'école. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 117 personnes estime que le chef d'établissement est régulier à l'école avec un pourcentage de 72,2%.

Tableau 13 : distribution des répondants selon l'assiduité des enseignants

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	92	56,8	56,8	56,8
	Non	70	43,2	43,2	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction de l'assiduité des enseignants. Les résultats du tableau révèlent que les réponses sur l'assiduité des enseignants ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 92 d'entre eux, soit un pourcentage de 56,8% estime que les enseignants sont assidus, 70 d'entre eux, soit un pourcentage de 43,2% estime que les enseignants ne sont pas assidus. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 92 personnes estime que les enseignants sont assidus avec un pourcentage de 56,8%.

Tableau 14 : distribution des répondants selon le mode de recrutement des élèves dans l'établissement

		Fréquence	Pourcent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Concours	81	50,0	50,0	50,0
	Etude de dossier	45	27,8	27,8	77,8
	Autres	36	22,2	22,2	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction du mode de recrutement des élèves dans les établissements. Les résultats du tableau révèlent que les réponses sur le mode de recrutement des élèves dans les établissements ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 81 d'entre eux, soit un pourcentage de 50,0% estime que les élèves ont été recruté par concours, 45 d'entre eux, soit un pourcentage de 27,8% estime que les élèves ont été recruté par étude de dossier et 36 d'entre eux, soit un pourcentage de 22,2% estime d'autres mode de recrutement. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 81 personnes estime que les élèves ont été recruté par concours avec un pourcentage de 50,0%

Tableau 15 : distribution des répondants selon la réaction de la direction en cas de non-respect du règlement intérieur.

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Sanctionne	155	95,7	95,7	95,7
	Ne sanctionne pas	6	3,7	3,7	99,4
	3,00	1	,6	,6	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction du comment réagir la direction en cas de non-respect du règlement intérieur ? Les résultats du tableau révèlent que les réponses sur comment réagir la direction en cas de non-respect du règlement intérieur ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 155 d'entre eux, soit un pourcentage de 95,7% estime que les élèves sont sanctionnés en cas de non-respect du règlement intérieur par la direction et 6 d'entre eux, soit un pourcentage de 3,7% estime que les élèves ne sont pas sanctionnés en cas de non-respect du règlement intérieur par la direction. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 155 personnes estime que les élèves sont sanctionnés en cas de non-respect du règlement intérieur par la direction avec un pourcentage de 95,7%

Tableau 16 : distribution des répondants selon la pratique des formations continues des acteurs de la discipline

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Tout à fait d'accord	24	14,8	14,8	14,8
	D'accord	42	25,9	25,9	40,7
	En désaccord	43	26,5	26,5	67,3
	Totalement en désaccord	53	32,7	32,7	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction des acteurs de la discipline pratiquent des formations continues. Les résultats du tableau révèlent que les réponses sur la pratique des formations continues par les acteurs de la discipline ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 24 d'entre eux, soit un pourcentage de 14,8% sont tout à fait d'accord pour la formation continue des acteurs de la discipline, 42 d'entre eux, soit un pourcentage de 25,9% sont d'accord, 43 d'entre eux, soit un pourcentage de 26,5% sont en désaccord et enfin, 53 d'entre

eux, soit un pourcentage de 32,7% sont totalement désaccord. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 53 personnes sont totalement en désaccord pour la formation continue des acteurs de la discipline avec un pourcentage 32,7%

Tableau 17 : distribution des répondants selon des séminaires de renforcement des capacités en gestion de la discipline

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Tout à fait d'accord	23	14,2	14,2	14,2
	D'accord	34	21,0	21,0	35,2
	En désaccord	47	29,0	29,0	64,2
	Totalement en désaccord	58	35,8	35,8	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction des séminaires de renforcement des capacités en gestion de la discipline. Les résultats du tableau révèlent que les réponses sur les séminaires de renforcement des capacités en gestion de la discipline ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 23 d'entre eux, soit un pourcentage de 14,2% sont tout à fait d'accord pour les séminaires de renforcement des capacités en gestion de la discipline, 34 d'entre eux, soit un pourcentage de 21,0% sont d'accord, 47 d'entre eux, soit un pourcentage de 29,0% sont en désaccord et enfin, 58 d'entre eux, soit un pourcentage de 37,8% sont totalement désaccord. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 58 personnes sont totalement en désaccord pour les séminaires de renforcement des capacités en gestion de la discipline avec un pourcentage 37,8%

Tableau 18 : distribution des répondants selon la possession des outils de gestion de la discipline par les surveillants de secteurs

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Tout à fait d'accord	47	29,0	29,0	29,0
	D'accord	71	43,8	43,8	72,8
	En désaccord	27	16,7	16,7	89,5
	Totalement en désaccord	17	10,5	10,5	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction des surveillants de secteurs ont des outils de gestion de la discipline. Les résultats du tableau révèlent que les réponses sur les surveillants de secteurs ont des outils de gestion de la discipline ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées,

47 d'entre eux, soit un pourcentage de 29,0% sont tout à fait d'accord pour les surveillants de secteurs ont des outils de gestion de la discipline, 71 d'entre eux, soit un pourcentage de 43,8% sont d'accord, 27 d'entre eux, soit un pourcentage de 16,7% sont en désaccord et enfin, 17 d'entre eux, soit un pourcentage de 10,5% sont totalement désaccord. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 71 personnes sont d'accord pour les surveillants de secteurs ont des outils de gestion de la discipline avec un pourcentage 43,8%

Tableau 19 : distribution des répondants selon l'assiduité des acteurs de la discipline

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Tout à fait d'accord	52	32,1	32,1	32,1
	D'accord	72	44,4	44,4	76,5
	En désaccord	26	16,0	16,0	92,6
	Totalement en désaccord	12	7,4	7,4	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction des acteurs de la discipline sont assidus. Les résultats du tableau révèlent que les réponses sur les acteurs de la discipline sont assidues ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 52 d'entre eux, soit un pourcentage de 32,1% sont tout à fait d'accord pour les acteurs de la discipline sont assidus, 72 d'entre eux, soit un pourcentage de 44,4% sont d'accord, 26 d'entre eux, soit un pourcentage de 16,0% sont en désaccord et enfin, 12 d'entre eux, soit un pourcentage de 7,4% sont totalement désaccord. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 72 personnes sont d'accord pour les acteurs de la discipline sont assidus avec un pourcentage 44,4%

Tableau 20 : distribution des répondants selon des descentes inopinées des acteurs de la discipline

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Tout à fait d'accord	53	32,7	32,7	32,7
	D'accord	47	29,0	29,0	61,7
	En désaccord	30	18,5	18,5	80,2
	Totalement en désaccord	32	19,8	19,8	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction des acteurs de la discipline dans votre établissement effectuent des descentes inopinées. Les résultats du tableau

révèlent que les des acteurs de la discipline dans votre établissement effectuent des descentes inopinées ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 53 d'entre eux, soit un pourcentage de 32,7% sont tout à fait d'accord pour les acteurs de la discipline dans votre établissement effectuent des descentes inopinées, 47 d'entre eux, soit un pourcentage de 29,0% sont d'accord, 30 d'entre eux, soit un pourcentage de 18,5% sont en désaccord et enfin, 32 d'entre eux, soit un pourcentage de 19,8% sont totalement en désaccord. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 53 personnes sont tout à faire d'accord pour les acteurs de la discipline dans votre établissement effectuent des descentes inopinées avec un pourcentage 32,7%

Tableau 21 : distribution des répondants selon l'amitié de certains élèves amis aux surveillants

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Tout à fait d'accord	81	50,0	50,0	50,0
	D'accord	64	39,5	39,5	89,5
	En désaccord	6	3,7	3,7	93,2
	Totalement en désaccord	11	6,8	6,8	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction des certains élèves sont amis aux surveillants. Les résultats du tableau révèlent que certains élèves sont amis aux surveillants ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 81 d'entre eux, soit un pourcentage de 50,0% sont tout à fait d'accord pour certains élèves sont amis aux surveillants, 64 d'entre eux, soit un pourcentage de 39,5% sont d'accord, 6 d'entre eux, soit un pourcentage de 3,7% sont en désaccord et enfin, 11 d'entre eux, soit un pourcentage de 6,8% sont totalement en désaccord. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 81 personnes sont tout à faire d'accord pour certains élèves sont amis aux surveillants avec un pourcentage 50,0%

Tableau 22 : distribution des répondants selon le respect des acteurs de la discipline par les élèves

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Tout à fait d'accord	23	14,2	14,2	14,2
	D'accord	20	12,3	12,3	26,5
	En désaccord	61	37,7	37,7	64,2
	Totalement en désaccord	58	35,8	35,8	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction des élèves respectent les acteurs de la discipline. Les résultats du tableau révèlent que certains élèves respectent les acteurs de la discipline ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 23 d'entre eux, soit un pourcentage de 14,2% sont tout à fait d'accord tous les élèves respectent les acteurs de la discipline, 20 d'entre eux, soit un pourcentage de 12,3% sont d'accord, 61 d'entre eux, soit un pourcentage de 37,7% sont en désaccord et enfin, 58 d'entre eux, soit un pourcentage de 35,8% sont totalement en désaccord. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 61 personnes sont en désaccord tous les élèves respectent les acteurs de la discipline avec un pourcentage 37,7%

Tableau 23 : distribution des répondants selon le type de relation qui existe entre les élèves et les enseignants

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Conflictuelle	43	26,5	26,7	26,7
	Sympathique	115	71,0	71,4	98,1
	3,00	2	1,2	1,2	99,4
	4,00	1	,6	,6	100,0
	Total	161	99,4	100,0	
Manquante	Système manquant	1	,6		
Total		162	100,0		

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction de quel type de relation existe-t-il entre les élèves et les enseignants ? Les résultats du tableau révèlent le type de relation qui existe entre les élèves et les enseignants ont été exprimés en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 43 d'entre eux, soit un pourcentage de 26,5% ont des relations conflictuelle et 115 d'entre eux, soit un pourcentage de 71,4% ont les relations sympathiques. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 115 personnes ont des relations sympathiques avec un pourcentage 71,4%.

Tableau 24 : distribution des répondants selon Existence des buvettes ou boutiques autour de l'école

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	134	82,7	82,7	82,7
	Non	21	13,0	13,0	95,7
	juste un Kiosque	3	1,9	1,9	97,5
	Autre	4	2,5	2,5	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction de existe-t-il des buvettes ou boutiques autour de l'école. Les résultats du tableau révélant l'existence des buvettes ou boutiques autour de l'école ont été exprimés en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 134 d'entre eux, soit un pourcentage de 82,7% sont pour le fait qu'il existe des buvettes ou boutiques autour de l'école, 21 d'entre eux, soit un pourcentage de 13,0% ont dit non, 3 d'entre eux, soit un pourcentage de 1,9% ont dit juste in kiosque et 4 d'entre eux, soit un pourcentage de 2,5% ont dit autres. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 134 personnes sont pour le fait qu'il existe des buvettes ou boutiques autour de l'école un pourcentage 82,7%

Tableau 25 : distribution des répondants selon la gestion des cas d'indiscipline

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Conseil de discipline	155	95,7	95,7	95,7
	Pas du tout	6	3,7	3,7	99,4
	4,00	1	,6	,6	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction de comment les cas d'indiscipline sont-ils gérés ? Les résultats du tableau revalent comment les cas d'indiscipline sont gérés ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 155 d'entre eux, soit un pourcentage de 95,7% estime que les cas d'indiscipline sont gérés sur forme conseil de discipline et 6 d'entre eux, soit un pourcentage de 3,7% pas du tout. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 155 personnes estime que les cas d'indiscipline sont gérés sur forme conseil de discipline avec un pourcentage 95,7%

Tableau 26 : distribution des répondants selon les motifs les plus fréquents au conseil de discipline

		Fréquence	Pourcent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Vol	58	35,8	35,8	35,8
	Viol	7	4,3	4,3	40,1
	Absentéisme	67	41,4	41,4	81,5
	Consommations des stupéfiants	11	6,8	6,8	88,3
	Insolence	19	11,7	11,7	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction de quels sont les motifs les plus fréquents au conseil de discipline. Les résultats du tableau révélant les motifs les plus fréquents au conseil de discipline ont été exprimés en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 58 d'entre eux, soit un pourcentage de 35,8% estime que le vol est le motif les plus fréquent au conseil de discipline, 7 d'entre eux, soit un pourcentage de 4,3% parlent du viol, 67 d'entre eux, soit un pourcentage de 41,4% parle de l'absentéisme, 11 d'entre eux, soit un pourcentage de 6,8% parlent de la consommation des stupéfiants et 19 d'entre eux, soit un pourcentage de 11,7% parlent de l'insolence. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 67 personnes estime que l'absentéisme est le motif les plus fréquent au conseil de discipline avec un pourcentage 41,4%

Tableau 27 : distribution des répondants selon existence d'un service d'orientation scolaire dans l'établissement

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	152	93,8	93,8	93,8
	Non	3	1,9	1,9	95,7
	sans avis	7	4,3	4,3	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction de existe-t-il un service d'orientation scolaire dans votre établissement ? Les résultats du tableau révélant un service d'orientation scolaire dans votre établissement ont été exprimés en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 152 d'entre eux, soit un pourcentage de 93,8% estime qu'il y a un service d'orientation scolaire à établissement, 3 d'entre eux, soit un pourcentage de 1,9% estime que non et 7 d'entre eux soit un pourcentage de 4,3% étaient sans avis. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 152 personnes estime qu'il y a un service d'orientation scolaire à établissement avec un pourcentage 93,8%

Tableau 28 : distribution des répondants selon le plein accès des apprenants

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	138	85,2	85,2	85,2
	Non	24	14,8	14,8	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction des apprenants ont-ils

pleinement accès ? Les résultats du tableau revalent l'accès au service d'orientation aux apprenants ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 138 d'entre eux, soit un pourcentage de 85,2% estime que les apprenants ont accès au service d'orientation, et 24 d'entre eux, soit un pourcentage de 14,8% estime que les apprenants n'ont pas accès. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 138 personnes estime que les apprenants ont accès au service d'orientation avec un pourcentage 85,2%

Tableau 29 : distribution des répondants selon la décision conseil de discipline pour consommation des stupéfiants

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Exclus	121	74,7	74,7	74,7
	Conduit au service d'orientation	34	21,0	21,0	95,7
	Conduit chez le psychiatre	7	4,3	4,3	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction des élèves qui sont traduits au conseil de discipline pour consommation des stupéfiants sont-ils directement ? Les résultats du tableau revalent le sort réservé aux élèves qui consomment les stupéfiants ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 121 d'entre eux, soit un pourcentage de 74,7% sont exclu, 34 d'entre eux, soit un pourcentage de 21,0% sont conduit au service d'orientation et enfin 7 d'entre eux soit un pourcentage de 4,3% conduit chez le psychiatre. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 121 personnes sont exclus avec un pourcentage 74,7%

Tableau 30 : distribution des répondants selon le type de comportement adopté auprès des consommateurs des stupéfiants avant la tenue du conseil de discipline

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Camarade	30	18,5	18,5	18,5
	Méfiant	124	76,5	76,5	95,1
	Conflictuel	7	4,3	4,3	99,4
	4,00	1	,6	,6	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction d'avant la tenue du conseil de discipline, quel type de comportement adoptez-vous auprès des consommateurs des

stupéfiants ? Les résultats du tableau révélant le comportement que les acteurs de la discipline adoptent auprès des consommateurs des stupéfiants ont été exprimés en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 30 d'entre eux, soit un pourcentage de 18,5% les considèrent comme des camardes, 124 d'entre eux, soit un pourcentage de 76,5% Sont plutôt méfiant et 7 d'entre eux soit un pourcentage de 4,3% ont des comportements conflictuels. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 124 personnes sont plutôt méfiants envers les consommateurs des stupéfiants avec un pourcentage 76,5%

Tableau 31 : distribution des répondants selon le regard qu'ils ont d'eux

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Chanvrisme	21	13,0	13,0	13,0
	Banga man	43	26,5	26,5	39,5
	Alcoolique	7	4,3	4,3	43,8
	Pitié	78	48,1	48,1	92,0
	Autre	13	8,0	8,0	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction de quel regard avez-vous d'eux ? Les résultats du tableau révélant le regard envers les consommateurs des stupéfiants ont été exprimés en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 21 d'entre eux, soit un pourcentage de 13,0% les considèrent comme des chanvrisme, 43 d'entre eux, soit un pourcentage de 26,5% les considèrent comme des banga man, 7 d'entre eux soit un pourcentage de 4,3% les considèrent comme des alcoolique, 78 d'entre eux, soit un pourcentage de 48,1% ressent de la pitié. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 78 personnes ressent de la pitié avec un pourcentage 48,1%

Tableau 32 : distribution des répondants selon la manifestation du désir de l'établissement de les récupérer

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Toujours	10	6,2	6,2	6,2
	Souvent	36	22,2	22,2	28,4
	Parfois	58	35,8	35,8	64,2
	Jamais	57	35,2	35,2	99,4
	5,00	1	,6	,6	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction de l'établissement manifeste - t-il le désir de les récupérer ? Les résultats du tableau révèlent que l'établissement

manifeste le désir de les récupérer ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 10 d'entre eux, soit un pourcentage de 6,2% sont toujours pour le désir de les récupérer, 36 d'entre eux, soit un pourcentage de 22,2% sont souvent, 58 d'entre eux, soit un pourcentage de 35,8% sont parfois et enfin, 57 d'entre eux, soit un pourcentage de 35,2% ne sont jamais. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 58 personnes sont parfois pour le désir de les récupérer avec un pourcentage 35,8%.

Tableau 33 : distribution des répondants selon la sensibilisation de la drogue en milieu scolaire par le chef d'établissement lors des rassemblements

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Toujours	69	42,6	42,6	42,6
	Souvent	52	32,1	32,1	74,7
	Parfois	34	21,0	21,0	95,7
	Jamais	7	4,3	4,3	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction du chef d'établissement lors des rassemblements parle-t-il de la drogue en milieu scolaire ? Les résultats du tableau révèlent que le chef d'établissement lors des rassemblements parle-t-il de la drogue en milieu scolaire ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 69 d'entre eux, soit un pourcentage de 42,6% sont toujours pour le fait que le chef d'établissement lors des rassemblements parle-t-il de la drogue en milieu scolaire, 52 d'entre eux, soit un pourcentage de 32,1% sont souvent, 34 d'entre eux, soit un pourcentage de 21,0% sont parfois et enfin, 7 d'entre eux, soit un pourcentage de 4,3% sont jamais. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 69 personnes sont toujours pour le fait que le chef d'établissement lors des rassemblements parle-t-il de la drogue en milieu scolaire avec un pourcentage 42,6%

Tableau 34 : distribution des répondants selon l'intérêt qu'apportent des émissions radiotélévisées, la presse écrite et les spots publicitaires au sujet de la drogue

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Rien	22	13,6	13,6	13,6
	Edifiant	54	33,3	33,3	46,9
	Cesser de consommer	33	20,4	20,4	67,3
	Ne jamais être en contact	51	31,5	31,5	98,8
	Continuer de consommer	2	1,2	1,2	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction de quel intérêt les émissions radiotélévisées, la presse écrite et les spots publicitaires vous apportent-ils au sujet de la drogue ? Les résultats du tableau révèlent que l'intérêt des émissions radiotélévisées, la presse écrite et les spots publicitaires vous apportent-ils au sujet de la drogue ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 22 d'entre eux, soit un pourcentage de 13,6% ne disent rien, 54 d'entre eux, soit un pourcentage de 33,3% sont édifiant, 33 d'entre eux, soit un pourcentage de 20,4% ont cessé de consommer, 51 d'entre eux soit un pourcentage de 31,5% ne sont jamais en contact et enfin, 2 d'entre eux, soit un pourcentage de 1,2% continue de consommer. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 54 personnes sont édifier avec un pourcentage 33,3%

Tableau 35 : distribution des répondants selon les raisons qui peuvent amener un élève à entrer en contact avec la drogue

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Courage	20	12,3	12,3	12,3
	Compagnie	132	81,5	81,5	93,8
	Parents	3	1,9	1,9	95,7
	Médias	7	4,3	4,3	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction de quelles sont les raisons qui peuvent amener un élève à entrer en contact avec la drogue ? Les résultats du tableau révèlent que les raisons qui peuvent amener un élève à entrer en contact avec la drogue ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 20 d'entre eux, soit un pourcentage de 12,3% parlent du courage, 132 d'entre eux, soit un pourcentage de 81,5% parlent de la compagnie, 3 d'entre eux, soit un pourcentage de 1,9% parlent des parents, et enfin, 7 d'entre eux, soit un pourcentage de 1,9% parlent des médias. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 132 personnes parlent de la compagnie avec un pourcentage 81,5%

Tableau 36 : distribution des répondants selon l'utilité des camarades qui consomment les stupéfiants à la société

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	97	59,9	59,9	59,9
	Non	64	39,5	39,5	99,4
	3,00	1	,6	,6	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction des camarades qui consomment les stupéfiants peuvent-ils encore être utiles à la société ? Les résultats du tableau révélant si les camarades qui consomment les stupéfiants peuvent-ils encore être utiles à la société ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 97 d'entre eux, soit un pourcentage de 59,9% estime que les camarades qui consomment les stupéfiants peuvent encore être utiles à la société, et 64 d'entre eux, soit un pourcentage de 39,5% estime que les camarades qui consomment les stupéfiants ne peuvent encore être utiles à la société. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 97 personnes estime que les camarades qui consomment les stupéfiants peuvent encore être utiles à la société avec un pourcentage 59,9%

Tableau 37 : distribution des répondants selon le statut familial

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Monoparental	43	26,5	26,5	26,5
	Normal	102	63,0	63,0	89,5
	Recomposé	17	10,5	10,5	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction de quel est votre statut familial ? Les résultats du tableau révélant le statut familial ont été exprimés en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 43 d'entre eux, soit un pourcentage de 26,5% sont monoparental, et 102 d'entre eux, soit un pourcentage de 63,0% sont normal et en fin 17 d'entre eux, soit un pourcentage de 10,5% sont recomposés. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 102 personnes ont des familles normales avec un pourcentage 63,0%

Tableau 38 : distribution des répondants selon la qualité des relations entre parents et élèves

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Tendres	71	43,8	43,8	43,8
	Joviales	76	46,9	46,9	90,7
	Tendues	15	9,3	9,3	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction de Comment sont les relations entre vos parents et vous ? Les résultats du tableau révélant les relations entre parents et apprenants ont été exprimées en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162

personnes interrogées, 71 d'entre eux, soit un pourcentage de 43,8% ont des relations tendres, et 76 d'entre eux, soit un pourcentage de 46,9% ont des relations joviales et en fin 15 d'entre eux, soit un pourcentage de 9,3% ont des relations tendues. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 76 personnes ont des relations joviales avec leurs parents avec un pourcentage 46,9%

Tableau 39 : distribution des répondants selon le dialogue entre parents et élèves

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	138	85,2	85,2	85,2
	Non	21	13,0	13,0	98,1
	3,00	2	1,2	1,2	99,4
	4,00	1	,6	,6	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction du dialogue entre apprenants et parents. Les résultats du tableau révélant le dialogue entre apprenants et parents ont été exprimés en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 138 d'entre eux, soit un pourcentage de 85,2% ont dit oui, et 21 d'entre eux, soit un pourcentage de 13,0% ont dit non. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 138 personnes ont répondu oui sur le fait que les apprenants dialoguent avec leurs parents avec un pourcentage 85,2%

Tableau 40 : distribution des répondants selon les types de sujets abordés

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Ecole	41	25,3	27,7	27,7
	Avenir	30	18,5	20,3	48,0
	un peu de tout	70	43,2	47,3	95,3
	Autre	7	4,3	4,7	100,0
	Total	148	91,4	100,0	
Manquante	Système manquant	14	8,6		
Total		162	100,0		

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction du type de sujet entre apprenant et parents. Les résultats du tableau révélant le type de sujet entre apprenant et parents ont été exprimés en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 41 d'entre eux, soit un pourcentage de 27,7% parlent de l'école, et 30 d'entre eux, soit un pourcentage de 20,3% parlent de l'avenir, 70 d'entre eux, soit un pourcentage de 47,3% parlent un peu de tout et en fin 7 d'entre eux, soit un pourcentage de 4,7% parlent d'autres sujet.

Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 70 personnes parlent un peu de tout avec leurs parents avec un pourcentage 47,3%

Tableau 41 : distribution des répondants selon la participation aux réunions des parents d'élèves

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Toujours	34	21,0	21,0	21,0
	Parfois	47	29,0	29,0	50,0
	Souvent	37	22,8	22,8	72,8
	Jamais	44	27,2	27,2	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction des parents assistent- t- ils aux réunions des parents d'élèves ? Les résultats du tableau révélant si les parents assistent- t-ils aux réunions des parents d'élèves ont été exprimés en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 34 d'entre eux, soit un pourcentage de 21,0% sont toujours pour le fait que les parents assistent aux réunions des parents d'élèves, 47 d'entre eux, soit un pourcentage de 29,0% sont parfois présent, 37 d'entre eux, soit un pourcentage de 22,8% sont souvent présent et enfin, 44 d'entre eux, soit un pourcentage de 27,2% sont jamais présent. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 47 personnes sont parfois présent pour les réunions des parents d'élèves avec un pourcentage 29,0%

Tableau 42 : distribution des répondants selon la présence des parents en cas de convocation

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Toujours	76	46,9	47,2	47,2
	Parfois	40	24,7	24,8	72,0
	Souvent	16	9,9	9,9	82,0
	Jamais	29	17,9	18,0	100,0
	Total	161	99,4	100,0	
Manquante	Système manquant	1	,6		
Total		162	100,0		

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction de vos parents se rendent- t-ils à l'école en cas de convocation ? Les résultats du tableau révélant si les parents se rendent à l'école en cas de convocation ont été exprimés en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 76 d'entre eux, soit un pourcentage de 47,2% sont toujours pour le fait que les parents se rendent à l'école en cas de convocation, 40 d'entre eux, soit un pourcentage de 24,8% se rendent parfois, 16 d'entre eux, soit un pourcentage de 9,9%

se rendent souvent et enfin, 29 d’entre eux, soit un pourcentage de 18,0% ne se rendent jamais. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 76 personnes ont toujours pour le fait que les parents se rendent à l’école en cas de convocation avec un pourcentage 46,9%

Tableau 43 : distribution des répondants selon la consommation des stupéfiants par les parents

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	14	8,6	8,6	8,6
	Non	135	83,3	83,3	92,0
	sans avis	12	7,4	7,4	99,4
	4,00	1	,6	,6	100,0
	Total	162	100,0	100,0	

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction de vos parents consomment t’ils des stupéfiants ? Les résultats du tableau révélant si les parents consomment des stupéfiants ont été exprimés en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 14 d’entre eux, soit un pourcentage de 8,6% ont dit oui, et 135 d’entre eux, soit un pourcentage de 83,3% ont dit non. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 135 personnes ont répondu non sur le fait que les parents consomment des stupéfiants avec un pourcentage 83,3%

Tableau 44 : distribution des répondants selon le sentiment qu’expriment les parents vis-à-vis des élèves consommateurs des stupéfiants

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	De compassion	19	11,7	11,9	11,9
	De déception	122	75,3	76,3	88,1
	D'indifférence	18	11,1	11,3	99,4
	5,00	1	,6	,6	100,0
	Total	160	98,8	100,0	
Manquante	Système manquant	2	1,2		
Total		162	100,0		

Source : données de terrain (2023)

Le tableau ci-dessus indique la répartition des répondants en fonction de quels sentiments expriment vos parents vis-à-vis des élèves consommateurs des stupéfiants ? Les résultats du tableau révélant les sentiments des parents vis-à-vis des élèves consommateurs des stupéfiants ont été exprimés en pourcentage et fréquence. D'après les résultats, sur les 162 personnes interrogées, 19 d’entre eux, soit un pourcentage de 11,9% exprime de la compassion, 122 d’entre eux, soit un pourcentage de 76,3% sont déçu et enfin, 18 d’entre eux soit un pourcentage

de 11,3% sont indifférent. Et la vue d'ensemble du résultat montre que la majorité 122 personnes sont déçu des élèves consommateurs des stupéfiants avec un pourcentage 76,3%

4.2. Présentation de la grille d'analyse de contenu

Dans le cadre de cette étude, la présentation de l'analyse des résultats se fera par hypothèse et par cas. Il sera question de sortir de chaque discours eu en entretien avec les sujets, les portions correspondantes aux indicateurs mentionnés.

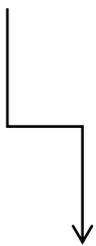
☞ Explications

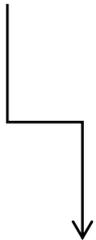
L'analyse se fera sous forme de tableau et suivant une codification précise à la lumière du discours et des attitudes du sujet. Le codage renvoie aux symboles (↑ et ↓) qui seront utilisés pour désigner le sens dans lequel va l'analyse du contenu du discours (validation de l'hypothèse ou non) ; la décision consiste à dire si le contenu du discours est positif ou négatif, les résultats font référence au récapitulatif du nombre de contenu du discours positif et négatif ; et le pourcentage consiste à multiplier le résultat par 100. Pour des besoins de précision et de concision. Nous tenons à préciser que la représentation des différents cas dont les contenus du discours sont répertoriés dans cette partie qui a été faite dans le chapitre précède.

Présentation et analyse des verbatim.

Tableau 45 : d'analyse du discours relatif au thème 1

Source : données de terrain (2023)

VI Items	Thème 1 : profil des acteurs de la discipline					
	Indicateurs	VD : Contenu du discours	Codage	Décision	Fréquence	Résultats
ST1	Processus de recrutements des substitues de la discipline	-Ancienneté dans l'établissement - être un enseignant permanent avec une expérience ; - une étude de dossier sur la base d'un diplôme professionnel préalable ; - être relativement âgé de 30 ans minimum.		† (Positif)	100% positifs contre 0% négatifs	Les établissements fonctionnent généralement avec des surveillants supplémentaires qui viennent en appui aux surveillants généraux nommés par l'Etat. Il s'agit d'un processus qui passe par une étude de dossiers administratif sur la base d'un diplôme de base requis et de certaines

						compétences attendues.
ST2	Rigueur des responsables de la discipline	<ul style="list-style-type: none"> -les surveillants sont assidus pour la plus part ; - opère des descentes à des fréquences relatives pour certains dans les environs de l'école ; - Absence des visites inopinées comme culture des gestions ; - fréquences de contrôle peu défini, fonction de chaque responsable en fonction des missions assignées. 	 † (Positif)			<p>La rigueur d'un responsable de la discipline passe par une assiduité régulière, une anticipation avec en actif des descentes inopinées dans les salles et autre coin fréquenté par les apprenants à l'effet de procéder à des fouilles systématiques régulières et coordonnées qui serait une arme inéluctable à la réduction des consommations des stupéfiants en milieu scolaire</p>
ST3	L'autorité du surveillant général et perception	<ul style="list-style-type: none"> -Application rigoureuse du règlement intérieur face aux actes déviants ; -présente des qualités de rigueur et donc moins amical ; -Encadreur spécifique des élèves puis conseiller ; -perception généralement négatif des actions surveillants généraux 				<p>L'éradication de la consommation des stupéfiants en milieu scolaire est certes une action combinée mais relève davantage de la gestion de la discipline qui nécessite rigueur autorité qui parfois regorge des représentations négatives chez les apprenants qui estiment les surveillants ont plus de mission punitive que d'encadrement.</p>

Décision : l'analyse du contenu du discours du groupe d'interviewés relatif au thème 1 montre que 100% du discours des sujets s'orientent vers la confirmation de l'hypothèse de recherche. On peut affirmer que cette hypothèse de recherche est qualitativement confirmée

Présentation et analyse des verbatim.

Tableau 46 : d'analyse du discours relatif au thème 2

Source : données de terrain (2023)

VI Items	Thème 2 : normes disciplinaire en vigueur					
	Indicateurs	VD : Contenu du discours	Codage	Décision	Fréquence	Résultats
ST1	Le règlement intérieur de l'établissement	<p><i>-Il existe un règlement intérieur propre aux établissements</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le règlement intérieur chez certains est moins appliqué ;</i> - <i>la non maitrise du règlement intérieur par les élèves ;</i> - <i>le règlement intérieur est plus utilisé comme un outil lors du conseil de discipline.</i> 		<p>† (Positif)</p>	80% positifs contre 20% négatifs	Les établissements fonctionnent généralement avec un règlement intérieur perçu comme un dispositif juridique généralement convoqué en cas d'indiscipline au sein de l'établissement. Or, au-delà de cette mission régaliennne, le RI est également un outil stratégique d'aide non seulement à la décision mais aussi un dispositif de gestion quotidien de l'établissement devant être vulgarisé et connu par tous les acteurs de l'école
ST2	L'application du règlement intérieur	<ul style="list-style-type: none"> -<i>Exclusions temporaires et définitives ;</i> - <i>favorise la prise de décision face à un cas de déviance ;</i> - <i>donne lieu à des blâmes et corvées ;</i> - <i>ce règlement intérieur contribue à l'encadrement des élèves globalement ;</i> 		<p>† (Positif)</p>		L'applicabilité du règlement intérieur suivant ses prescriptions est une exigence des établissements en ce qui concerne la gestion des déviances. Il facilite ainsi la prise de décision et contribue à cet effet à l'atteinte des objectifs de

		<i>-Considéré comme un outil normatif et administratif avec un rôle précis.</i>				l'établissement notamment en ce qui concerne la performance scolaire
ST3	Assiduité des élèves	<i>-Les élèves ne respectent pas le règlement intérieur ; -les apprenants n'ont pas d'information sur le règlement intérieur ; -certains le découvre lorsqu'ils ont un problème de discipline à l'école ; -l'assiduité des élèves est inter-liée à la discipline ; L'assiduité contribue aux performances scolaires chez les apprenants.</i>				Tel que prévu par le règlement intérieur, chaque membre de la communauté éducative doit caque début d'années s'en procurer d'un règlement intérieur notamment le cas des apprenants. Cette mesure incitera les apprenants aux respects des normes et atteindre un niveau d'assiduité escompté. Cette assiduité contribue à l'efficacité interne des apprenants.

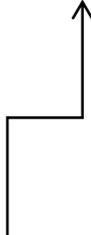
Décision : l'analyse du contenu du discours du groupe d'interviewés relatif au thème 2 montre que 80% du discours des sujets s'orientent vers la confirmation de l'hypothèse de recherche. On peut affirmer que cette hypothèse de recherche est qualitativement confirmée

Présentation et analyse des verbatim.

Tableau 47 : d'analyse du discours relatif au thème 3

Source : données de terrain (2023)

VI Items	Thème 3 : environnement de l'établissement et discipline					
	Indicateurs	VD : Contenu du discours	Codage	Décision	Fréquence	Résultats
ST1	Qualité des équipements	<i>-plusieurs voies d'accès dans certains établissements ;</i>	↑	† (Positif)	80% positifs	L'accès à l'établissement doit être régulé est sécurisé où doivent s'opérer des fouilles

		<ul style="list-style-type: none"> - nous réservons une seule voie d'accès aux élèves ; - un environnement sécurisé réduit les cas de déviance ; - plus l'environnement est sécurisé relativement, plus il est susceptibles de renforcer la discipline. 			contre 20% négatifs	<p>systématique avant de pénétrer dans l'enceinte de l'établissement. Or, le constat fait est que les établissements ont parfois plusieurs entrées quelques fabriquées par les apprenants où se manifeste plusieurs trafic. L'on ne saurait soustraire la qualité des équipements au maintien de la discipline</p>
ST2	Fréquentation des personnes non autorisées à l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> -certains dileurs se retrouvent infiltrés dans l'établissement ; - A l'entrée les agents de discipline filtre les élèves ; - la fouille systématique permet de dénicher les infiltrations ; - Il y a un système d'enregistrement des visiteurs à l'effet de sélectionner les entrées ; -Dans certains établissements, il existe de badges comme moyen de contrôle. 		<p>+</p> <p>(Positif)</p>		<p>Les établissements font de plus en plus l'objet des infiltrations à l'effet de faire passer des drogues aux apprenants qui eux-mêmes sont généralement des passeurs. A cet effet, les établissements tentent à la mesure du possible d'instaurer des stratégies pouvant réguler systématiquement ces pratiques.</p>
ST3	Environnement physique	<ul style="list-style-type: none"> -il existe des débits de boisson et salle de jeux près des établissements ; -l'environnement où est situé l'établissement joue sur la discipline ; -certains quartier réputé de délinquance se situe près des 				<p>L'environnement physique joue un important rôle dans le maintien de la discipline dans un établissement. L'on souvent tendance à penser que les déviances naissent inéluctablement dans le milieu</p>

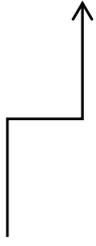
		<i>établissements et influencent le comportement de ceux-ci ; -L'extérieur influence l'intérieur c'est une réalité. Il est donc impératif de promouvoir des visites inopinées régulières ;</i>				scolaire ; or, l'extérieur impact considérablement le milieu scolaire. Selon que l'établissement se situe près des zones chrysogènes, il est susceptible de produire les mêmes effets.
--	--	--	--	--	--	--

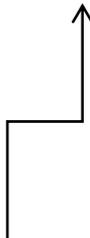
Décision : l'analyse du contenu du discours du groupe d'interviewés relatif au thème 3 montre que 80% du discours des sujets s'orientent vers la confirmation de l'hypothèse de recherche. On peut affirmer que cette hypothèse de recherche est qualitativement confirmée

Présentation et analyse des verbatim.

Tableau 48 : d'analyse du discours relatif au thème 4

Source : données de terrain (2023)

VI Items	Thème 4 : Suivi des apprenants					
	Indicateurs	VD : Contenu du discours	Codage	Décision	Fréquence	Résultats
ST1	Synergie école famille	<i>-Certains établissements éprouvent des relations moins satisfaisantes avec les parents d'élèves ; - certains parents même quand-t-ils sont convoqués à l'établissement n'honorent pas ; - les parents participent en moitié aux sollicitations de l'établissement ;</i>		† (Positif)	70% positifs contre 30% négatifs	Le suivi parental des enfants à capital à la gestion des cas de déviations observés. S'il est fait en synergie avec l'établissement, il est probable qu'il soit un outil d'aide non seulement à la maîtrise du comportement des apprenants mais aussi un moyen d'anticipation.

ST2	Gestion combinée de l'établissement	<p><i>-Les parents ne maîtrisent pas le règlement intérieur ;</i> <i>- réalisation des missions de l'école même à la cellule familiale ;</i> <i>- la fouille systématique avant de sortir de la maison et au retour ;</i> <i>- Vérification et application des prescriptions de l'établissement à la maison ;</i> <i>-Les familles ont abandonné tout aux établissements.</i></p>		<p>† (Positif)</p>		<p>Le fonctionnement des établissements doivent se faire en synergie d'actions avec les familles qui font partie intégrante de la communauté éducative. Cette gestion participative permet entre autres de maîtriser l'environnement éducatif des apprenants qui est départagé entre école et maison</p>
ST3	Type de rapports famille/établissement	<p><i>-Un groupe n'assume pas toujours les responsabilités ;</i> <i>-symbiose d'action ;</i> <i>-Absence d'une réelle combinaison entre l'école et la famille.</i></p>				<p>Il est souhaitable que le rapport existant entre l'école et la famille soit une réalité visible et qu'elle participe au bon fonctionnement des établissements en prise sous le jouc des déviances répétées notamment le cas de la consommation des stupéfiants, l'un des responsables des violences scolaires</p>

Décision : l'analyse du contenu du discours du groupe d'interviewés relatif au thème 4 montre que 70% du discours des sujets s'orientent vers la confirmation de l'hypothèse de recherche. On peut affirmer que cette hypothèse de recherche est qualitativement confirmée

CHAPITRE 5 : INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS

Dans ce chapitre, il est question d'interpréter les résultats obtenus lors de notre enquête. L'interprétation est en elle-même l'action d'attribuer un sens à quelques choses, à un résultat. Ainsi, à partir des résultats statistiques que nous avons enregistré, nous allons décrypter le message de leur langage afin d'apporter des suggestions.

L'interprétation des résultats constitue l'étape qui permet la comparaison quantitative ou qualitative des différentes solutions envisagées sur une base rationnelle. Il est donc essentiel que le chercheur se fonde sur une approche systématique et rigoureuse pour interpréter les différentes hypothèses testées. La vérification de nos hypothèses de recherche a permis d'élaborer un tableau qui résume les résultats issus des calculs statistiques à l'aide du test du Khi-carré.

Au regard des résultats présenter dans le tableau récapitulatif ci-dessous, nous pouvons voir que toutes les quatre hypothèses (HR1, HR2, HR3 et HR4) de recherche ont été confirmées. Toutefois, il est important de rappeler que l'objectif principal de cette étude est de vérifier le lien de dépendance entre les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

5.1. Vérification des hypothèses de recherche.

La vérification constitue à recalculer les différents Khi-carré en faisant un récapitulatif des différentes données des hypothèses issues de l'analyse corrélacionnelle.

Tableau 49 : Vérification des résultats de recherche

N ⁰	Hypothèse	χ^2 cal	α	χ^2 lu	Décision	CC	Intensité
	Nulle						
HSR1	H0 ₁	285,83	0,05	164,48.	Ho rejetée, acceptée.	Ha 0,73	Forte
HSR2	H0 ₂	180,84	0,05	101,88	Ho rejetée, acceptée.	Ha 0,67	Moyenne
HSR3	H0 ₃	190,35	0,05	101,88	Ho rejetée, acceptée.	Ha 0,70	Moyenne
HSR4	H0 ₄	205,85	0,05	113,14	Ho rejetée, acceptée.	Ha 0,74	Forte

Source : Enquêtes de terrain

Le tableau statistique ci-dessus qui nous est présenté est la synthèse de nos hypothèses de recherche. Il en ressort que les quatre hypothèses de recherche arrêtées dans le cadre de notre travail ont été validées.

Concernant la première hypothèse (HSR1), le khi carré calculé est égal à **285,83** et le Khi-carré lu est égal à **164,48**. De ce postulat, Il en résulte que le Khi-carré calculé est supérieur au Khi-carré lu ; dès lors l'hypothèse nulle (H0) est rejetée et l'hypothèse alternative (Ha) est acceptée. Autrement dit, l'hypothèse alternative est validée avec une intensité forte, le coefficient de contingence étant à **0,73**. Ceci nous amène donc à conclure en disant que le profil des acteurs de la discipline influence à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

Quant à la seconde hypothèse de recherche (HSR2), le Khi-carré calculé est égal à **180,84** et le Khi-carré lu donne **101,88**. De cette donnée statistique, il en résulte que l'hypothèse nulle (H0) est rejetée et l'hypothèse alternative (Ha) est validée. Cette affirmation justifie l'hypothèse de recherche 2, mais avec un coefficient de contingence moyen estimé à **0,67** ; Néanmoins, l'application des normes disciplinaires favorise à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

Le calcul du Khi-carré de notre troisième hypothèse a donné : **190,35**, par contre le Khi-carré lu est de **101,88** ; de cette analyse statistique, nous pouvons dire que l'hypothèse alternative (Ha) est acceptée et l'hypothèse nulle (H0) est rejetée.

L'hypothèse trois (HSR3) : L'environnement de l'établissement impacte sur la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire. Elle est validée avec une intensité Moyenne, le coefficient de contingence étant à **0,70**.

Quant à la quatrième hypothèse de recherche (HSR4), le Khi-carré calculé est égal à **205,85** et le Khi-carré lu donne **113,14**. De cette donnée statistique, il en résulte que l'hypothèse nulle (H0) est rejetée et l'hypothèse alternative (Ha) est validée. Cette affirmation justifie l'hypothèse de recherche et le coefficient de contingence est forte estimé à **0,74** ; Toutefois, Le suivi des apprenants impacte à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

De ce qui précède, il en résulte que les quatre hypothèses formulées ont été confirmées, et les quatre (HSR1, HSR2, HSR3 et HSR4) avec une intensité forte et moyenne. La validité de nos quatre hypothèses de recherche, nous amène aussi à confirmer l'hypothèse générale à savoir : Il existe un lien entre les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

5.2. Interprétation des résultats des hypothèses de recherche

Le profil des acteurs de la discipline et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

Les résultats testés au khi-carré et à un seuil de signification de 0,05 nous donne la décision suivante : X^2_{cal} (285,83) supérieur à X^2_{lu} (164,48.) ; ce qui nous a permis de rejeter notre hypothèse nulle (H_0) et d'accepter l'hypothèse alternative (H_a). Celle-ci traduit le lien existant entre la qualité de la discipline au sein de l'établissement et la consommation des stupéfiants en milieu scolaire. De cette décision nous tirons la conclusion selon laquelle le profil des acteurs de la discipline influence la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

En effet, l'autorité du chef d'établissement, la permanence de la discipline, le personnel pour assurer la discipline, le règlement intérieur, la barrière, assiduité des enseignants, apparaissent comme les facteurs importants d'une discipline dont les indicateurs permettraient de contenir les élèves sous le prisme d'une éducation de qualité. Une éducation à travers laquelle sont traduits les objectifs fixés par l'Etat : former les citoyens en vue d'une bonne insertion dans la société ayant la culture de l'intérêt commun et du vivre ensemble, (Loi d'orientation de l'éducation au Cameroun 1998).

Le chef d'établissement doit être capable de prendre en compte les différentes cultures de son équipe, les comprendre, les analyser et établir une stratégie en fonction des différents fonctionnements de chacun. Le chef d'établissement doit donc adapter son comportement face aux différentes situations présentes. Avant d'établir une stratégie opérationnelle, le manager doit connaître et appréhender son établissement. Il doit donc comprendre, ce qui implique :

- ✓ L'écoute
- ✓ L'acceptation des différences
- ✓ Être conscient et sensible aux habitudes et insinuations des autres cultures
- ✓ Garder l'esprit ouvert, et être prêt à apprendre d'une autre culture
- ✓ Considérer le point de vue de l'autre de manière objective
- ✓ Montrer du respect

Il doit aussi identifier, c'est à dire apprendre à connaître son établissement, identifier les besoins individuels de chaque individu. Adopter une attitude qui tend à faire des concessions est aussi un aspect nécessaire. L'adaptabilité du manager est aussi primordiale. En effet, il devra respecter et utiliser les formalités qui sont chères à l'autre culture. Et enfin, l'une des qualités les plus importantes : communiquer. Le chef d'établissement devra toujours se remettre en question en améliorant sa manière de s'exprimer vis-à-vis des autres. Il devra donc être attentif face à la manière dont le message a été compris et reçu. Combinées ces différentes qualités

permettront au manager de maximiser les performances de l'équipe qu'il manage. Le manager doit aussi être capable de développer des relations réussies au sein de son équipe. Pour cela, afin que les personnes poursuivent un but commun. Une culture commune peut être définie comme étant une vision partagée, basée sur l'intérêt commun d'une équipe. Pourquoi une culture commune est-elle nécessaire au sein d'un établissement ?

- ✓ Pour assurer à tous des attentes partagées
- ✓ Pour assurer à tous un sentiment d'appartenance à un groupe
- ✓ La notion de valeur partagée est une notion très importante au sein d'une équipe multiculturelle. En effet, le manager doit encourager et promouvoir en permanence les valeurs suivantes et doivent servir d'exemple au reste du groupe.
- ✓ Prendre soin du bien-être de tous
- ✓ Traiter l'un et l'autre avec égalité, sans partis pris
- ✓ Être direct l'un envers l'autre
- ✓ Apprécier les différences et contribution de chacun
- ✓ Partager connaissance et expérience afin de produire les meilleurs résultats pour votre équipe

L'application des normes disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

La deuxième hypothèse se formule comme suit : L'application des normes disciplinaires favorise à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire. Elle a été confirmée avec un X^2_{cal} (**180,84**) largement supérieur à X^2_{lu} (**101,88**.) Par conséquent, l'application des normes disciplinaires favorise à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

L'absence de discipline dans un établissement scolaire constitue donc à la lumière de notre étude les prémices d'un échec sur le plan organisationnel de l'établissement et donc l'impact se fait ressentir à travers le comportement des élèves. Pour Assomo Atsama (2017) « le laisser aller serait un facteur de désordre, de flânerie, de mépris, d'absentéisme notoire, d'insubordination caractérisée, l'autorité du chef d'établissement pour être mise en mal car les critères de sélection et de nomination ne dépendent pas forcément de l'expérience acquise ».

Or la consommation de la drogue en milieu scolaire est une infraction grave donnant lieu à une procédure exceptionnelle car la loi de l'orientation citée plus haut ne l'a pas prévue.

« L'arsenal législatif en matière d'éducation au Cameroun ne prévoit pas d'échelle encore moins de procédure de sanction en matière de consommation de la drogue.

C'est par exemple le cas de la loi n°98/004 du 4 avril 1998 portant orientation de l'éducation au Cameroun, qui proscrit en son article 35 la vente, la distribution et la consommation de boissons alcooliques, du tabac et de la drogue dans le système éducatif. Seulement, elle ne prévoit pas la procédure de sanction d'où la nécessité de se tourner vers le règlement intérieur des établissements scolaires pour trouver matière à traiter de la question », Djomkam (2017 :15).

Dans la plupart des règlements intérieurs des établissements scolaires de notre site d'étude, il ressort pratiquement la même procédure de sanction pour les cas liés à la consommation des stupéfiants en milieu scolaire. Entre autres nous avons :

- La consigne avec activité pédagogique ;
- La retenue avec corvée ;
- L'avertissement de conduite ;
- Le blâme de conduite avec inscription au dossier, notification et convocation des parents ;
- L'exclusion temporaire ou mise à pied avec corvée ;
- L'exclusion définitive en cours ou en fin d'année scolaire.

Dans le cas de la consommation de la drogue, la sanction prévue par le R.I. en étude semble opportune puisqu'en punissant l'élève, on ne l'éloigne pas pour autant du cadre éducatif puisque c'est une exclusion avec corvée. Toutefois, il est possible, tout en adoptant une procédure disciplinaire, de s'inscrire davantage dans un élan de protection et de récupération de l'élève, même si dans certains cas, l'exclusion définitive est inévitable (Djomkam, 2017).

L'environnement de l'établissement et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

Rappelons que la troisième hypothèse de notre étude s'énonce de la manière suivante : L'environnement de l'établissement impacte sur la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire. Cette hypothèse vise à examiner l'environnement de l'établissement dans le processus de lutte contre la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire

Les résultats issus de notre deuxième hypothèse de recherche montrent que $X^2_{cal} > X^2_{lu}$ c'est-à-dire **190,35 > 101,88**, ce qui nous a permis d'accepter l'hypothèse alternative (H_a) et de rejeter l'hypothèse nulle (H_0). La décision prise est de constater qu'il y a un lien significatif entre

l'environnement de l'établissement et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire. A la suite du rejet de l'hypothèse nulle et de la validation de l'hypothèse alternative, nous retenons la conclusion selon laquelle l'environnement de l'établissement impacte sur la consommation des substances psycho actives en milieu scolaire.

Le suivi des apprenants et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

Les résultats testés au khi-carré et à un seuil de signification de 0,05 nous donne la décision suivante : X^2_{cal} (1104) supérieur à X^2_{lu} (23,68) ; ce qui nous a permis de rejeter notre hypothèse nulle (H_0) et d'accepter l'hypothèse alternative (H_a). Celle-ci traduit le lien existant entre le suivi des apprenants et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire. De cette décision nous tirons la conclusion selon laquelle le suivi des apprenants impacte à la consommation des substances psycho actives en milieu scolaire.

L'absence du suivi parental peut développer chez les enfants l'adoption des comportements déviants parmi lesquels la consommation des stupéfiants. Cette dernière est souvent motivée. Soit le désir de « faire comme les autres » ou de satisfaire une curiosité ; soit l'influence de la puberté. Pour cette dernière raison, la puberté est considérée comme un moment de crise, caractérisée par une lutte pour trouver son identité et acquérir son indépendance. L'adolescence est caractérisée à la fois par un bouleversement psychique et corporel entraînant de fait une angoisse de dysmorphophobie développant ainsi chez l'adolescent, le besoin de s'affirmer et d'être reconnu comme un être majeur et parfois avec des actes d'agressivité, d'où le complexe d'Homard (Chaffi, 2017).

Cet état est conforté par le

« Manque de suivi scolaire des parents, les parents absentéistes, ce qui entraînerait la perte du surmoi chez l'adolescent car le contrôle étant inexistant. Pourtant, la consommation de tels produits n'est jamais anodine, ils portent en eux des toxines très dangereuses pour la santé du consommateur et de son entourage, sur ses performances scolaires, sur ses rapports avec l'autre » (Chaffi, 2017 :21).

De façon générale, nous pouvons au vu des réponses des enquêtés affirmer que les parents sont les premiers et les plus importants éducateurs de l'enfant, non seulement parce que c'est un rôle qu'ils assument dès sa naissance mais surtout parce que la responsabilité de l'éducation des jeunes leur incombe. Ce sont eux qui doivent mettre en place les bases intellectuelles et émotionnelles de sa vie dans la société et développer les attitudes et les valeurs appropriées.

Leur rôle est décisif car l'avenir des enfants est fortement conditionné par leurs premières années de vie. Pour que l'école puisse jouer son rôle, ce sont encore les parents qui ont l'obligation légale d'y assurer la présence et la participation active de l'enfant. Ainsi, les parents doivent éduquer leurs enfants alors que l'Etat doit les former en bons professionnels et citoyens. La famille et l'école se complètent. L'enseignant en classe sème chez l'élève des informations et lui apprend des comportements que la famille doit stabiliser. Les parents éduquent leurs enfants selon des valeurs morales et sociales nobles que l'école est censée développer et étendre.

5.3. Discussion des résultats

La recherche s'est intéressée à montrer Il existe un lien entre les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire. Et nous nous sommes focalisés autour des établissements secondaires de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}, département de Mfoundi. En effet, le milieu scolaire, les marchés, les rues, en ville comme en campagne, sont devenus des lieux de trafic et de consommation de la drogue. La consommation des produits psychoactives par les élèves adolescents devient un « problème social », sujet politique et médiatique. Cette consommation impose un lourd fardeau financier à la société, c'est pourquoi elle est constamment à la recherche d'une solution à ce fléau ou du moins trouver sous quel angle attaquer ce problème.

D'où un nouveau défi qui interpelle la direction de ces établissements en ce qui concerne d'une part, les dispositifs disciplinaires que devraient adopter les proviseurs et d'autre part la politique ou encore les stratégies à mettre en place pour restreindre la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire, et afin d'atteinte des objectifs fixés en fin d'année. L'objet de recherche se situe au niveau des dispositifs disciplinaires à mettre en place ou à adopter pour lutter efficacement contre la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

C'est donc cette assertion qui a attiré notre attention et nous a permis de mener une enquête en vue d'apporter notre modeste contribution, afin d'encadrer ce phénomène de consommation des substances psychoactives en milieu scolaire et notre société. La réponse à cette question consiste à établir le lien qui existe entre les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire, plus précisément, dans les établissements secondaires de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}, département de Mfoundi. La vérification de cette relation a été possible grâce à notre questionnaire administré à 162 élèves et les entretiens à 12 répondants, dont les surveillants généraux, les surveillants de secteurs et les vigiles des établissements d'enseignement secondaires de Yaoundé 1^{er}. Une analyse des données a été faite, et c'est de cette analyse que nos quatre (04) hypothèses spécifiques ont été formulées :

HSR1 Le profil des acteurs de la discipline influence à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

HSR2 L'application des normes disciplinaires favorise à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

HSR3 : L'environnement de l'établissement impacte sur la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

HSR4 : Le suivi des apprenants impacte à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

Les résultats obtenus nous ont permis d'affirmer le lien qui existe entre les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire. Les facteurs issus de l'opérationnalisation de cette hypothèse principale ont été confirmés. Les théories choisies nous ont permis non seulement de les valider, mais également de justifier nos hypothèses et ses variables.

Le profil des acteurs de la discipline influence à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

A la lumière de l'analyse menée dans cette recherche, il ressort que Le profil des acteurs de la discipline influence à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

Pour Redl et Wattenberg (1951), l'enseignant fait partie du groupe et, à ce titre, joue un ou plusieurs rôles selon les circonstances : le juge, la source de connaissance, le facilitateur d'apprentissages, l'arbitre, le détective, etc. Ces rôles dépendent forcément du libre-arbitre de chacun mais aussi des attentes de rôles véhiculées par les élèves. Cette conception des relations au sein de la classe amène Redl et Wattenberg à rechercher les raisons de comportements indisciplinés dans l'absence d'unité ou de cohésion que forme le groupe comprenant l'enseignant et les élèves.

D'autres auteurs, dignes d'intérêt, se sont intéressés à la discipline en classe tel que Charles (1997) qui distingue ceux qui ont développé un modèle théorique de ceux qui se sont plus axés sur la pratique de la gestion. A l'instar des apports spécifiques et les concepts généraux de Ginott (1971) et Gordon (1979, 1989) ; Doyle (1986), l'un des spécialistes actuels de l'analyse de l'organisation de la vie sociale de la classe fait recours à quelques données issues du courant néo-comportementaliste pour recueillir des informations sur l'efficacité de certaines réactions de gestion de l'indiscipline.

Les comportements indisciplinés ou l'indiscipline en classe se manifeste par des comportements et des attitudes inappropriées. Selon une enquête effectuée auprès de 1100

enseignants, Walker et ses collaborateurs ont évalué une liste de 51 comportements problématiques qu'ils ont dû classer selon leur niveau de perturbation en classe (Walker & Walker, 1994 & 1991). Les comportements jugés inacceptables par 90 % de l'échantillon sont les suivants : le vol, l'inattention et l'hyperactivité, l'agression physique ou verbale, l'indiscipline et la provocation envers l'enseignant, le refus d'obéir aux règlements de classe, le vandalisme, la perturbation de la classe, les crises de rage, le mensonge et la tricherie.

Au regard de ce qui précède, nous disons que le profil des acteurs de la discipline impact considérablement à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire. D'où la confirmation de la première hypothèse de recherche.

L'application des normes disciplinaires favorise à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

Dans le champ de l'éducation, le mot « discipline » renvoie aux règles, aux dispositions prises pour maintenir l'ordre et la sécurité des élèves au sein de l'établissement scolaire, à « l'art d'éviter, de contenir ou de réprimer les manifestations d'indiscipline de la part des élèves » (Champy, Etévé & Forquin, 2005)

Prairat (2006), la donne une autre orientation quand il la définit à deux étages le premier comme : « l'ensemble des dispositifs et des règles de conduite qui visent à garantir le déroulement normal des activités. La discipline permet, autorise, rend possible » et le second : « Elle vise à faire entrer chaque élève dans une culture de la responsabilité ». Il faut se défaire d'une conception négative de la discipline et la définir positivement afin d'éviter un retour aux « bonnes vieilles méthodes » ou à un « libéralisme mou », (Prairat, 2002). Penser la discipline de manière positive comme une capacité à se donner des règles en fonction d'objectifs et de valeurs.

Contrairement à Prairat, Morin (1994) la spécialise dans un domaine précis : dans les armées, la discipline renvoi à l'obéissance et à l'exercice de l'autorité qui s'applique à tous les militaires appartenant aux Forces armées nationales, tout en précisant à chacun ses droits et devoirs et vise à prévenir les défaillances aux différents échelons de la hiérarchie.

Le mot discipline d'origine chrétienne, puis cléricale, revêt la teneur autoritariste de ce qu'il désigne. S'il s'est laïcisé, c'est à cause de la reprise en main des disciplines universitaires par l'autorité napoléonienne, en cette époque ou apparaît le mot disciplinaire (1803), pour signifier ce qui se rapporte à la discipline, principalement aux sanctions, Loty (2004).

Martin (2014) pense qu'un des sens du mot discipline est lié à la punition et la correction, car les leaders militaires disposent d'une variété d'outils pour imposer l'obéissance et la

conformité. Pour lui, discipline fait aussi référence à une manière de faire les choses, individuellement et collectivement.

Au regard de ce qui précède, force est de constater que l'application des normes disciplinaires favorise à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire. D'où la confirmation de l'hypothèse.

L'environnement de l'établissement impacte sur la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

L'hypothèse selon laquelle l'environnement de l'établissement impacte sur la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire est confirmé.

Ceci coïncide avec les propos que nous a été rapporté par Janosz et Leclerc (1993), qui pensent que l'environnement éducatif désigne les trois pôles de l'intervention que sont : l'individu, son environnement et leur interaction qui varient nécessairement selon les caractéristiques des intervenants, des sujets et de leur environnement naturel, en fonction également du contexte d'intervention (lieu, mandat, etc.), (Janosz, Georges & Parent, 1998).

Or, Moos (1979), stipule que l'environnement éducatif renvoi d'abord à une conceptualisation dualiste de la relation individu-environnement, puis au climat social qui est aussi une composante physique (architecture, arrangement spatial, localisation dans le quartier, etc.), et enfin une composante organisationnelle (nombre d'élèves, ratio-élèves-enseignant, ressources financières, etc.) et une composante d'agrégation sociale (l'ensemble des caractéristiques du corpus d'élèves).

Énoncée par Tarde, citée par Djellal et Gallory (2017), la théorie de l'imitation repose sur le postulat du modelage social. Cette théorie considère que les rapports sociaux ne sont que des rapports interindividuels régis par l'imitation.

L'imitation explique les fonctions telles que l'habitude et la mémoire selon Tarde repris par Djellal (2017). En effet, les rapports sociaux se développent et s'organisent en grande partie par le biais de l'imitation qui voudrait que l'on répète un acte, une chose ou un modèle. C'est d'ailleurs à ce niveau que réside le rapport entre cette théorie et le problème de la délinquance juvénile en milieu scolaire en occurrence.

Pour cette théorie, chaque individu se conduit selon les coutumes acceptées par son milieu. Donc selon Tarde, l'homme en général et mineur en particulier ne s'engage dans le contre-courant législatif que sur des conseils et des influences psychosociales « on tue ou on ne tue pas par imitation ».

Pour résumer cette hypothèse qui confirme que l'environnement de l'établissement impacte sur la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire, nous disons qu'il existe deux modalités d'influence sociale. Une qui est celle du processus majoritaire où la majorité exerce une pression sur la minorité l'autre est celle du processus minoritaire au cours duquel la minorité exerce une influence sur la majorité.

Le suivi des apprenants impacte à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

Laroussi (1996), définit le suivi scolaire comme étant :

« des modalités d'adaptation, de changement et d'innovation mises en œuvre de manière consciente ou inconsciente par les acteurs sociaux confrontés à des situations, à des événements et à des enjeux qu'ils ne maîtrisent pas entièrement. [...] Elles sont le montage spécifique effectué par les individus ou les groupes entre leurs expériences, attitudes, représentations et pratiques d'ajustement aux environnements inventés au quotidien ».

N'oublions pas que la famille est une petite société dont les membres sont solidaires, généreux, aimables. Dans les familles solidaires, les réussites et les douleurs se partagent. Il y a l'esprit de tolérance. Ici, les individus se secourent et se soutiennent mutuellement. On s'intéresse beaucoup plus du bonheur du conjoint, de celui de sa progéniture que de son bonheur personnel. L'enfant étant au centre du foyer, bénéficie de cette solidarité parentale. La famille joue un rôle important dans la vie future de l'enfant en lui transmettant les règles essentielles à la vie collective. Elle incarne le rôle de première école, elle permet à l'enfant de s'intégrer dans la société, c'est la première instance de socialisation.

La vie de l'enfant est stable lorsque les parents sont attentionnés. La vie de l'enfant dépend aussi de l'hérédité, mais surtout du climat conjugal et familial dans lequel il vit. Le climat qui convient le mieux à l'enfant est celui qui doit lui apporter des valeurs morales et sociales. Il doit pouvoir se sentir aimé. C'est dans cette optique que Tieche (1980 : 76) affirme : « quand on aime et qu'on est aimé, on est calme parce qu'on est heureux de posséder ce qu'il y a de plus précieux sur la terre ».

Dans le même ordre d'idée,

« Les parents sont les premiers éducateurs de ceux qui leur doivent la vie. C'est au père et surtout à la mère d'initier l'enfant à la prière, de lui enseigner de bonnes

notions de politesses, de le corriger dans les caprices et de l'inciter au bien. Pour cela, rien ne vaut l'exemple des parents enfants sans lequel leurs conseils seront sans portée efficace. Insensiblement, le climat familial imprégnera l'enfant, le marquera des traits indélébiles. C'est donc aux parents à poser les premiers galons d'une éducation qui doit se terminer à l'école », (Macaire, 1979, 13)

Contrairement à cette posture, Chaffi, (2020 : 157) pense que le manque de suivi parental qui se formule en absence et/ou en insuffisance d'encadrement, de contrôle, d'accompagnement, de monitoring et d'écoute est un facteur associé à un niveau élevé de consommation des drogues par les élèves.

Face à l'absence, à l'inattention, à l'indifférence parentales, les enfants se retrouvent abandonnés à eux-mêmes ; ils deviennent responsables et donc maître de leurs propres agissements. C'est ainsi qu'ils opèrent souvent des choix conformément à un groupe où ils s'identifient. Dans ce sens, le jeune élève se sent fragile et cherchera un pôle de référence pour y trouver soutien qu'il n'a pas auprès de ses parents, (Chaffi, 2020). A ce titre, « il se rebelle, revendique son identité, s'oppose à vos conseils et ne veut surtout pas vous ressembler. Il veut exister par lui-même. Quitte à subir les échecs, il se proclame prêt à acquérir sa propre expérience. » (Bonifay, Coulon & Ridnik, 2010), cité par Chaffi (2020). Il n'est donc plus à démontrer la place capitale qu'occupe le suivi scolaire parental dans la lutte contre la consommation des stupéfiants.

Tout comme le X²cal l'affirme : le contrôle ; le suivi des apprenants impacte à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire. La confirmation de cette variable pourrait être expliquée par le souci d'avoir des apprenants hautement qualifiés, responsables et équilibrés.

5.4. Interprétation des résultats

L'objectif principal de cette recherche est de vérifier le lien de dépendance entre les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire. Il est impératif de faire l'interprétation des données collectées, en s'appuyant sur l'analyse thématique de contenu.

5.4.1. Le profil des acteurs de la discipline influence à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

En quelques sous thèmes choisis notamment le processus de recrutements des substitues de la discipline, la rigueur des responsables de la discipline et l'autorité des surveillants, il ressort

que le profil des acteurs de la discipline influence considérablement sur la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

Pour ce qui est du processus des recrutements des agents supplémentaires de la discipline, il ressort que les établissements s'appuient les indicateurs tels que *l'ancienneté dans l'établissement (I5), être un enseignant permanent avec une expérience ; une étude de dossier sur la base d'un diplôme professionnel préalable (I10) ; être relativement âgé de 30 ans minimum*. On comprend que les établissements fonctionnent généralement avec des surveillants supplémentaires qui viennent en appui aux surveillants généraux nommés par l'Etat. Il s'agit d'un processus qui passe par une étude de dossiers administratif sur la base d'un diplôme de base requis et de certaines compétences attendues. Selon un interviewé (I2) « ... *il faut un dossier administratif à soumettre avec minimum le BEPC* ».

En ce qui concerne la rigueur des responsables de la discipline, il faut souligner que ces derniers disposent des stratégies de répressions des délinquants qui s'avèrent souvent plus rigoureux et paraît comme méchanceté selon les apprenants. La rigueur d'un responsable de la discipline passe par une assiduité régulière, une anticipation avec en actif des descentes inopinées dans les salles et autre coin fréquenté par les apprenants à l'effet de procéder à des fouilles systématiques régulière et coordonnée qui serait une arme inéluctable à la réduction des consommations des stupéfiants en milieu scolaire. Pour cet interviewé I (9), « *on note une absence des visites inopinées comme culture des gestions...* »

Pour l'autorité des surveillants généraux, il ressort qu'il s'agit d'application *rigoureuse du règlement intérieur face aux actes déviants ; présente des qualités de rigueur et donc moins amical ; Encadreur spécifique des élèves puis conseiller (I8) ; perception généralement négatif des actions surveillants généraux*. Nous admettons que l'éradication de la consommation des stupéfiants en milieu scolaire est certes une action combinée mais relève davantage de la gestion de la discipline qui nécessite rigueur autorité qui parfois regorge des représentations négatives chez les apprenants qui estiment les surveillants ont plus de mission punitive que d'encadrement.

5.4.2. L'application des normes disciplinaires favorise à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

Cette dimension a été opérationnalisée à travers le règlement intérieur de l'établissement et son applicabilité mais aussi son respect par les élèves aboutissant à leur assiduité.

La variable règlement intérieur relève qu'il existe un règlement intérieur propre aux établissements, le règlement intérieur chez certains est moins appliqué ; on note une « la non maîtrise du règlement intérieur par les élèves » (I3) ; le règlement intérieur est plus utilisé comme un outil lors du conseil de discipline. Or, les établissements fonctionnent généralement avec un règlement intérieur perçu comme un dispositif juridique généralement convoqué en cas d'indiscipline au sein de l'établissement. Or, au-delà de cette mission régaliennne, le RI est également un outil stratégique d'aide non seulement à la décision mais aussi un dispositif de gestion quotidien de l'établissement devant être vulgarisé et connu par tous les acteurs de l'école.

Pour l'applicabilité du règlement intérieur dans les établissements, les interviewés I1, I2, I6 et I8 affirment à l'unanimité que « le règlement est utilisé davantage lors de l'organisation des conseils de discipline et de leur tenue ». Pour I3 et I4, il est généralement utilisé pour « des exclusions temporaires et ou définitives ». L'applicabilité du règlement intérieur suivant ses prescriptions est une exigence des établissements en ce qui concerne la gestion des déviances. Il facilite ainsi la prise de décision et contribue à cet effet à l'atteinte des objectifs de l'établissement notamment en ce qui concerne la performance scolaire.

En fin, on s'est rendu compte que la plus part des élèves ne le maîtrise par conséquent ils sont moins assidu à l'école. On peut lire ses discours rapportés : « Les élèves ne respectent pas le règlement intérieur » (I10) ; les apprenants n'ont pas d'information sur le règlement intérieur ; certains le découvre lorsqu'ils ont un problème de discipline à l'école ; l'assiduité des élèves est inter-liée à la discipline (I9) ; pourtant (I5) pense que « l'assiduité contribue aux performances scolaires chez les apprenants ». Tel que prévu par le règlement intérieur, chaque membre de la communauté éducative doit caque début d'années s'en procurer d'un règlement intérieur notamment le cas des apprenants. Cette mesure incitera les apprenants aux respects des normes et atteindre un niveau d'assiduité escompté. Cette assiduité contribue à l'efficacité interne des apprenants

5.4.3. L'environnement de l'établissement impacte sur la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire

En quelques sous thèmes définis notamment la qualité des équipements de l'établissement, la fréquentation des personnes non autorisées à l'établissement et l'environnement physique influencent relativement la discipline à l'établissement et jouent un rôle significatif sur la réduction des consommations des drogues en milieu scolaire.

Au sujet de la qualité des équipements, nos interviewés estiment que « *plusieurs voies d'accès dans certains établissements* » (I7) ; *nous réservons une seule voie d'accès aux élèves ; un environnement sécurisé réduit les cas de déviance ; plus l'environnement est sécurisé relativement, plus il est susceptibles de renforcer la discipline* » (I3 et I4). L'accès à l'établissement doit être régulé et sécurisé où doivent s'opérer des fouilles systématique avant de pénétrer dans l'enceinte de l'établissement. Or, le constat fait est que les établissements ont parfois plusieurs entrées quelques fabriquées par les apprenants où se manifeste plusieurs trafic. L'on ne saurait soustraire la qualité des équipements au maintien de la discipline.

La fréquentation des personnes non autorisées dans les établissements est régulière et concernent plusieurs structures. *Certains dileurs se retrouvent infiltrés dans l'établissement ; selon I10, « A l'entrée les agents de discipline filtre les élèves » ; la fouille systématique permet de dénicher les infiltrations ; Il y a un système d'enregistrement des visiteurs à l'effet de sélectionner les entrées ; pour I2, « Dans certains établissements, il existe de badges comme moyen de contrôle »*. Les établissements font de plus en plus l'objet des infiltrations à l'effet de faire passer des drogues aux apprenants qui eux-mêmes sont généralement des passeurs. A cet effet, les établissements tentent à la mesure du possible d'instaurer des stratégies pouvant réguler systématiquement ces pratiques.

Pour ce qui est de l'environnement physique des établissements, il faut souligner que celui-ci influence considérablement les pratiques quotidiennes des élèves. L'environnement physique joue un important rôle dans le maintien de la discipline dans un établissement. L'on souvent tendance à penser que les déviances naissent inéluctablement dans le milieu scolaire ; or, l'extérieur impact considérablement le milieu scolaire. Selon que l'établissement se situe près des zones chrysoènes, il est susceptible de produit les mêmes effets. Mais à ce titre, I5 estime que « *certain quartier réputé de délinquance se situe près des établissements et influencent le comportement de ceux-ci* ».

5.4.4. Le suivi des apprenants impacte à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.

Le suivi des diplômés influencent significativement la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire ceci à travers la synergie école famille, la gestion combinée de l'établissement et type de rapports famille/établissement à préserver.

Le suivi parental des enfants à capital à la gestion des cas de déviances observés. S'il est fait en synergie avec l'établissement, il est probable qu'il soit un outil d'aide non seulement à la

maîtrise du comportement des apprenants mais aussi un moyen d'anticipation. Pour I4, « *Certains établissements éprouvent des relations moins satisfaisantes avec les parents d'élèves* » ; selon I6, « *certaines parents même quand-ils sont convoqués à l'établissement n'honorent pas* ».

Le fonctionnement des établissements doivent se faire en synergie d'actions avec les familles qui font partie intégrante de la communauté éducative. Cette gestion participative permet entre autres de maîtriser l'environnement éducatif des apprenants qui est départagé entre école et maison. Par contre les verbatim font état de ce que « *Les parents ne maîtrisent pas le règlement intérieur* » (I8) ; quant à I4, la « *réalisation des missions de l'école même à la cellule familiale* » ; « *la fouille systématique avant de sortir de la maison et au retour* » ; « *Vérification et application des prescriptions de l'établissement à la maison* » ; I1 arrive à la conclusion que « *Les familles ont abandonné tout aux établissements* ».

Il est donc souhaitable en conclusion que le rapport existant entre l'école et la famille soit une réalité visible et qu'elle participe au bon fonctionnement des établissements en prise sous le jouc des déviances répétées notamment le cas de la consommation des stupéfiants, l'un des responsables des violences scolaires.

5.5. Recommandations

Le Cameroun, sous la pression économique des industries de production, continuent de se laisser envahir par différents types d'alcool sans oublier ceux produits sur nos propres territoires. Et le secteur des boissons alcoolisées étant un point focal des économies nationales et des recettes fiscales, il est considéré par l'Etat comme pourvoyeur d'emplois et non comme étant un problème de santé publique.

Le processus de mise en place d'une législation prend peu à peu corps dès l'ascension du pays à la souveraineté internationale le 01 Janvier 1960. Ainsi dans le code pénal, le trafic des stupéfiants est érigé en infraction internationale conférant une compétence universelle au juge Camerounais. D'autres dispositions du même code punissent l'ivresse publique et manifeste, et la conduite en cas d'intoxication alcoolique. Compte tenu de l'ampleur de ce phénomène, Nos recommandations vont à l'endroit du gouvernement ; à la direction de ces établissements et aux parents.

Quelques recommandations pour le gouvernement

Les propositions faites au gouvernement sont les suivantes :

- ✓ Le gouvernement doit veiller à éloigner des établissements, des lieux infâmes comme des bars, des snacks, etc. ;
- ✓ La mise sur pied d'un comité chargé de sensibiliser permanemment dans les établissements scolaires, et ce, dans tout l'étendue du territoire ;
- ✓ Voter des lois qui vont enrichir le vaste panorama des instruments de lutte contre la drogue ;
- ✓ Créer des centres spécialisés dirigés par des experts dans les délégations, afin de pallier à ce fléau dans nos établissements scolaires ;
- ✓ La mise sur pied d'un processus de formation continue et obligatoires en matière de gestion de drogues pour les chefs d'établissements et leur staff.

☞ **Quelques suggestions pour la direction des établissements.**

En ce qui concerne la direction, nous disons que :

- ✓ Sensibiliser leurs élèves sur les dangers liés la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire ;
- ✓ Sanctionner de façon sévères les élèves surpris en flagrant délit au sein de l'établissement pour servir d'exemple aux autres ;
- ✓ Créer des comités de contrôle et de fouille des sacs des élèves avant l'entrée dans l'établissement ;
- ✓ Introduire dans l'enseignement l'éducation au comportement sain et positifs ;
- ✓ Faire des visites inopinées dans les salles de classes et procéder par des fouilles systématiques.

Quelques suggestions aux parents.

En ce qui concerne les parents, nous disons que :

- ✓ Rester à l'écoute ;
- ✓ Garder l'esprit ouvert ;
- ✓ Conseiller les enfants ;
- ✓ Procéder à un suivi scolaire approfondie ;
- ✓ Améliorer le cadre éducatif de l'enfant depuis la maison
- ✓ Veiller à leur fréquentation, leurs amies, camarades, etc.

Pour résumer, nous retenons que ce cinquième chapitre est le dernier de notre travail de recherche. Il comportait quatre grandes parties : la vérification ; l'interprétation, la discussion et les recommandations.

Tout d'abord, la vérification qui consiste à faire un bilan des données confirmées dans le chapitre précédent.

Ensuite, l'interprétation entendue comme une reformulation itérative du problème, des questions ou modifications et l'intégration du concept au fur et à mesure de l'ajout de nouvelles données. La recension des écrits a été une fois de plus une source importante pour faciliter la rédaction de l'interprétation des résultats.

En plus, la discussion qui a été d'une importance capitale pour la crédibilité de notre travail de recherche. Elle exposait le sens de notre argumentation et de la réflexion. C'était une preuve solide que nos recherches n'émergeaient pas du néant. Nous avons confronté nos résultats aux données publiées et avons soulevés en quoi ils étaient différents et similaires.

Enfin, les recommandations, qui sont des propositions que nous avons faites à trois entités, à l'instar du gouvernement, à la direction de ces établissements et celles adressés aux parents.

A l'issue de cette analyse, nous notons que ce chapitre nous ont permis non seulement de montrer le lien qui existe entre nos deux variables (dépendante et indépendante) de recherche, mais aussi de montrer le rapprochement entre les hypothèses, grâce aux théories et aux travaux de plusieurs auteurs.

CONCLUSION GENERALE

La présente étude met en évidence l'importance des dispositifs disciplinaires dans la gestion de la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire secondaire au Cameroun. Les résultats indiquent que les mesures disciplinaires mises en place par les établissements scolaires peuvent jouer un rôle significatif dans la prévention et la réduction de l'usage de ces substances par les élèves. Cependant, il est également essentiel de reconnaître que les dispositifs disciplinaires ne constituent pas une solution unique et globale à ce problème complexe.

Il est crucial de mettre en place des approches globales et multidimensionnelles, impliquant non seulement les écoles, mais aussi les familles, les professionnels de la santé et les autorités compétentes. Ces approches devraient inclure des mesures éducatives, préventives et de soutien, axées sur l'information et la sensibilisation, la promotion de la santé mentale, le renforcement des compétences de résilience et la création d'un environnement scolaire sécurisé et favorable.

De plus, il est important de reconnaître que la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire est souvent liée à des facteurs sociaux, économiques et individuels complexes. Par conséquent, des interventions ciblées devraient être développées pour répondre aux besoins spécifiques des élèves, en tenant compte de leurs contextes socio-économiques, de leurs expériences individuelles et des pressions auxquelles ils sont confrontés.

En conclusion, bien que les dispositifs disciplinaires puissent jouer un rôle important dans la gestion de la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire secondaire au Cameroun, une approche globale et intégrée, impliquant divers acteurs, est nécessaire pour aborder efficacement ce problème. L'accent devrait être mis sur la prévention, l'éducation, le soutien et la création d'un environnement favorable à la santé mentale et au bien-être des élèves. En travaillant ensemble, nous pouvons créer des écoles plus saines et des communautés plus résilientes pour les générations futures.

En somme, il est évident que la lutte contre la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire secondaire au Cameroun nécessite une approche holistique qui combine à la fois des mesures disciplinaires, des interventions éducatives et préventives, ainsi que des efforts de sensibilisation et de soutien. Les dispositifs disciplinaires peuvent jouer un rôle crucial dans la dissuasion et la correction des comportements indésirables, mais ils ne doivent pas être considérés comme la seule réponse à ce problème complexe.

Il est essentiel de reconnaître les facteurs sous-jacents qui contribuent à la consommation de substances psychoactives, tels que les influences sociales, économiques et individuelles, et de mettre en place des stratégies adaptées pour aborder ces aspects. Cela implique de travailler en

étroite collaboration avec les familles, les professionnels de la santé, les autorités locales et les organismes de prévention des toxicomanies.

De plus, il est important de promouvoir une approche basée sur la compréhension, l'empathie et le soutien plutôt que sur la stigmatisation et la répression. Les élèves qui consomment des substances psychoactives ont souvent besoin d'aide, de guidance et de ressources pour faire face à leurs problèmes sous-jacents. Il est crucial de leur fournir un environnement sécurisé et bienveillant où ils peuvent trouver le soutien dont ils ont besoin pour surmonter leurs difficultés. En fin de compte, la gestion de la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire nécessite une approche collective et coordonnée qui aborde à la fois les causes profondes du problème et les besoins individuels des élèves. En investissant dans des politiques et des programmes efficaces, en mettant l'accent sur la prévention, l'éducation et le soutien, nous pouvons créer des environnements scolaires sains qui favorisent le bien-être et la réussite des élèves, tout en réduisant la consommation des substances psychoactives et en contribuant à la construction d'une société plus forte et plus équilibrée.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aktouf, A. (1987). *Méthodologie en Sciences Sociales et approche quantitative des organisations*. PUQ
- Albarello, Bourgeois, & Guyot. (2002). *Statistique descriptive, Business & Economic*. De BOECK
- Angers, M. (1992). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines. Illustrated*.
- Assomo Atsama. (2017). *Environnement éducatif et consommation des stupéfiants par les élèves en milieu scolaire*. [Mémoire inédit]. Université de Yaoundé 1.
- Beaud, M. (1997). *L'art de la thèse*. Gallimard.
- Biya, P. (2020). *Discours de février à la jeunesse Camerounaise*.
- Bodongono. (2015). *Gestion d'établissements et mobilisation des enseignants au travail*. [Mémoire inédit]. Université de Yaoundé 1.
- De Delanshere. (1979). *Dictionnaire de l'éducation et de la recherche en éducation*. PUF.
- De Delanshere. (1992). *Education et formation, Sciences et Pratiques*. PUF.
- De Mol, J. (2013). *Séminaire de recherche en sciences de l'éducation*.
- Debarbieux, E. & Blaya, C. (2001). *Violence à l'école et politiques publiques*. Esf.
- Debarbieux, É. (2018). *L'impasse de la punition à l'école. Des solutions alternatives en classe*. Armand Colin.
- Djedou, P. (2001). *L'école en perte de vitesse ? Problématique de la régression des effectifs scolaires dans l'arrondissement de Mbé*. [Rapport de Licence]. Université de Ngaoundéré.
- Djoussi. (2010). *L'influence du contrôle des cahiers des enfants sur les compétences des élèves*. [Rapport inédit]. ENIEG
- Doudin, P. & Erkohen-Marküs, M. (2000). *Violences à l'école : Fatalité ou défi*. De Boeck.
- Dubet, F. (2000). *Violence à l'école : sensibilisation, prévention, répression : symposium Bruxelles (Belgique) 26-28 décembre 1998*. Conseil de l'Europe. Conseil de la coopération culturelle. Symposium (1998 : Bruxelles), Nicole Vettenburg, Council of Europe.
- Dureq & Lang. (2003). *Education et management*.
- Durkheim, E. (1911). *L'éducation pédagogique en France*. Presses universitaires de France.
- Durkheim, E. (1922). *Education et sociologie. Boulevard saint Germain*.
- Ebang Mbezelé, Z. (2016). *Le chanvre indien et la problématique de l'insécurité à Yaoundé, Bertoua et Kousseri : (1960-2014)*. [Thèse de Doctorat PhD publiée]. Université de Ngaoundéré.
- Ferenczi, T. (2000). *Faut-il s'accommoder de la violence ?* Editions Complexes.

- Foi & Justice (2017). *La consommation de la drogue en milieu scolaire*. [Rapport d'enquête publié]. Yaoundé.
- Fondation Kam-Sham & Univers psycho. (2009). *Les jeunes et les substances psychoactives*, [Rapport d'enquête publié]. Yaoundé.
- Fonkeng & Tamajong. (2012). *Administration scolaire et provisorat*. classicprint
- Fonkeng, E.G., Chaffi, C.I., & Bomda, J. (2014). *Précis de méthodologie de recherche en sciences sociales*. Graphicam.
- Fonkeng, G. E., Chaffi, C. I., & Bomba, J. (2014). *Précis de méthodologie de recherche en sciences sociales*. ACCOSUP.
- Gendreau, G. (1978). *L'intervention Psycho-éducative solution ou défi ?* Fleurus.
- Gendreau, G. (2001). *Jeunes en difficulté et intervention psychoéducative*. Béliveau
- Gittins, C. (2006). *Réduction de la violence à l'école : un guide pour le changement*. Conseil de l'Europe.
- Grawicht, M. (2000). *Méthodes de recherche en sciences sociales*. Dalloz.
- Grawicht, M. (2004). *Lexiques des sciences sociales*. Dalloz.
- Haddar, Y. (2017). *La psychosociologie de la violence en Algérie*. Connaissances et Savoirs.
- Haun-Just, M. (1997). *Ecole et violence*. Conseil de l'Europe. Conseil de la coopération culturelle. Séminaire (1994, Schwäbisch Hall).
- Janosz, M., & Leclerc, D. (1993). *L'intervention psychoéducative à l'adolescence secondaire : intervenir sur l'individu ou sur son milieu ?* Fleurus.
- Jeffrey, D. & Sun, F. (2006). *Enseignants dans la violence*. Presses de l'Université Laval.
- Kamal, A. (2011). *Le décrochage scolaire : Phénomène de société ou conséquence d'un système ?* Trafford Publishing.
- Kouara, S. (2003). *Connaissance, attitude et pratique des élèves du lycée de Tsinga sur les méfaits de la consommation des drogues*. Mémoire de diplôme de Nursing, EITMG, Yaoundé.
- Lachapelle, H. Forest, L. (2000). *La Violence Conjugale : Développer L'expertise Infirmière*. PUQ.
- Le Bars. L. (2000). *Gérer les conflits au collège et au lycée*. Organisation.
- Le Boterf, G. (2013). *Construire les compétences individuelles et collectives. Le modèle : agir avec compétence en situation, les réponses à plus de 100 questions*. Eyrolles.
- Leila. (2002). *climat familial et résultats scolaires ENIEG*.
- Lekoukeng. (2001). *structure familiale et résultats scolaires ENIEG*. B. Bafoussam.
- Loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972, modifiée et complétée par la loi n°2008/001 du 14 avril 2008.

Loi n°97-019 du 7 août 1997 relative au contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs et à l'extradition et à l'entraide judiciaire en matière de trafic des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs.

Loi N°98/004 du 4 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun

Macaire, F. (1993). *Notre beau métier*. Les classiques africains.

Magazine cairn.info (novembre-décembre, 2015), *Facteurs associés à l'usage de substances psychoactives chez les adolescents au Bénin* publiée dans *Santé publique* N° 6

Maihoré, E. (2006). *Le conflit entre élèves et enseignants et déperdition scolaire au lycée de Mokolo (Extrême-Nord)*. Mémoire DIPCO, ENS-Yaoundé.

Minsanté. (2007). *Les méfaits des drogues sur les jeunes* Rapport annuel.

Moignard, B. (2015). *Les exclusions temporaires des collégiens en France. Une routine punitive*. International Journal on Violence and School (IJVS), n°14, juillet.

Montoussé, M. (2008). *100 Fiches de lecture en économie, sociologie, histoire et géographie : économiques*. Bréal.

Moos, R.H. (1979). *Evaluating educational environments*. Jossey Bass.

N'Goran, K. L. (2017). *Les violences en milieu scolaire : quand les éducateurs deviennent des cibles*. Publibook.

OCDE/UNESCO. (2002). *Le financement de l'éducation-investissements et rendements. Analyses des indicateurs de l'éducation dans le monde*, résumé.

Olweus, D. (1994). *Annotation: Bullying at School: Basics Facts and Effects of a School Based Intervention Program*. Journal of Child Psychology and Psychiatry and Allied Disciplines, 35 (7), 1171-1190

ONUDD. (2019). *Rapport mondial sur les drogues et stupéfiants*.

Ouimet, M. (2008). *Facteurs criminogènes et théories de la délinquance*, Presses Université Laval.

Paquin, M., Drolet, M. (2006). *La violence au préscolaire et au primaire*. PUQ.

Patrick, M. (2002). *Le dopage : état des lieux sociologique*. Documents du CESAMES (Centre de recherche psychotropes, santé mentale, société), Centre de recherche psychotropes, santé mentale, société, 2002. hal-02023050

Piaget, J. (1947). *Le développement de l'intelligence*. Armand Colin.

Plan communal de développement de Yaoundé 1er

Prairat, E. (2002). *Questions de discipline à l'école*. ERES

Rapport mondial. (2012). *Office des Nations Unies contre la drogue et le crime*.

- Renou, M. (2005). *Psychoéducation, une conception, une méthode*. science et culture.
- Richard, E., Tremblay. (2008). *Prévenir la violence dès la petite enfance*. Odile Jacob.
- Sahuc, C. (2006). *L'adolescent et la violence*. Éclairages.
- Siegel, D. & Hartzell, M. (2004). *Parenting from the Inside Out*. New York : Jeremy P. Tarcher/Penguin.
- Tchingang. (2002). *Négligence parentale et déperdition scolaire* Mémoire CAPIEM .ENIEG
D'AKONOLINGA,
- Tsafack, G. (2004). *Méthodologie générale de la recherche en éducation*. CUSEAC
- Yasmina, S. (2003). *Les drogues, tout savoir sur leurs effets, leurs risques et la législation*. Eyrolles.

ANNEXES

- 1- Autorisation de recherche
- 2- Questionnaires aux élèves
- 3- Guide d'entretien aux chargés de discipline
- 4- Table de khi deux
- 5- Carte administrative de Yaoundé 1er

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
.....
Paix – Travail - Patrie
.....
UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I
.....
CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES,
SOCIALES ET EDUCATIVES
.....
UNITE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES DE L'EDUCATION
ET INGENIERIE EDUCATIVE



REPUBLIC OF CAMEROON
.....
Peace – Work - Fatherland
.....
UNIVERSITY OF YAOUNDE I
.....
POST COORDINATION SCHOOL FOR SOCIAL AND
EDUCATION SCIENCES
.....
DOCTORATE UNIT OF RESEARCH AND TRAINING
IN SCIENCES OF EDUCATION AND
EDUCATIONAL ENGINEERING

Questionnaire « Aux élèves »

Dans le cadre de notre étude intitulé « **dispositifs disciplinaires et consommation des substances psychoactives en milieu scolaire** », en vue de l'obtention du master en management de l'éducation, vous avez été sollicité pour apporter votre contribution à cet édifice. Tout en vous garantissant de la confidentialité de vos réponses au terme de la loi N° 91/023 du 16 décembre 1991 sur le recrutement et enquêtes statistiques, nous vous prions bien vouloir y répondre avec plus d'honnêteté et de sincérité.

D'avance, nous vous prions de recevoir nos remerciements pour votre collaboration et franchise.

Veuillez donc indiquer votre opinion en cochant le chiffre approprié.

Section 1 : Identification du répondant

Q1 – Genre : 1- Masculin ; 2 -Féminin

Q2- Age : [10 13[[13 16[; [plus de 16 ans [

Q3-Classe : 1- Troisième 2-Première 3- Terminale

Q4- Religion : 1- Chrétienne 2- Musulmane 3- Animiste 4- Autres

Section 2 : dispositifs disciplinaires

VI 1 : Discipline à l'école

Q5- Comment jugez-vous l'autorité de votre chef d'établissement ? 1- Sévère 2- Laxiste

Q6-La discipline est permanente au sein de l'établissement 1- Toujours

2- Parfois 3- Jamais

Q7- Votre établissement a-t-il un personnel pour assurer la discipline ? 1- Suffisant

2- Insuffisant 3- Pas du tout

Q8- L'établissement a-t-il un règlement intérieur ? 1- Oui 2- Non

Q9- L'établissement se trouve-t-il dans une barrière ? 1- Oui ; 2- Non

Q10- Le chef d'établissement est-il régulièrement à l'école ? 1- Oui ; 2- Non

Q11- Les enseignants sont-ils assidus ? 1- Oui 2- Non

Q12- Quel est le mode de recrutement des élèves dans votre établissement ?

1- Concours 2- Etude de dossier 3- Autres

Q13- En cas de non-respect du règlement intérieur, comment réagit la direction ?

1-Sanctionne 2- Ne sanctionne pas

VI 2 : profils des acteurs

Q14-les acteurs de la discipline pratiquent des formations continues

1. tout à fait d'accord 2. D'accord 3. En désaccord 4. Totalemment en désaccord

Q15-vous avez des séminaires de renforcement des capacités en gestion de la discipline

1. tout à fait d'accord 2. D'accord 3. En désaccord 4. Totalemment en désaccord

Q16-les surveillants de secteurs ont des outils disciplinaires

1. tout à fait d'accord 2. D'accord 3. En désaccord 4. Totalemment en désaccord

Q17-les acteurs de la discipline sont assidus

1. tout à fait d'accord 2. D'accord 3. En désaccord 4. Totalemment en désaccord

Q18-les acteurs de la discipline dans votre établissement effectuent des descentes inopinées

1. tout à fait d'accord 2. D'accord 3. En désaccord 4. Totalemment en désaccord

Q19-Certains élèves sont amis aux surveillants

1. tout à fait d'accord 2. D'accord 3. En désaccord 4. Totalemment en désaccord

Q20-Tous les élèves respectent les acteurs de la discipline

1. tout à fait d'accord 2. D'accord 3. En désaccord 4. Totalemment en désaccord

VI 3 : environnement scolaire

Q21- Quel type de relation existe-t-il entre les élèves et les enseignants ? 1- Conflictuelle

2- Sympathique

Q22- Existe- t-il des buvettes ou boutiques autour de l'école ? 1-Oui 2- Non

3- Juste un kiosque 4- Autre

Q23- Comment les cas d'indiscipline sont-ils gérés ? 1-Conseil de discipline Pas du tout

Q24- Quels sont les motifs les plus fréquents au conseil de discipline ? 1-Vol 2- Viol
3-Absentéisme 4-Consommation des stupéfiants 5-Insolence

Q25- Existe- t-il un service d'orientation scolaire dans votre établissement ?

1-Oui 2- Non 3- Sans avis

Q26- Si oui, les apprenants ont- ils pleinement assez ? 1-Oui 2- Non

Q27- Les élèves qui sont traduits au conseil de discipline pour consommation des stupéfiants sont-ils directement :

1- Exclus ? 2- Conduit au service d'orientation 3- Conduit chez le psychiatre

Q28- Avant la tenue du conseil de discipline, quel type de comportement adoptez-vous auprès des consommateurs des stupéfiants ? 1- Camarade 2- Méfiant 3- Conflictuel

Q29- Quel regard avez-vous d'eux ? 1-Chanvrisme 2- Banga man 3- Alcoolique
4-Pitié 5- Autre

Q30- L'établissement manifeste – t-il le désir de les récupérer ?

1- toujours 2- souvent 3-parfois 4-jamais

Q31- Le chef d'établissement lors des rassemblements parle-t-il de la drogue en milieu scolaire ?

1- toujours 2- souvent 3-parfois 4-jamais

Q32 - Quel intérêt les émissions radiotélévisées, la presse écrite et les spots publicitaires vous apportent –ils au sujet de la drogue ? 1- Rien 2- Edifiant 3- Cesser de consommer
4- Ne jamais être en contact 5- Continuer de consommer

Q33- Quelles sont les raisons qui peuvent amener un élève à entrer en contact avec la drogue ? 1- Le courage 2- La compagnie 3- Les parents 4- Les médias

Q34- Selon vous, vos camarades qui consomment les stupéfiants peuvent-ils encore être utiles à la société ? 1- Oui 2- Non

VI 4 : Suivi parental

Q35- Quel est votre statut familial ? 1- Monoparental 2- Normal 3- Reconstitué

Q36-Comment sont les relations entre vos parents et vous ? 1- Tendres 2- Joviales
3- Tendues

Q37-Y- a- t-il dialogue entre vos parents et vous ? 1- Oui 2- Non

Si oui, quels sont les types de sujets que vous abordez ? 1- Ecole 2- Avenir

3- Un peu de tout 4- Autres

Q38- Vos parents assistent- t-ils aux réunions des parents d'élèves ?

1- Toujours 2- Parfois 3-souvent 4- Jamais

Q39-Vos parents se rendent- t-ils à l'école en cas de convocation ?

1- Toujours 2- Parfois 3-souvent 4- Jamais

Q40- Vos parents consomment- t-ils des stupéfiants ?

1- Oui 2- Non 3- Sans avis

Si oui, quels sont les types de stupéfiants consomment- t-ils ? 1- Tabac 2- Alcool

3- Cannabis 4- Tramol 5- Héroïne 6- Amphétamine 7-Autres

Q41- Quels sentiments expriment vos parents vis-à-vis des élèves consommateurs des stupéfiants ? 1- De compassion 2- De déception 3- D'indifférence

Merci pour votre participation !!!

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

.....
Paix – Travail - Patrie

.....
UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

.....
CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES,
SOCIALES ET EDUCATIVES

.....
UNITE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES DE L'EDUCATION
ET INGENIERIE EDUCATIVE



REPUBLIC OF CAMEROON

.....
Peace – Work - Fatherland

.....
UNIVERSITY OF YAOUNDE I

.....
POST COORDINATION SCHOOL FOR SOCIAL AND
EDUCATION SCIENCES

.....
DOCTORATE UNIT OF RESEARCH AND TRAINING
IN SCIENCES OF EDUCATION AND
EDUCATIONAL ENGINEERING

Guide d'entretien

Dans le cadre de notre étude intitulé « **dispositifs disciplinaires et consommation des substances psychoactives en milieu scolaire** », nous menons une étude donc l'objectif est de vérifier le lien de dépendance entre les dispositifs disciplinaires et la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire. Vous avez été sollicité pour apporter votre contribution à cet édifice.

La durée de cet entretien n'excèdera pas une heure. Au cours de cet entretien, nous aimerions aborder les thèmes suivants : Le profil des acteurs de la discipline, L'application des normes disciplinaires, L'environnement de l'établissement et Le suivi des apprenants

Tout en vous garantissant de la confidentialité de vos réponses au terme de la loi N° 91/023 du 16 décembre 1991 sur le recrutement et enquêtes statistiques, nous vous prions donc de bien vouloir y répondre le plus librement possible. D'avance, nous vous prions de recevoir nos remerciements pour votre collaboration et franchise.

1. Identification de l'interviewé

Pseudonyme :

Age :

Situation professionnelle :

Tache assurée au côté de discipline :

Consentement éclairé :

Dispositifs disciplinaires et consommation des substances psychoactives en milieu scolaire dans les établissements d'Enseignement Secondaire General de Yaoundé 1^{er}.

Date de l'entretien :

Début de l'entretien :

Lieu de l'entretien :

2. Le profil des acteurs de la discipline

2.1. Recrutement des acteurs de la discipline (en dehors des surveillants généraux qui sont nommés)

- Quel est le profil des surveillants de secteur ?

.....
.....

- Comment sont-ils recrutés ?

- Quelles sont les conditions requises ? (niveau d'étude ou formation)

2.2. La rigueur des responsables de la discipline

- L'assiduité des acteurs de la discipline est effective dans votre établissement ?

- Les visites inopinées sont remarquables ?

- A quelle fréquence ?

2.3. L'autorité du surveillant général

- Comment l'autorité du surveillant général favorise la discipline ?

- Comment les élèves vous perçoivent-ils ?

3. Les normes disciplinaires

3.1. Le règlement intérieur de l'établissement

- appliquez-vous à la lettre le règlement intérieur ?

- À quelles occasions utilisez-vous règlement intérieur de l'établissement

3.2. L'application du règlement intérieur

- Quelles sont les décisions souvent prises dans le règlement intérieur ?

- Selon vous quelle est la contribution du règlement intérieur sur la gestion des déviances en milieu scolaire ?

3.3. L'assiduité des élèves

- les élèves respectent scrupuleusement le règlement intérieur de l'établissement ?

- Quels liens pouvez-vous établir entre l'assiduité des élèves et la discipline ?

.....
.....
4. l'environnement de l'établissement

4.1. Qualité de l'équipement

- Il existe plusieurs voies d'accès à l'établissement ?
-
.....

- Quelle est le rôle d'un environnement sécurisé sur le maintien de la discipline ?
-
.....

4.2. L'infiltration des intrus

- Y a-t-il un processus de filtration et de contrôle des entrées à l'établissement ?
-
.....

- Quelles sont les techniques de filtration des entrées à l'école ?
-
.....

4.3. Environnement physique

Est-ce que la situation géographique n'a-t-elle pas un impact sur le trouble de comportement ?

.....
.....

- Faites-vous un contrôle permanent et systématique des espaces retirés ?
-
.....

5. Le suivi des apprenants

5.1. Établissement et famille

- Quel rapport entretenez-vous avec les parents d'élèves ?
-
.....

- Prennent-ils part aux sollicitations de l'établissement ?
-
.....

5.2. Fonctionnement de l'établissement et parent

- les parents et les apprenants maîtrisent le règlement intérieur ?

.....
.....

-Quels approches/dispositifs proposez-vous aux parents pour le suivi de leurs progénitures ?

.....
.....

5.3. Le type de rapports parent/établissement

Le parent est en symbiose avec l'établissement en ce qui concerne la discipline ?

.....
.....

Merci pour votre participation !

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	i
dedicace	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	vii
RESUME	ix
ABSTRACT	x
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE 1 : PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE	7
1.1. Contexte de l'étude	8
1.2. Formulation du problème	17
1.3. Questions de recherche	23
1.3.1. Question principale	23
1.3.2. Questions secondaires	23
1.4. Hypothèses de l'étude.....	23
1.4.1. Hypothèse principale.....	23
1.4.2. Hypothèses secondaires.....	24
1.5. Objectif de l'étude	24
1.5.1. Objectif principale.....	24
1.5.2. Objectifs secondaires.....	24
1.6. Délimitation de l'étude	24
1.6.1. Délimitation spéciale de l'étude	25
1.6.2. Délimitation temporelle de l'étude.....	25
1.6.3. Délimitation thématique de l'étude	25
1.7. Intérêt de l'étude	26
1.7.1. Intérêt scientifique	26
1.7.2. Intérêt social.....	26
CHAPITRE 2 : REVUE LITTERAIRE	27
2.1. Définition des concepts de l'étude.....	28
2.1.1. Dispositif.....	28
2.1.2. Discipline	29
2.1.3. Dispositif disciplinaire	30
2.1.4. Produits psychoactifs	30

2.1.5. Drogue.....	31
2.1.6. Environnement éducatif	32
2.1.7. Suivi scolaire.....	32
2.2. La recension des écrits.....	33
2.2.1. Historique des approches des dispositifs disciplinaires et généralité sur l'administration scolaire.....	33
2.2.2. La discipline.....	34
2.2.3. Généralité sur l'administration scolaire	36
L'administration scolaire	37
2.2.4. Le règlement intérieur.....	38
2.2.5. Substances psychoactives	40
2.2.5.1. Etat de lieux des produits psychoactifs au Cameroun	41
2.2.5.2. L'évolution du cadre juridique de la drogue au Cameroun	45
2.2.5.2.1. Sur le plan international	46
2.2.5.2.2. Sur le plan national	47
2.2.5.2.3. Les organes de lutte contre la drogue	48
2.2.6. Suivi parental et consommation des stupéfiants en milieu scolaire.....	49
2.2.7. Environnement éducatif	58
2.3. Théories explicatives de l'étude	59
2.3.1. Théorie de l'imitation	60
2.3.2. Théorie de l'influence sociale	61
2.3.3. La théorie de l'étiquetage.....	62
2.3.4. La théorie de l'attachement.....	63
CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	65
3.1. Type de recherche.....	67
3.2. Le site de l'étude.....	68
3.3. Population d'étude.....	68
3.3.1. Population parente	69
3.3.2. Population cible	69
3.3.3. Population accessible	69
3.4. Technique d'échantillonnage et échantillon	70
3.4.1. Technique d'échantillonnage	70
3.4.2. Echantillon	71
3.5. Présentation de l'instrument de collecte des données et justification	71

3.5.1. Le questionnaire.....	72
3.5.2. L'entretien semi directif.....	73
3.6. La pré-enquête	74
3.7. Le pré-test.....	75
3.8. Technique de collecte des données.....	75
3.8.1. Administration du questionnaire.....	76
3.8.2. Passage du guide d'entretien.....	76
3.8.3. Validité et fiabilité de l'instrument de recherche.....	76
3.8.3.1. Validité interne.....	77
3.8.3.2. Validité externe.....	77
3.9. Outils d'analyse	77
3.9.1. La méthode d'analyse statistique descriptive et inférentielle	77
3.9.2. Techniques d'analyse factorielle.....	78
3.10. Opérationnalisation des variables, leurs indicateurs et modalités	78
3.10.1. Les variables	78
3.10.1.1. La variable dépendante (VD).....	78
3.10.1.2. La variable indépendante (VI)	79
3.10.1.2.1. Modalités et indicateurs	79
3.10.2. Les modalités	79
3.6.3. Les indicateurs	79
CHAPITRE 4 : PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES	81
4.2. Présentation de la grille d'analyse de contenu.....	103
Présentation et analyse des verbatim.	103
Présentation et analyse des verbatim.	105
Présentation et analyse des verbatim.	106
Présentation et analyse des verbatim.	108
CHAPITRE 5 : INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS.....	110
5.1. Vérification des hypothèses de recherche.	111
5.2. Interprétation des résultats des hypothèses de recherche	113
5.3. Discussion des résultats.....	117
5.4. Interprétation des résultats.....	122
5.4.1. Le profil des acteurs de la discipline influence à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.....	122

5.4.2. L'application des normes disciplinaires favorise à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.	123
5.4.3. L'environnement de l'établissement impacte sur la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.....	124
5.4.4. Le suivi des apprenants impacte à la consommation des substances psychoactives en milieu scolaire.	125
5.5. Recommandations	126
CONCLUSION GENERALE	129
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	132
ANNEXES.....	136
TABLE DES MATIERES	144